olume XVIII. – No 54.

Abonnements par la poste:

Edition quotidienne

ANADA $6.00
ats-Unis et Empire Britannique .. 8.00
NION POSTALE 10.00

Edition hebdomadaire

ANADA 2.00
ATS-UNIS ET UNION POSTALE 3.00

LE DEVOIR

Directeur: HENRI BOURASSA — FAIS CE QUE DOIS!

Montréal, lundi 7 mars 1927.

TROIS SOUS LE NUMERO

Rédaction et administration:
336-340 NOTRE-DAME EST
MONTREAL

TELEPHONE : - - Main 7460
Service de nuit: Rédaction, Main 5121
Administration, Main 5153

Le projet de loi du Lac Saint-Jean

V. Stobo ouvre la porte

Quand les corps publics veulent s'intéresser, sans autre ouci que le bien général, à l'administration municipale, les ésultats ne tardent pas à se produire.

La Chambre de commerce, en prenant l'initiative de demander aux autres corps publics de s'associer à elle pour s'enquérir e tous les faits qui ont accompagné la proposition d'achat de la *L. W. & P. Co.* par le conseil municipal, mérite la reconnaisance de la population.

Le *Board of Trade* n'a pas tardé à lui accorder son appui le lus complet. Il fait quelques suggestions utiles. Nous croyons ue l'on pourrait ajouter à la liste des diverses associations qu'il ésigne comme devant déléguer un représentant pour s'occuper e cette enquête les Syndicats catholiques, qui représentent de ombreux éléments de notre population.

Quoi qu'il en soit, et comme nous le disions plus haut l'effet e l'union pour le bien public de ces associations importantes 'a pas été lent à se faire jour.

La compagnie est dans le complet désarroi. Elle ne veut à ucun prix d'une enquête qui porterait sur le fond de la transction et elle est même disposée pour l'éviter à abandonner ses roits ou ses droits prétendus et à libérer la ville.

— Tout plutôt qu'une enquête! se disent les gens intéressés, out plutôt qu'une enquête qui révélerait quels sont ceux qui ont déposé l'immense majorité des actions entre les mains de *Lee & Company*, cette compagnie de fiducie fantôme, qui paraît bien voir été formée uniquement pour piloter cette transaction et ui se montre si ennemie de la lumière, qui ne veut pour rien au monde donner de renseignements à qui que ce soit comme le rouve la dépêche au *Financial Times* que nous avons publiée endredi dernier.

Dans l'intérêt de la ville, dans l'intérêt de la bonne administration future, nous avons le droit et le devoir de connaître uels sont les véritables négociateurs, quels sont ceux qui se nasquent derrière le double écran du bureau de direction et la ompagnie de fiducie *Lee & Company*.

C'est M. Taschereau, c'est le procureur général qui a pris oin de nous montrer la ligne de conduite à suivre.

Au Lac-Saint-Jean, quelques centaines de colons sont audacieusement pillés par une compagnie riche à millions, jouissant le plus de l'appui et de la sympathie ouverte du gouvernement rovincial et des trois quarts de la presse de cette province.

Les victimes se liguent pour combattre l'acquéreur. Elles se forment en syndicat, mais le gouvernement, indigné, veut à tout prix casser ce syndicat. Songez donc, un syndicat de pauvres ères s'opposant à un syndicat de milliardaires — le syndicat les pots de terre contre les syndicats des pots de fer, des agneaux contre les loups! — n'est-ce pas véritablement immoral et scandaleux? Aussi en constituant son tribunal spécial où es comparants pourront produire leurs réclamations sans frais, e gouvernement a-t-il le soin de briser les reins à ce syndicat.

Il nous a donné l'exemple. Nous voulons, nous aussi, à Montréal savoir avec qui nous traitons, de qui nous achetons, quelle est la personnalité des véritables vendeurs, des véritables profiteurs. Et si parmi eux, outre le sénateur Webster qui avoue, il se trouve des politiciens qui trempent soit dans les affaires municipales, soit dans les affaires provinciales nous voulons que le faux nez de *Lee & Company*, qui les rend méconnaissables, tombe.

Donc, la lumière, la bonne et claire lumière qui vivifie tout ce qu'elle touche, qui tue les microbes et toutes les *bibites* impures, bien mieux que le filtre démodé de la *Montreal Water & Power*.

Nous sommes déjà liés à acheter, par la résolution du conseil, l'installation matérielle de la compagnie. Cela suffit pour nous donner le droit d'enquérir sur les actes de l'exécutif et du conseil, pour savoir ce qu'il y avait au fond et au tréfonds de la transaction.

Et c'est le moment de soutenir l'action de la Chambre de commerce et du *Board of Trade*; c'est le moment où tout groupement visant à la bonne administration municipale doit se prononcer et doit agir.

* * *

Quoi qu'il arrive, quoi que le conseil fasse de la proposition de la compagnie, il faut donc désormais la lumière d'une enquête, solution simple et seule efficace que nous n'avons cessé de réclamer depuis le début.

Mais que doit-on faire de la proposition de la compagnie qui, affolée, mais crânant, selon le précepte de Danton que nous citions l'autre jour, offre à la ville soit de s'en tenir à l'achat au prix de $14,000,000; soit de recourir à l'arbitrage, mais sans limitation quant aux prix; soit de lui laisser sa propriété qu'elle continuera d'administrer?

Le conseil, s'il veut tenir compte du sentiment public, acceptera la dernière de ces propositions, il s'empressera de restituer son vieux fer à la compagnie.

Mais il ne devra pas s'en tenir là. Depuis le début des tractations, il a fermé obstinément les yeux sur le rapport de Me Charles Laurendeau, en date du 30 mars 1925 au comité exécutif. Il doit l'étudier. Il doit en extraire les armes qui y sont contenues et il doit les remettre à l'exécutif et le forcer de marcher.

Il est dit dans ce rapport, fait par un juriste qui est une autorité dans la matière — cela nul ne le conteste — que la ville a le droit dans tous les cas ou presque de recourir à l'arbitrage ou de faire de nouveaux contrats avec la compagnie pour la fixation des taux; il y est dit aussi quelle est la pression minima que la ville est en droit d'exiger en cas d'incendie et en temps ordinaire.

L'exécutif doit donc décréter contre la compagnie une offensive en règle. Il doit exiger qu'elle observe le contrat à la lettre et il doit prendre tous les moyens pour la forcer à donner à la ville une eau pure, à un prix raisonnable. Comme nous l'avons déjà dit, il n'y a pas de raison pour que nous ne puissions obtenir le taux de la ville de Westmount où le service de l'eau est nécessairement plus coûteux qu'à Montréal. Or les taux de Westmount dans tous les cas, sauf pour les loyers inexistants de $150 par an, sont plus bas que ceux mêmes de l'aqueduc de Montréal.

Quand cela aura été fait, quand on aura contraint la compagnie à s'en tenir à la lettre de son contrat, dût-on pour y venir changer le personnel du comité exécutif, on peut être sûr qu'elle sera disposée à faire des concessions et à vendre à un prix bien inférieur à l'actuel.

Il ne faut pas oublier que les actionnaires actuels font, en effet, dans la transaction plus de $5,000,000 de bénéfice. Car ils sont loin de vendre à la ville tout ce qu'ils ont payé $9,500,000, pour le chiffre de $14,000,000. Ils peuvent donc en rabattre.

* * *

Donc, les citoyens doivent aider de toutes leurs forces les corps publics qui réclament la lumière complète sur cette transaction. C'est le premier point.

Donc, le conseil doit accepter la troisième et dernière proposition de la compagnie, il doit lui remettre la masse de vieux fer — à moins que ce ne soit du vieux bois — et le peu de fer neuf qu'il a acheté (il serait curieux de savoir combien Ziff et Cie eussent payé pour tout cela) et ensuite entreprendre une offensive en règle contre la compagnie pour la forcer au respect de la lettre et de l'esprit de ses divers contrats.

C'est le second point.

Louis DUPIRE

La session d'Ottawa

Le tarif et les tactiques du gouvernement

Comment celui-ci manoeuvre pour s'éviter des ennuis – A propos de la motion Séguin – Celui-ci aurait dû donner des exemples convaincants, comme M. Bourassa en a fourni quelques-uns

(*par Léo-Paul Desrosiers*)

Ottawa, 6 — Un autre débat sur le budget a pris fin cette semaine. Il a très peu différé des précédents; beaucoup plus court cependant, et signalé ensuite par la demande faite par la gauche d'un plan d'amortissement de la dette nationale du pays. Cette dernière idée a fait du progrès pendant la discussion, il se peut que le gouvernement l'étudie plus attentivement durant les vacances parlementaires.

Quant au tarif la situation ne s'est pas fort modifiée. Elle a conservé tous ses aspects généraux. Le parti libéral, fort libre-échangiste en paroles, depuis plus d'un demi-siècle, est en pratique aussi protectionniste, ou peu s'en faut, que le parti conservateur. Cependant, il a dans ses rangs de nombreux libre-échangistes, de plus nombreux partisans de diminutions tarifaires, et il ne s'est pas fermé la porte du côté des baisses possibles ou nécessaires. Alors, la conviction en est fort répandue, sa politique protectionniste ne différera de celle des conservateurs que dans la mesure où les progressistes, par leur position stratégique et par leur influence parlementaire, réussiront à l'en éloigner.

Le gouvernement ne baissera le tarif que si les progressistes menacent son existence même et sa vie, d'une manière directe dans le parlement, soit d'une manière indirecte dans le pays, et surtout par les votes qu'ils peuvent lui faire perdre dans l'Ouest.

En attendant qu'il devienne maître absolu de ses destinées, son dessein bien arrêté est de marquer le pas, de ne rien faire ni dans un sens ni dans l'autre, à moins d'y être absolument obligé par les circonstances. Il attend que l'orage soit passé. Il s'efforce de donner le moins de prise, le moins de gages possible aux uns et aux autres. L'année idéale pour lui est celle où il ne peut rien faire, ni dans un sens, ni dans l'autre, comme cette année, sans se nuire gravement ou se compromettre.

Et lorsque les progressistes le forcent à sortir de son inaction, le culbutent malgré lui en dehors du *statu quo*, il a établi sa stratégie pour réduire les risques au minimum. Il présente alors deux budgets pour ainsi dire. Dans le premier, on trouve les réductions tarifaires, quelquefois radicales et presque toujours assez importantes.

Les industries visées se mettent à crier, à se lamenter, à supplier. Elles envoient des délégations et des représentants à Ottawa, elles intriguent, elles s'agitent. Les conservateurs font chorus en Chambre, prédisent la ruine de ces industries, ou du moins la diminution de leurs activités et de leur production. A la fin, très souvent en comité, lorsque la tempête s'est apaisée, M. Robb présente le second budget. Ce sont toujours d'habiles mesures remédia-

(*Suite à la page 2*)

L'actualité

Le "chien" Pilote

On croirait la Presse *très forte en chiennerie. Mais il faut déchanter. Elle n'est forte en rien du tout, sauf en gueule comme l'était Madame Angot.*

Dans son fil de l'heure *du 4 courant elle fait tenir conseil à la gent canine sous la présidence de Pilote.*

"Ils voulaient (les chiens) interroger leur ancêtre *Pilote, le* compagnon *de Lambert Closse, que Philippe Hébert a* sculpté, *près d'un des bas-reliefs", dit-elle.*

Plus loin: "Pilote, avec la permission de son maître, s'est détaché *de son emprise de pierre..."*

Plus loin encore: "Les chiens ont du respect pour Pilote, mais ils trouvent que son langage est un tantinet officiel et qu'il *danse sur la corde."*

Bref, on voit par ces diverses citations que Pilote est tout ce qu'il y a de plus chien.

Or ce chien était une chienne.

M. Emile Salone écrit dans son ouvrage La colonisation de la Nouvelle France, *Chap. V., page* 123:

"L'histoire a rapporté les exploits de la vaillante chienne *Pilote, à Montréal."*

*Salone, pour se prononcer sur le sexe de Pilote, donne ses sources. Il indique l'*Histoire de Montréal *par Dollier de Casson, page* 51.

Quand il s'agit des chiens écrasés, des chiens anonymes, ça va. La Presse *est dans son genre, mais il est écrit qu'elle ne peut s'élever au delà. Le chien qui a une histoire est indigne d'elle. Pilote — la chienne Pilote — a dû, indignée d'une telle ignorance, lever la patte sur la première* Presse *échappée à l'égout, qui est venue se promener, sur l'aile du vent, près du monument de Maisonneuve.*

CLOSSE.

R. Octave Pelletier

A l'âge avancé de quatre-vingt-quatre ans vient de s'éteindre l'ancien organiste de la Basilique de Montréal, le doyen d'âge de nos professeurs et de nos organistes, le dernier survivant d'une génération disparue, le contemporain des Lavallée, des Prume, des Letondal, des Ducharme, des Saucier et de tant d'autres dont le souvenir peu à peu s'éteint à mesure que montent les jeunes générations et que la vie moderne nous empêche de penser et de nous recueillir.

Pourtant l'homme qui vient de disparaître mérite plus qu'une simple mention, plus qu'un souvenir ému. C'est que la vie de Romain-Octave Pelletier présente un des plus beaux exemples de talent, de droiture et de probité réunis. Cet homme aux manières timides, redoutant la familiarité, se dérobant aux indiscrets, possédait la force des convaincus. Personne plus que lui ne fut fidèle à son idéal; et les jeunes artistes admis dans son intimité trouvèrent toujours en lui le conseiller sûr, l'homme de goût aux appréciations désintéressées, le causeur spirituel, alerte et même caustique. Mais l'ironie qu'il savait manier s'arrêtait parfois en chemin, car Pelletier avait l'âme charitable et la conscience un peu timorée.

Cependant ce timide, je l'ai dit, fut un convaincu et même un lutteur. Voilà pourquoi, parmi les musiciens de son époque, la carrière de Pelletier présente une physionomie si caractéristique. Sa nature artistique, ses études, ses débuts, les luttes qu'il eut à soutenir, tout chez lui sort de l'ordinaire et compose une personnalité à la fois attachante et curieuse à étudier.

Romain-Octave Pelletier ne fut pas de ceux que des traditions de famille, une formation spéciale poussent irrésistiblement vers la musique. Au contraire, nourri de fortes études classiques, il était destiné aux études légales. Et nous savons qu'après les études suivies à la faculté de droit du Collège Sainte-Marie, et le stage réglementaire, il embrassa le notariat; qu'il fut jugé apte à des fonctions qu'il n'exerça jamais, son goût pour la musique lui faisant abandonner aussitôt la carrière qui s'ouvrait devant lui et dont le terre-à-terre, à juste titre, l'effrayait. Ce qui est sûr, c'est qu'il eut toujours à sa portée un piano, lequel dut fraterniser avec le code civil dans la plus invraisemblable intimité.

Enfin l'art l'emporta. Et, dès lors, Pelletier se donne entièrement à ses études favorites. Par lui-même il fit son éducation musicale. Esprit studieux et discipliné, il devint en peu d'années un pianiste délicat, et se livra à l'étude de l'orgue qui à cette époque reculée existait à peine.

Vers 1860, l'art de traiter l'orgue d'une façon sérieuse était à peu près inconnu. Un peu d'instinct musical, de l'adresse au clavier, c'était tout. Comme répertoire, des improvisations décousues ou des pièces, réminiscences du salon ou du théâtre.

C'est en face de cette situation fâcheuse que Pelletier, nourri des oeuvres de Bach, de Mendelssohn et de Lemmens, gagné à la cause de la tonalité grégorienne soutenue par Niedermeyer, devait engager la lutte. Contre de telles conditions, il avait sans doute son remarquable talent d'exécutant et d'improvisateur, mais il était à peu près seul. Aujourd'hui que la cause est gagnée et que l'on ne conteste plus à un organiste le droit de jouer de la bonne musique, cela semble bien extraordinaire. Cependant il est bon de rappeler ces choses, pour rendre hommage à ceux qui ont préparé les voies où nous marchons aujourd'hui.

Excellent professeur (il a formé des légions d'élèves), écrivain didactique, polémiste à ses heures, compositeur d'oeuvres délicates de musique profane ou religieuse, d'un accompagnement remarquable des chants liturgiques, il fut toujours l'artiste épris de son art, probe et loyal. Jusqu'aux dernières années de sa vie, il a été fidèle à ses croyances artistiques comme à ses croyances religieuses; et sa vie offre un exemple de l'harmonie étroite, de la concordance qui doit unir le sens du beau à celui du bien.

C'est pourquoi, âgé, ne pouvant presque plus marcher, Pelletier a conservé jusqu'aux derniers jours un coeur jeune, une imagination enthousiaste. Artiste, il n'a jamais douté de son rêve, chrétien, il n'a jamais douté de sa foi.

Arthur LETONDAL

Bloc-notes

Ca n'est rien

Le cas de Fortin, cultivateur du Lac Saint-Jean, propriétaire d'une île achetée au prix de $17,000 il y a des années, et qui a payé au gouvernement provincial en 1923, une somme de $850 pour avoir ses lettres-patentes, où un fonctionnaire a trouvé moyen d'insérer une clause spoliatrice, n'a rien qui étonne le *Soleil*, le fasse sursauter. M. Caron, ministre de l'agriculture, qui peut être un partisan politique acharné, mais reste homme de coeur, a compris comme ce cas est navrant; et il s'est entremis pour faire indemniser Fortin, dont la terre a été à moitié noyée par la *Duke-Price Company* comme le démontrent les lettres parues dans le *Devoir* de samedi dernier. Mais le rédacteur en chef du *Soleil* envisage les choses autrement. Fortin, condamné à se faire désormais journalier à Arvida, — ironie des choses, — pour faire vivre sa famille, ne l'intéresse pas. Il n'a pas droit aux dommages, dit le *Soleil*. "Il est extrêmement malheureux qu'un cultivateur ait ainsi fait un mauvais marché; mais peut-on en rejeter la responsabilité sur le gouvernement ou la compagnie?" écrit-il. Un point, c'est tout. Fortin ayant accepté ses lettres-patentes telles qu'elles ont été rédigées et ayant versé $850, il n'a droit à rien, selon le *Soleil* — pas même au remboursement des $850 qu'il a payées au ministère pour lui donner un titre extrêmement précaire. Il est vrai que, pour entretenir ses lecteurs dans des sentiments favorables au ministère québecois, le *Soleil* a un puissant motif; du 1er juillet 1925 au 31 décembre 1926, n'a-t-il pas reçu du gouvernement québecois une somme de plus de $266,146, de façon directe, à part les autres sommes que le gouvernement a versées à certains de ses propriétaires, de ses rédacteurs, de ses nouvellistes, etc? Comment l'injustice du cas Fortin peut-elle tenir devant une pareille pluie de subventions déguisées? Fortin devrait être heureux, même s'il ne peut rien avoir de la *Duke-Price*; le *Soleil* n'est-il pas gavé?

Presse libre

Le *Courrier de Saint-Hyacinthe* note que, des onze quotidiens de langue française publiés au Canada "*quatre sont catholiques absolument, nationaux d'abord, libres d'attaches politiques. Ce sont l'*Action Catholique *à Québec, le* Devoir *à Montréal, le* Droit *à Ottawa et le* Progrès du Saguenay *à Chicoutimi. Quatre sur onze, cela veut dire plus du tiers. Qui donc, il y a vingt ans, eût entrevu comme possible, même chez nous, pareille puissance catholique?*" Certains hebdomadaires de notre province sont aussi indépendants en politique et aussi catholiques, aussi nationaux que ces quatre quotidiens. Ainsi, depuis vingt ans, toute une presse libre et indépendante a surgi chez nous, elle étend son champ d'action, elle monte, refoulant sur maints points la presse d'affaires. Il y a certes encore bien du terrain à gagner, pour les journaux dont parle le *Courrier*, resté catholique et lui aussi indépendant et libre, en politique. Mais la trouée est faite; elle ne peut que s'agrandir. Les politiciens redoutent et combattent cette presse, car elle ne veut pas les servir et ils tentent en vain de l'asservir, de la terroriser. L'*école maudite* dont parlait un politicien vers 1908 a fait école, — et belle école.

Un recensement

On a voulu dernièrement ouvrir les cinémas le dimanche, à Baltimore, aux Etats-Unis. Un comité de citoyens combat cette proposition; il a fait faire un relevé des sujets traités dans les films montrés, pendant une période donnée, à Baltimore. Selon le *New-World* de Chicago, des 404 films examinés, 117 montraient l'infidélité maritale, 113, des scènes d'attentats à la pudeur, 38 étaient favorables au divorce, 97 montraient des danses immorales, 172 des toilettes immodestes, 192 des familiarités déplacées entre jeunes gens et jeunes filles. "Que le législateur commence par nettoyer les films de cette boue de tous les jours, avant de penser à ouvrir les cinémas le dimanche", conclut de cette enquête Mgr Curley, archevêque de Baltimore.

G. P.

Une consultation d'avocat

Ce projet de loi ratifie les violations de la loi – Il maintient la compagnie en possession des terres inondées

Il enlève aux victimes tout moyen de se faire restituer leurs propriétés et supprime les recours qu'elles auraient pu exercer pour forcer la compagnie à retirer l'eau

LE CAS FORTIN

Nos lecteurs n'ont sûrement pas oublié la remarquable consultation légale que nous publiions ici le 15 février dernier. L'auteur veut bien nous adresser, à propos du dernier projet de loi Mercier, des observations qu'on lira avec un très vif intérêt. Nous ferons observer que les notes supplémentaires sur le cas Fortin ont dû être rédigées vendredi, en même temps que nous rédigions nos propres observations.

Le projet de loi du gouvernement créant une commission d'arbitrage pour "régler" la question du lac Saint-Jean a un mérite incontestable: il indique clairement aux victimes de l'inondation quel sort les attend.

Résumons-en les dispositions principales, puis nous les commenterons.

LE PROJET DE LOI

Le lieutenant-gouverneur en conseil, c'est-à-dire le gouvernement, pourra nommer une commission spéciale d'arbitrage de cinq ou de trois membres, comme il l'entendra, pour fixer l'indemnité payable aux personnes affectées par l'inondation, soit à raison des dommages déjà subis, tels que pertes de récoltes, etc., ou pour l'occupation définitive de leurs propriétés. Toute personne ainsi affectée pourra s'adresser à cette commission pour faire évaluer le montant de ses dommages et obtenir une sentence ordonnant à la compagnie de le lui payer. Elle pourra aussi, si elle le préfère, s'adresser à la Cour supérieure pour faire déterminer le montant de cette indemnité. A moins que le propriétaire n'ait déjà lui-même exercé son recours devant la cour Supérieure ou devant la commission, la compagnie pourra l'assigner devant cette dernière. Le propriétaire pourra alors décliner la juridiction de la commission, mais il devra dans ce cas s'adresser à la cour Supérieure pour faire fixer son indemnité, à défaut de quoi la compagnie pourra l'y contraindre, par action ordinaire.

L'exécution de la sentence de la commission ou du jugement final des tribunaux de juridiction ordinaire ou, dans certains cas, le dépôt du montant de l'indemnité au greffe de la cour Supérieure conféreront à la compagnie un titre définitif de propriété des terres affectés.

La compagnie est autorisée à occuper les terrains inondés jusqu'à la fixation de l'indemnité et jusqu'à l'expiration du délai qui lui est accordé pour payer. (Quel délai? On ne le sait pas au juste: le projet de loi dit: "un délai jugé raisonnable"). Nos législateurs, pour qu'il soit bien entendu que la compagnie peut ainsi noyer les victimes du lac St-Jean, disent: "...*est confirmé le droit de la compagnie de maintenir et de mettre en opération les barrages et autres ouvrages à la Grande Décharge et à la Petite Décharge du lac Saint-Jean, tels qu'ils se trouvent maintenant et par là d'élever et de maintenir les eaux jusqu'au niveau maximum de 17.5 pieds au-dessus de zéro de l'échelle d'étiage au quai Roberval*".

Vous avez bien lu? "*Confirmé le droit*... d'élever et de maintenir les eaux jusqu'au niveau maximum de 17.5". Qui donc a raison, de M. Taschereau affirmant, le 13 janvier 1927, que la compagnie a "*illégalement, sans droit, de la façon la plus illégale possible, inondé les terrains avant de les avoir acquis*", ou du ministre des terres, qui proclame, par son projet de loi, le *droit* de la compagnie d'inonder ainsi les terrains et *confirme* ce droit?

Mais passons....

LA PORTEE DU BILL

Cet extraordinaire projet de loi comporte trois conséquences graves:

1o—Il ratifie les violations de la loi et du droit des gens commises par la compagnie avec la connivence du gouvernement, comme nous croyons l'avoir démontré par notre article du 15 février;

2o—Il maintient la compagnie en possession des terres inondées;

3o—Il enlève aux victimes tout moyen de se faire restituer leurs propriétés et supprime les recours qu'elles auraient pu exercer pour forcer la compagnie à retirer l'eau;

Examinons-les une à une.

a) *Le projet de loi ratifie les illégalités et les violations des droits des particuliers commises par la compagnie.* A cet égard, ce projet de loi est une prostitution des fonctions du pouvoir législatif et un scandale de grande envergure.

Si indulgent qu'on puisse être à l'égard des faiblesses des politiciens, on ne conçoit pas que le pouvoir législatif lui-même intervienne de la sorte et méconnaisse le caractère auguste de ses fonctions au point de créer des lois spécialement destinées à consacrer des délits de justice doublés d'illégalités.

b) *Le projet de loi maintient la compagnie en possession des terres inondées et voit, par des textes non équivoques, à ce que la compagnie ne soit pas inquiétée sous ce rapport.* On s'y attendait. C'est la suite logique de l'attitude du gouvernement depuis le commencement de cette affaire. Et puis, M. Taschereau avait, le 10 février, lors de l'entrevue avec les délégués du lac Saint-Jean, qui réclamaient le retrait des eaux, répondu catégoriquement à ces derniers, à plusieurs reprises, que leur demande ne pouvait être accordée, qu'il était inutile d'y penser, que l'eau serait maintenue à 17.5 pieds, parce que la province était liée, à cet égard, par un contrat avec la compagnie et que ce contrat devait être respecté. Mais alors, à quoi rime cette déclaration de M. Taschereau dans son discours du 13 janvier: "Nous leur avons demandé (aux victimes): Voulez-vous qu'on fasse baisser l'eau? — Elles ont répondu: non." Le gouvernement était-il prêt dans le temps à accorder ce que moins d'un mois plus tard il refuse énergiquement et qualifie d'injustice, de violation de contrat d'impossibilité absolue? Mais en quoi la situation avait-elle donc changé dans ce bref intervalle? Le contrat qui, d'après M. Taschereau, lie la province, n'existait-il pas longtemps avant le 13 janvier? S'il était alors possible, en dépit de ce contrat, de faire baisser l'eau, pourquoi ne l'était-il plus un mois plus tard? ou la vérité serait-elle que le gouvernement n'a jamais eu l'intention de permettre le retrait des eaux et qu'il *bluffait* simplement les victimes et se moquait d'elles en leur laissant entendre le contraire?

c) *Les recours aux tribunaux par action possessoire ou par injonction sont supprimés.* La compagnie est installée sur les terres riveraines et elle y restera. Les articles 41 et 42 fixent péremptoirement ce point. Le premier ministre avait cependant suggéré aux propriétaires affectés, dans son discours du 13 janvier, de poursuivre la compagnie, d'arrêter les travaux par une injonction! Quelle jolie surprise, pour ceux qui peuvent avoir suivi son conseil, de voir le gouvernement du même M. Taschereau intervenir et, d'un trait de plume, anéantir et leurs procédures et leur recours!

Le gouvernement, cependant, veut se montrer généreux pour les victimes et leur offre une compensation: elles peuvent, si le tribunal d'arbitrage ne leur convient pas, s'adresser à la Cour supérieure, par action ordinaire, *pour faire fixer le montant de leur indemnité.* Il y a même appel à la Cour du Banc du Roi de la décision de la Cour supérieure. Que de sollicitude! Si vous êtes l'un de ces amateurs de procès longs et coûteux, si vous avez le goût d'engager la lutte devant les tribunaux avec une compagnie puissante, bien pourvue de techniciens, d'avocats et de toutes les armes de bataille judiciaire possibles, si cela vous sourit, de continuer la lutte devant la Cour d'appel, volontairement ou conduit de force par la compagnie, après en avoir fini avec la Cour supérieure, — eh! bien, allez-y et bénissez le généreux gouvernement qui vous met à même de pratiquer ce sport. Si, cependant, vous désirez savoir ce que nous en pensons, nous vous dirons en toute franchise que vous trouverez peut-être la partie dure et que vous en sortirez sans doute plus éclopés que la compagnie.

Mais le gouvernement, qui vous paralyse en vous enlevant les armes de l'injonction et de l'action possessoire, devait paraître vous conserver au moins une bribe de recours devant les tribunaux de droit commun et ne pas vous imposer absolument sa commission d'arbitrage. Il a donc imaginé pour vous ce recours à la Cour supérieure *pour faire fixer votre indemnité*, recours tronqué, boiteux et comportant de tels risques de délais et de frais, que bien peu verront avantage — quelles que soient la composition et les tendances du tribunal d'arbitrage, — à opter pour une action en Cour supérieure. Il n'est pas, en effet, alléchant de s'engager dans l'engrenage d'un procès avec un puissant adversaire qui peut multiplier les procédures et les frais, livrer bataille sur les moindres technicalités de procédure, faire traîner indéfiniment la cause, la porter en appel, au besoin, en y continuant les mêmes tactiques, et finalement décourager le pauvre

(Suite à la page 2)

Une assemblée oppositionniste à Longueuil

MM. St-Jacques, Duranleau, Houde, L'Archevêque et Cabana dénoncent la politique du gouvernement Taschereau — La question du Lac St-Jean — Trop pour l'industrie, pas assez pour l'agriculture — L'enquête du *Laurier Palace* — Les responsabilités

Longueuil proteste contre un projet de route qui l'isolerait du nouveau pont

Longueuil, 7 (De notre envoyé spécial) — *L'Action Conservatrice de Longueuil* a fourni hier à l'opposition provinciale l'occasion de tenir sa première grande assemblée en prévision de la prochaine lutte électorale et ce, avec un tel succès que l'après-midi n'étant pas suffisant pour exposer toutes les questions au programme, l'assemblée de l'après-midi a été ajournée à huit heures dans la soirée et ne s'est terminée que vers les 11 heures.

Dans l'après-midi, MM. J.-L. St-Jacques, député d'Argenteuil, Alfred Duranleau, député de Laurier, Camilien Houde, député de Sainte-Marie, Adolphe L'Archevêque et J.-N. Cabana ont disséqué devant une salle comble la politique du gouvernement Taschereau, lui reprochant sa conduite dans la région du Lac Saint-Jean, où il sacrifie les nôtres au bénéfice des étrangers; de faire trop pour l'industrie et pas assez pour l'agriculture; de poursuivre une fausse politique à l'instruction publique en construisant "de hautes écoles" alors que la petite école élémentaire rurale ou urbaine est délaissée, de ne pas avoir accepté les suggestions raisonnées de l'opposition au sujet de la loi des accidents du travail, de ne rien faire pour enrayer l'émigration.

Le chef de l'opposition, M. Arthur Sauvé, n'était pas présent.

Hier soir, M. Wilfrid Du Cap, secrétaire de l'*Action Conservatrice* de Longueuil, M. J.-I. Lamarre, avocat de la ville de Longueuil, M. Alexandre Milette et J.-A. Gareau, président de la *Chambre de Commerce de la Rive-Sud* ont parlé de la construction du pont de la rive sud et protesté contre le projet de route qui, à partir de l'entrée du pont sur la rive sud, passerait à travers les terres appartenant à des capitalistes pour rejoindre plus loin par le Boulevard Perron le chemin de Chambly en isolant complètement Longueuil. Tout le débat s'est synthétisé dans une requête qui sera soumise au conseil municipal et aux citoyens de Longueuil avant d'être envoyée aux ministres du gouvernement provincial. Cette requête demande au gouvernement de faire passer par Longueuil la route qui permettra l'accès du nouveau pont.

M. Saint-Jacques

M. J.-L. Saint-Jacques, c.r., fut le premier orateur. Le député d'Argenteuil débute par un éloge délicat du président, son ancien compagnon d'université. Le notaire Brais, dit-il, a toujours eu l'estime de tous ceux qui ont l'avantage de le connaître, aussi les citoyens de Longueuil ont-ils voulu l'appeler au poste de premier magistrat de leur ville.

M. Saint-Jacques parle ensuite du travail, de l'énergie, du dévouement, de la sûreté de direction du chef de l'opposition. Le peuple reconnaît les mérites et la valeur de M. Sauvé et, aux prochaines élections, il lui confiera le soin de diriger les destinées de la province.

Le député d'Argenteuil traite des problèmes agricoles, de l'exploitation de nos ressources naturelles en rapport surtout avec l'affaire du Lac-Saint-Jean et de l'instruction publique.

Les intérêts agricoles sont méconnus par le gouvernement qui donne une prépondérance à l'industrie. La terre est à l'homme son meilleur garant d'indépendance et de liberté. C'est une illusion dangereuse que de fuir la terre et ses travaux parfois durs et pénibles pour se ruer vers les emplois plus rémunérateurs que l'industrie peut offrir. Tous, autant que vous le pouvez, restez ou devenez attachés à cette terre féconde et nourricière: c'est elle qui est la base de toute richesse saine et solide. "L'agriculture, disait Mgr Laflamme au congrès de l'Union catholique des cultivateurs en novembre 1926, reste et doit rester notre industrie fondamentale. Elle constitue un des plus puissans remparts de l'ordre social, parce qu'elle fixe la famille, garantit sa survivance et développe des vertus solides." "La richesse est dans le sol, disait Sa Grandeur Mgr Rouleau au même congrès. La grande richesse, c'est l'agriculture."

Le gouvernement a oublié ces vérités. Il oublie que l'agriculture et l'industrie doivent marcher de pair. Il sacrifie l'agriculture à l'industrie. Comme résultat, le nombre des cultivateurs va diminuant dans notre province. En 1891 nous en comptions 174,996; en 1911, 149,701 et 137,619 seulement en 1921.

M. Saint-Jacques démontre par l'Annuaire statistique de Québec que la superficie cultivée diminue également dans notre province. En 1919, 7,973,021 acres étaient en culture; 8,051,989 en 1921; 6,736,300 en 1924 et 6,828,700 en 1925, soit pour cette année une diminution de 1,144,321 acres comparativement à 1919. M. Caron trouve toutes sortes de raisons pour expliqer cet état de choses; ces raisons devraient valoir pour la province voisine et la nôtre; cependant, en Ontario, il y a augmentation. En 1919, 9,915,884 acres y étaient cultivées et 10,264,614 en 1924, soit une augmentation de 1,348,730 acres. Les revenus dérivés de l'agriculture, qui étaient de $445,514,000 dans Québec en 1919, sont tombés à $241,842,000 en 1924, soit une diminution de $203,672,000. La valeur moyenne des terres en exploitation était dans Québec de 72. l'acre en 1919 et de $53. en 1924; tandis que dans Ontario elle était de $66. l'acre en 1919 et se maintenant à $65. en 1924. En 1918, Québec avait 1,163,865 vaches laitières et 998,079 en 1924, soit une diminution de 15%. Ontario en avait 1,141,016 en 1919 et 1,203,527 en 1924, soit une augmentation de 6%. Pendant la même période, toutes les provinces du Canada, sauf la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, ont augmenté le nombre de leurs vaches laitières dans une proportion variant de 10 à 30%. M. Saint-Jacques donne les chiffres suivants, tirés de l'Annuaire statistique du Canada, pour la valeur totale de tous lesp roduits laitiers: en 1922, Ontario, $53,542,605; Québec, $26,-089,578; différence de $27,453,027 en faveur d'Ontario. En 1923, Ontario, 63,114,425; Québec, $29,386,505; différence de $33,727,920 en faveur d'Ontario. En 1924, Ontario, $62,-657,787; Québec, $27,428,100; différence de $35,229,687 en faveur d'Ontario. La production des fabriques de conserves alimentaires et des abattoirs a rapporté en 1923 $83,-852,067 à Ontario, $12,940,270 au Manitoba et $19,798,206 seulement à Québec.

Ces chiffres ont une éloquence brutale et il n'y a pas lieu pour le gouvernement de se vanter de sa politique agricole. Loin de là!

Le député d'Argenteuil cite une page du *Journal d'Agriculture*, publication du gouvernement dans laquelle on illustre le fait qu'en 1925-26 Québec a importé d'Ontario 51 chars de céleri, 19 chars de tomates, 73 chars d'oignons, 43 chars de fraises, 182 chars de fruits et légumes divers et 143 chars de patates des Provinces Maritimes. Comme le fait remarquer le *Journal d'Agriculture*, ce serait plus payant de produire chez nous au lieu d'aller s'approvisionner dans la province-soeur. Voilà un triste aveu d'une publication du gouvernement.

Abordant la question de nos ressources naturelles, M. Saint-Jacques expose le programme de l'opposition. Nous ne sommes pas contre leur exploitation judicieuse et rationnelle mais nous voulons qu'elle nous profite à nous et nous ne voulons pas que le capital étranger vienne implanter chez nous une mentalité qui n'est pas la nôtre et qui prenne la place de nos plus belles traditions. Nous ne voulons pas d'un développement factice de villes factices par une industrie factice.

Au sujet du lac Saint-Jean et des procédés qui y sont en honneur, M. Saint-Jacques a fait la déclaration suivante: "Je prends la responsabilité de ce que je dis mais j'affirme que cette violation de nos droits a été faite à la connaissance, avec la participation et la complicité du gouvernement."

L'orateur aborde ensuite les questions éducationnelles. Le gouvernement ne fait pas assez pour l'instruction dans nos campagnes. On ne fera de l'instruction véritable que lorsque l'on aura compris l'importance de la petite école élémentaire. Le gouvernement a commencé par où il aurait dû finir. Il a rêvé de construire le toit avant les fondations. La construction de ses grosses bâtisses, de ses gratte-ciel, a été prématurée. Que ne s'est-il tourné plutôt vers le petite école du rang!

M. Saint-Jacques fait la comparaison des sommes dépensées par les différentes provinces pour l'instruction. Le budget total pour l'instruction publique dans notre province ne représentait en 1925 que $1.10 par tête, tandis qu'il représentait en 1924 $3.30 par tête en Ontario et $6.85 par tête en Colombie Anglaise. Pour la population rurale, il était de $2.60 par tête dans Québec, et de $8.00 par tête dans Ontario.

Après avoir exposé le programme de l'opposition en matière d'instruction élémentaire, le député de Saint-Jacques cite une revue anglaise qui déclare elle aussi que le gouvernement ne fait pas assez pour la petite école du rang, et qui approuve le programme de l'opposition. Cette revue parle de l'"opposition Sauvé". Elle a raison, car pendant plusieurs années, M. Sauvé a été toute l'opposition avec quelques collègues. En 1923, une phalange nouvelle est venue s'ajouter à l'ancienne, et en 1927, M. Sauvé verra son travail couronné et le peuple de cette province lui demandera de mettre en application, en le choisissant comme premier ministre, le programme qu'il préconise avec toute l'énergie et le patriotisme.

M. Duranleau

M. Duranleau, député de Laurier, félicite le Club de Longueuil de ses activités et remercie les électeurs d'être venus en si grand nombre.

Il affirme qu'il se fait un soulèvement général dans la province contre l'administration du gouvernement Taschereau, administration vieillie et discréditée, contre les méthodes abusives en usage dans tous les domaines de l'administration provinciale.

M. Duranleau dénonce le régime d'autocratie de nos gouvernants actuels qui en sont rendus à croire que la province leur appartient. Il dénonce les nombreux abus de pouvoir du gouvernement, l'augmentation constante des taxes, la mainmise du régime sur les corporations scolaires et municipales. Il affirme que le gouvernement Taschereau n'a de sollicitude que pour les forts, les puissants, les riches et les grosses compagnies, qu'il protège au détriment du faible, du peuple et particulièrement de la classe agricole. Il donne comme exemple la tragédie du Lac Saint-Jean où un grand nombre de cultivateurs, pionniers du sol, ont vu leurs terres inondées, sans avis, pour le seul profit d'une grosse compagnie composée en grande partie d'Américains, au moyen d'un barrage et de l'exhaussement des eaux du Lac Saint-Jean, avec la permission et la connivence du gouvernement Taschereau.

Le peuple de cette province se rend compte que les intérêts du faible et du pauvre sont négligés au bénéfice de ces "trusts" puissants et que la défaite seule du gouvernement Taschereau aux prochaines élections peut faire disparaître cet état de choses.

Peut-il en être autrement, a-t-il dit, lorsque l'on constate que les membres du gouvernement actuel n'ont qu'une passion, celle des millions! La plupart d'entre eux sont devenus riches et ils ne craignent pas de l'afficher.

Comptant sur l'esprit de parti qui les a maintenus au pouvoir et sur la presse qu'ils ont gavée pour chanter leurs louanges, ils abusent étrangement du pouvoir et ont érigé en système un état de choses scandaleux qui ne serait toléré dans aucune autre province du Dominion.

Il dénonce la dilapidation de nos ressources naturelles et spécialement de nos richesses forestières vendues depuis des années par tranches beaucoup trop considérables, à des conditions et des prix désavantageux pour la province, et dit que ce n'est qu'au moyen de ces ventes de notre capital que le gouvernement a pu cacher ses déficits d'année en année.

M. Duranleau déplore l'exportation en trop grande quantité de nos richesses forestières aux Etats-Unis. Il dit qu'un peuple ne s'enrichit que s'il manufacture chez lui la matière première. Si le gouvernement, dit-il, était réellement soucieux des intérêts du peuple, laisserait-il faire ces exportations si considérables? Songez, dit-il, que sur 1,500,000 cordes de bois exportées aux Etats-Unis à l'état brut par tout le Canada l'année dernière au delà d'un million de cordes provenaient des limites forestières de la province de Québec.

Quelle perte pour le peuple de cette province lorsque l'on sait qu'une corde de bois à l'état brute ne rapporte que $10.00, qu'une corde de bois en pulpe ne rapporte que $25.00 et qu'une corde de bois en papier rapporte environ $85.00?

Parlant du désastre du *Laurier-Palace*, M. Duranleau dit que le gouvernement Taschereau, sous la pression de l'opinion publique, a accordé une enquête royale et qu'un projet de loi à cette fin a été présenté la semaine dernière, mais que le gouvernement a eu bien soin de rédiger son projet de manière à ne permettre l'enquête que contre les propriétaires du théâtre, les employés et les parents des victimes. Il déclare qu'il demandera que le cadre de cette enquête soit élargi de manière à permettre d'enquêter sur les responsabilités des autorités municipales de Montréal et sur les autorités provinciales. Il dit qu'en vertu de la loi, l'administration de Québec a une responsabilité solidaire avec celle de Montréal et qu'il faut que toutes les responsabilités soient établies, non seulement celle des petits et les faibles, mais aussi celle des gouvernants.

Il dénonce les abus de la Commission des liqueurs, les prix exorbitants de ses boissons et de ses mélanges, la partisannerie politique qui y règne.

Il dit que le peuple veut savoir ce qui se passe au Pied du courant et affirme que si M. Sauvé vient au pouvoir il verra à faire faire une enquête complète sur la loi des liqueurs, son application, ses abus, ses dépenses exorbitantes et à faire ensuite les réformes jugées nécessaires et désirée par le peuple de cette province, tout en n'affectant pas le revenu public.

Parlant de l'*exode des nôtres*, M. Duranleau déplore ce mal qui existe encore à l'état aigu. Le gouvernement, dit-il, a admis, il y a quelques jours, que les nôtres, par milliers et par milliers, s'en allaient du côté des Etats-Unis. Il accuse le gouvernement de n'avoir cherché aucun remède à ce mal.

Le gouvernement, dit-il, a des statistiques établissant le nombre de touristes qui viennent dans la province et n'en a pas pour faire connaître le nombre des nôtres qui s'en vont pour ne plus revenir. Il accuse aussi le gouvernement de ne rien faire pour le rapatriement des Candiens établis aux Etats-Unis. Il accuse le pouvoir d'avoir traité injustement la classe agricole en surchargeant les municipalités rurales de dettes de chemin énormes et en poursuivant sans merci un grand nombre de municipalités pour encaisser des sommes que ces municipalités ne pouvaient payer. Le département des chemins, dit-il, a fait aux frais des municipalités beaucoup de chemins à des prix exorbitants et ce sont ces dernières qui en paient les pots cassés, chargeant la population agricole d'un fardeau financier qu'elle ne peut supporter.

A l'approche des élections, le gouvernement cherche à arrêter le sentiment populaire en prenant à sa charge les chemins améliorés. Il y a plusieurs années que le chef de l'opposition, M. Sauvé, réclame cette mesure, soit de son siège de député, soit sur les tréteaux politiques; il a toujours affirmé avec raison que la classe agricole était incapable de supporter un pareil fardeau. Ce n'est qu'à la veille des élections que le gouvernement a cru sage de se rendre à la demande du chef de l'opposition.

M. Duranleau termine en mettant les électeurs en garde contre les journaux qui ne cessent de chanter les louanges du gouvernement. L'enquête qu'il est à faire actuellement sur les comptes publics, a-t-il déclaré, a révélé que durant 18 mois, le gouvernement, à même les deniers de la province, avait payé aux journaux, agents de publicité, correspondants, etc, etc, une somme de près de $1,000,000. Lorsque vous lirez dans les journaux, a-t-il dit, l'éloge du gouvernement Taschereau, demandez-vous toujours combien cet article a coûté à même les deniers de la province. Si le peuple veut se conformer une opinion saine sur les programmes et les hommes politiques, il devra chercher à se renseigner ailleurs que dans les journaux, suivre les assemblées populaires que tiendra M. Sauvé et ses amis d'ici aux prochaines élections.

Nous aurons des élections avant longtemps, au peuple de bien se renseigner et de rendre un verdict suivant sa conscience.

Vous entendrez des belles promesses tomber des lèvres des ministres, parce qu'ils craignent de perdre le pouvoir dont ils abusent, mais soyez sur vos gardes, pensez au travail accompli par l'opposition depuis quelques années et je suis convaincu que vous donnerez à notre vaillant chef, M. Arthur Sauvé, un vote de confiance qui le portera au pouvoir.

M. Camillien Houde

Le député de Sainte-Marie rappelle les suggestions faites au gouvernement par l'opposition au sujet de la loi des accidents du travail. L'opposition a proposé au gouvernement de nommer une commission permanente pour administrer cette loi et la création d'un système d'assurance organisé par l'Etat pour éviter les intermédiaires entre patrons et ouvriers lors du règlement effectué à la suite d'un accident. Le gouvernement a fait la sourde oreille aux suggestions de l'opposition mais maintenant, M. Bouchard, député de Saint-Hyacinthe, emprunte cette politique des conservateurs pour la soumettre au gouvernement.

M. Houde voudrait aussi que le gouvernement permette aux épiciers de vendre du vin; il voudrait que la Commission des liqueurs, comme toute autre compagnie, paie des taxes aux municipalités où elle a des magasins parce que ses camions brisent les routes et qu'elle vend assez cher l'eau de l'aqueduc municipal dont elle se sert. M. Houde termine en accusant le gouvernement de ne rien faire pour enrayer l'émigration des nôtres aux Etats-Unis et de se désintéresser de leur sort au point de n'avoir pas même de statistiques pour dire combien des nôtres nous ont quittés alors que l'on sait exactement le nombre les étrangers qui viennent ici s'abreuver de la Commission.

M. Cabana

M. J.-N. Cabana accuse le gouvernement de "voler la province". Il rappelle l'affaire Pouliot-Parrot, puis brièvement, celle du Lac Saint-Jean. Ensuite, parlant de la construction des routes pour le paiement desquelles plusieurs municipalités ont été poursuivies, il rappelle que la route Montréal-Mont-Laurier a été allongée de 20 milles simplement pour la faire passer à la porte d'un club de politiciens. "C'est Baptiste qui paie et s'il ne paie pas on le poursuit".

Lors de l'enquête sur la Commission des liqueurs, "des membres du personnel du gouvernement se sont parjurés, dit-il, pour défendre leurs patrons... alors qu'on essayait sans réussir, de salir la réputation d'un membre de l'oposition, un ancien collègue du gouvernement faisait du "bootlegging" au canal Lachine".

Au sujet de l'affaire du Lac Saint-Jean, M. Cabana accuse M. Taschereau "d'avoir trompé la délégation des cultivateurs du Lac Saint-Jean en lui disant qu'il ignorait que l'élévation du lac aurait eu un effet aussi désastreux".

LA ROUTE DU PONT

Hier soir, M. W. Du Cap a parlé du projet de routes pour relier l'entrée du pont sur la rive sud aux comtés de Chambly et Verchères. Le chemin projeté passe par la rue Sainte-Hélène et le boulevard Perron pour rejoindre le chemin de Chambly, traversant une région encore inhabitée mais où des capitalistes de Montréal possèdent des terres. Le chemin que l'on devrait suivre serait la route par les rues Victoria et Saint-Laurent, à travers Longueuil, pour rejoindre le chemin de Chambly. "Il est vrai que des capitalistes que je ne veux pas nommer, dit M. Du Cap, ont acheté des terres qu'ils veulent "boomer" le long du chemin projeté, mais il ne faut pas permettre que cette route soit adoptée par le ministère de la voirie au détriment de la ville de Longueuil.

M. Houde demande alors qui sont les capitalistes ou le capitaliste qui possèdent des terres le long du boulevard projeté et si ce ne sont pas les mêmes auxquels M. Cabana a fait allusion.

Le secrétaire de l'*Action conservatrice* ne le sait pas. MM. Alex. Millette, Joseph-I. Lamarre, Art. Vincent, Ulric Malte et J.-A. Gareau demandent ensuite que Longueuil soit reliée au pont afin qu'elle puisse profiter du tourisme. La requête suivante est ensuite lue à l'assemblée et l'*Action conservatrice* à l'intention de la faire tenir au ministère Taschereau.

Une requête

Aux Honorables Ministres du Gouvernement Provincial de Québec,
Aux commissaires de la Commission du havre de Montréal,
A tous ceux que les présentes pourront concerner,

L'Action Conservatrice de Longueuil est une association civique et politique fondée dans le but de surveiller les intérêts des citoyens de Longueuil et du comté de Chambly.

Le six mars mil neuf cent vingt-sept, dans une assemblée publique très représentative convoquée par ses directeurs dans la salle de l'hôtel de ville de la cité de Longueuil, il a été discuté et résolu ce qui suit:

CONSIDERANT que la construction du nouveau pont est en très bonne voie et que ce nouveau moyen de communication avec la métropole sera de nature à développer les municipalités de la rive sud qui le réclament depuis des années;

Considérant que la cité de Longueuil est la plus ancienne de ces municipalités et qu'elle est le chef-lieu du comté de Chambly;

Considérant que le développement que l'on prévoit sera proportionnel et en raison directe de la facilité et de la rapidité des moyens de transport sur ce pont, du bas tarif de droit de passage tant pour les personnes que pour les véhicules;

Considérant que le gaz pour le chauffage sera un grand facteur dans ce développement;

Considérant surtout que les routes d'entrée et de sortie de ce pont seront cependant les facteurs les plus puissants du développement tant du tourisme, de l'industrie que du commerce;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commission du Port même de contribuer au développement rapide de la rive sud afin de retirer le plus tôt possible des revenus qui aideront à défrayer le coût et l'entretien du pont;

Considérant enfin, que les propriétaires, les marchands, les citoyens, des capitalistes même, ainsi que les personnes qui désirent s'établir dans notre municipalité sont anxieuses de voir ces questions réglées le plus tôt possible,

Il a été résolu à l'unanimité de demander au gouvernement provincial, à la Commission du havre de Montréal,

1o de hâter davantage la construction du nouveau pont;

2o quel moyen de transport en commun: autobus ou tramway, sera établi sur ce pont; quel sera le tarif exigé sur ce moyen de transport; aussi le tarif pour un piéton, pour un véhicule à moteur et sans moteur;

3o si le gaz de chauffage sera amené de Montréal sur la rive sud et dans l'affirmative quelles dispositions prend-on pour qu'il le soit le plus tôt possible;

4o s'il est vrai que les autorités favorisent la construction d'une route d'entrée et de sortie à travers les terrains non construits, éloignés au sud-est et cela au détriment de la ville de Longueuil qui serait par le fait même isolée. L'assemblée et les soussignés sont catégoriquement opposés à tout projet de route nouvelle en dehors des limites de la cité de Longueuil;

5o si les municipalités de la rive sud seront représentées dans les comités chargés de régler toutes ces questions.

L'assemblée d'hier après-midi était présidée par le maire L.-J.-E. Brais, de Longueuil, et celle du soir par l'échevin Pigeon.

M. Taschereau au "Cercle Universitaire"

LE PREMIER MINISTRE DIT A MGR LE RECTEUR DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL: "COMMENCEZ A CONSTRUIRE ET AYEZ FOI DANS L'AVENIR" — NOS COLLEGES CLASSIQUES — L'ECOLE ACCESSIBLE A TOUS

Il y a eu brillante réunion samedi au *Cercle Universitaire*, à l'occasion de la réception au premier ministre M. Taschereau. A la table d'honneur, avaient pris place autour du premier ministre: M. Edouard Montpetit, M. le sénateur F.-L. Béique, le baron Vitrolles, consul général de France au Canada, M. le juge Eugène Lafontaine, Mgr Piette, et les anciens présidents du Cercle, MM. le Dr Eudore Dubeau, F.-C. Laberge, le Dr A. Lesage, Edmond Vadboncoeur et L.-E. Beaulieu.

M. Montpetit a présenté avec esprit à M. Taschereau dont c'était le soixantième anniversaire de naissance, les voeux du Cercle. M. Montpetit dit qu'il peut y avoir un point de contact entre ceux qu'on est convenu d'appeler, les uns des politiciens, les autres des théoriciens. Ce point de contact, c'est le désir commun du bien de la province.

M. le sénateur Béique et Mgr le recteur Piette ont aussi parlé. Mgr Piette a exprimé à M. Taschereau sa gratitude pour les paroles d'encouragement que celui-ci avait eues à l'endroit de l'université.

M. Taschereau, en effet, dit à Mgr Piette: "Commencez à construire, et ayez foi dans l'avenir". M. Taschereau a aussi traité de certains aspects du régime éducationnel dans la province, dans sa causerie.

Voici ce qu'il a dit en substance. Nous avons un pays difficile à gouverner à cause des différences de religion, de langue et d'aspirations. Notre province peut être fière d'avoir résolu chez elle le problème créé par la différence de langue de ses habitants. Nous avons aussi résolu le problème religieux. Dans le domaine de l'éducation, un problème se présentait qu'il n'était pas possible de résoudre ici comme on l'avait fait dans les autres provinces, c'est le problème de l'instruction obligatoire. "Je ne crois pas à l'instruction obligatoire", a fait observer M. Taschereau. Au lieu de rendre l'instruction obligatoire, on a mis l'école accessible à tous. Les résultats sont des plus consolants: la province enregistre une fréquentation scolaire de huit pour cent supérieure à celle des pays où le système de l'instruction obligatoire est en vigueur. En multipliant les écoles rurales, il fallait cependant éviter de porter préjudice à la campagne et d'enlever à l'agriculture des bras qui lui sont nécessaires. "Nous avons cru qu'il fallait de grandes et belles écoles pour nos campagnes. Nous avons fait des sacrifices pour ces écoles. Je ne veux pas dire que nous avons erré mais je crois que nous avons fait assez pour les écoles rurales", a affirmé M. Taschereau.

Nous avons fait ce que nous devions pour nos collèges classiques, a continué M. Taschereau. Nos collèges classiques font notre force et sont une garantie de survivance. Grâce à eux, grâce aussi aux écoles comme l'Ecole des Hautes-Etudes, l'école des Arts, l'école Technique, les nôtres n'ont plus à aller demander à l'étranger une formation qu'ils peuvent recevoir ici. "Nous disons aux jeunes gens qui demandent des bourses d'études: Formez-vous ici, d'abord", a fait observer M. Taschereau.

L'heure est maintenant arrivée où nous devons aider nos universités, a conclu M. Taschereau. Nos universités sont des remparts contre le matérialisme ambiant; pour faire honneur à notre ascendance, nous devons développer nos universités.

Le premier ministre, avec l'assentiment de ses collègues, croit avoir donné au recteur de l'Université suffisamment de garantie pour que l'on marche de l'avant sans craindre, ayant foi dans la Providence.

M. Taschereau, sans compromettre ni la province, ni le gouvernement, ni le trésorier, ni la Législature, croit exprimer le sentiment de toute la population de la province en disant aux autorités de l'Université de Montréal de commencer à construire et d'avoir foi dans l'avenir.

Au nombre des convives, on remarquait: MM. le juge Jos. Archambault, Henri Archambault, les docteurs L.-G. Asselin, H.-L. Aucoin, L.-J. Barcelo, Geo.-E. Beaupré, L.-E. Beaulieu, Lucien Beauregard, Paul Béique, Alphonse Bélanger, le docteur Albert Bertrand, Robert Blais, le docteur Léo Blagdon, Jules Brault, les docteurs Ernest Brunet, L. Boëz, M. Beaugrand-Champagne, C.-O. Boyer, P.-A. Charrette, le docteur Ernest Charron, docteur J.-N. Chaussé, le docteur Vital Cléroux, Aimé Cousineau, le docteur T. Côté, John E. Crankshaw, Le Dr J.-Lane Charpentier, E. Cormier, Charles David, Anatole Désy, Emilien Daoust, Victor Doré, les docteurs E. Dubeau, Eugène Dufresne, Vincent Dupuis, le docteur Alphonse Ferron, F.-E. Fontaine, les docteurs Ernest Foucher et Denis Forest, M. Augustin Frigon, L. Favreau, le docteur Ernest Gariépy, Paul Gagnon, Amédée Geoffrion, Alex. Gérin-Lajoie, J.-E. Gibeault, Eug. Godin, J.-A. Goyer, Léon-Mercier Gouin, le docteur E.-P. Grenier, Ernest Guimont, Maurice Goudrault, H. Gérin-Lajoie, Wilfrid Hamilton, Henri Hébert, H.-R. Huot, le docteur Louis de Lotbinière Harwood, le docteur E.-J.-C. Kennedy, Henri Kieffer, A.-J. Laurence, Yves Tessier-Lavigne, J.-C. Lamothe, Louis Larin, Omer Lapierre, Henri Lanctôt, G.-A. Lapointe, J.-L. Lacasse, Aimé Lafontaine, Alfred Larose, L.-J. Laporte, le docteur R. Lallemand, Alex. Larivière, J.-A. Lalonde, Henri Labrecque, Théo.-J. Lafrenière, M. C. Laurendeau, M. Beaudry-Leman, Olivier Lefebvre, Marius Létourneau, J.-T. Lemire, Léon Lorrain, J.-V. Désaulniers, J.-O. Marchand, le docteur E. Mathieu, J.-C. Martineau, le docteur E. Massicotte, Lester Mercier, C.-O. Monat, Victor Morin, le docteur Pierre Masson, Gustave Marin, N. Mayrand, M. Nantel, H.-N. Nagant, H. Nadeau, P.-E. Ostiguy, le docteur Olivier, R. Panet-Raymond, G. Parizeau, les docteurs Léo Parizeau et T. Parizeau, B. Panet-Raymond, A.-E. Prud'homme, G. Pelletier, le docteur G. Plamondon, A. Plamondon, Gustave Papineau, [illegible]-G. Prévost, le docteur J.-A. Remy, Arthur Terroux, le docteur R. Trudeau, Dr Ern. Trottier, F.-X. Roy, G. Saint-Pierre, M. Peyet, Ludger Venne.

MM. Mercier et David accompagnaient M. Taschereau.

LE PROJET DE LOI DU LAC SAINT-JEAN

(Suite de la 1ère page)

diable qui s'est engagé dans cette galère et lui faire accepter n'importe quel règlement. C'est la classique façon de procéder des compagnies qui ont à faire face à un grand nombre de réclamations de cette nature: décourager et parfois ruiner, à n'importe quel prix, quelques petits plaideurs, pour inspirer une salutaire crainte aux autres réclamants et régler l'ensemble à bon compte.

Le gouvernement, non seulement n'accorde pas grand'chose aux victimes de l'inondation en leur laissant ce recours à la Cour supérieure, mais il leur met entre les mains, avec l'air de vouloir les protéger, une arme qui, si elles ont l'imprudence de s'en servir, pourra leur faire beaucoup plus de mal qu'à leur adversaire. Et c'est le cas de dire: *Timeo Taschereau et dona ferentem.*

LE CAS FORTIN

La simple lecture de ce projet de loi convaincra, croyons-nous, n'importe quel homme de bonne foi que le premier but de cette loi est de maintenir la compagnie Duke-Price en possession des terres qu'elle a inondées, au mépris de la loi et du droit des gens.

Si vous n'êtes pas encore convaincus et si vous nous trouvez trop sévère, nous vous référerons à l'inconcevable iniquité du cas Fortin. Voici un brave homme qui avait acheté, il y a dix-neuf ans, l'île Dumais, au prix de $17,000.00, et qui la cultive. Comme il arrive dans une infinité de cas, il a un peu tardé à obtenir du gouvernement ses lettres-patentes. Il s'adresse au département des terres, en ces dernières années, pour obtenir ses titres. Toutes les conditions de la loi ayant été remplies depuis longtemps, il a un droit absolu à ses lettres-patentes. Impossible de les lui refuser. On les lui accorde; mais on y ajoute une clause d'une incroyable perfidie: il n'aura pas de recours contre la compagnie, au cas de dommages causés par l'élévation du niveau du lac. Sa terre, comme celles d'un grand nombre d'autres cultivateurs, est inondée par la compagnie. Fortin est obligé de se mettre à travailler à la journée de côté et d'autres. Dans l'intervalle, il réclame auprès du gouvernement et M. Moreau fait d'énergiques représentations en sa faveur. Mais M. Caron d'abord, puis M. Taschereau, admettent que Fortin n'a aucun droit, à cause de cette clause. On intervient auprès de la compagnie pour
l'induire à indemniser volontai
ment Fortin. La compagnie ref
catégoriquement, se prévalant de
clause en question. L'affaire en
encore là et Fortin, accablé d
quiétudes qui compromettent
santé, est menacé de tout perdre.
Le motif de cette clause est t
évident. Elle n'a pas été mise
pour protéger l'intérêt public, pu
que la compagnie seule devait p
fiter de cette spoliation, ni pour r
pecter la loi, puisque la loi était
faveur de Fortin, ni pour proté
les droits acquis antérieureme
puisque la compagnie n'avait auc
droit sur cette terre. Cette cla
ne s'explique que par un abject s
vilisme de valet qui, dans son z
à promouvoir les intérêts de
puissant maître, dépouille les h
nêtes gens pour ensuite se prés
ter devant son maître et lui di
Voyez comme je sers vos intér
voyez quel joli cadeau je vous
porte.
Le cas de Fortin illustre bien l
prit qui a animé le gouvernem
dans toute cette affaire du l
Saint-Jean.
Sait-on combien d'iniquités se
blables auraient pu être commis
combien, par exemple, de colons
de cultivateurs n'ayant pas le
lettres-patentes auraient pu être
rement et simplement dépouillés
la presse libre ne s'était emparée
cette douloureuse affaire et n'av
ému l'opinion publique?

XXX

La session d'Ottaw

(Suite de la 1ère page)

trices qui remettent la protect
au même niveau ou à peu près t
dis que le tarif reste plus bas.
De cette manière les industr
sont contentes. Après le prem
choc qu'elles ont subi, elles s
heureuses de s'en tirer à si b
compte. Elles continuent à pros
rer. Les libéraux peuvent alors m
tre en contradiction cette pros
rité avec les prophéties pessim
tes des conservateurs durant le
bat, et triompher bellement de le
adversaires.
On a vu des industriels si sat
faits de ce second budget lorsque
premier leur faisait crier fami
qu'ils ont passé au gouverneme
comme M. Vincent Massey. M
presque toujours, c'est une ind
trie latérale moins importante,
de petites industries, où le trè
public écope, et non les grand
industries dont l'antipathie est
rieuse et redoutable.
Avec cette politique de bal
çoire, le parti libéral veut s'étab
une assiette solide dans le pa
C'est ce qu'il cherche depuis p
sieurs années. Son assiette actue
est trop étroite. Le Québec ne fo
nit pas assez de députés pour
assurer l'équilibre parfait. Il f
conquérir solidement une bon
partie de l'ouest, et s'il se peut, u
partie des Provinces Maritimes.
c'est pourquoi le gouvernement
garde de hausser le tarif. Tant q
n'aura pas recouvré cet équilit
stable qui lui manque, il ne p
rien faire dans le sens de la haus
sous peine de retarder encore
jour où il aura sa bonne major
nombreuse et confortable.
Ne jamais hausser le tarif,
maintenir autant que possible
niveau actuel; le baisser lorsque
chose devient inévitable, tels s
les trois articles de la foi prot
tionniste du gouvernement. Dep
1921, il les applique chaque ann
Et tant que la situation politique
sera pas modifiée, on croit qu
s'en tiendra à ce credo.
Il y a même quelque chose d'a
tomatique dans l'application de c
principes. Durant la première s
sion, le cabinet ne touche pas
tarif. Alors il obtient le vote d
conservateurs et le blâme des p
gressistes. Ceux-ci s'impatiente
Alors la seconde session appo
une baisse légère du tarif et
deux budgets que nous avons v
Et, cette fois, ce sont les progr
sistes qui votent avec le gouvern
ment et les conservateurs cont
La troisième année, c'est le *sta*
quo comme la première année.
la quatrième session est le témo
de nouvelles réductions du ta
plus considérables que celles de
deuxième session, et de l'align
ment des libéraux avec les p
gressistes contre les conservateu
avant l'élection générale qui s'
vient.
La tactique deviendra une t
dition libérale pour peu que
composition du parlement re
longtemps la même.

* * *

M. Séguin, député de l'Assom
tion, aurait produit un meille
effet sur la Chambre s'il s'était d
cumenté sur les nécessités pra
ques du bilinguisme dans le se
vice civil. C'est sur ce point qu
aurait dû insister pour détrui
l'effet de sa résolution sur la dép
tation anglaise en général, et s
la population anglaise du pay
S'il s'était bien documenté, il aura
pu fournir des précisions intér
santes, et modifier en conséquen
la rédaction de son texte.
Car le bilinguisme des fonctio
naires de certains ministères et
certains services est plus indispe
sable que celui des employés d'a
tres services où le bilinguisme d
pourtant aussi s'appliquer. Ain
le ministre de l'intérieur a peu
relations avec la province de Qu
bec et la plupart des groupes fra
çais tandis que le ministère d
pêcheries et de la marine en a
continuelles et d'incessantes. Il
a des positions où le bilinguism
devrait être l'une des condition
essentielles de l'examen des ca
didats.
Ce qu'il faut surtout réprouve
c'est la pratique de placer des hor
mes qui ne savent que l'anglais
des postes où la connaissance d
deux langues s'impose, et devra
être l'une des qualifications esse
tielles. Car, dans ces cas, il résul
toujours de ces mauvaises nomin
tions, une administration plus co
teuse, pleine de délais et de retar
qui peuvent causer parfois des do
mages graves. Une lettre, un m
moire, des documents français a
rivent. Il faut transmettre le tout
un traducteur qui les mettra
langue anglaise. Celui-ci fait s
travail. Il le renvoie à l'officier s
périeur. Cet officier prend sa d
cision, dicte sa réponse. La répo
se doit être envoyée à un nouvea
traducteur qui la rédigera en fra
çais. La réponse doit être signé
ensuite et pour cela être renvoy

(Suite à la page 3)

Décès

PELLETIER. — Romain-Octave, ancien organiste de la cathédrale, tertiaire de Saint-François, est décédé le 4 mars 1927, âgé de 83 ans. Les funérailles auront lieu mardi matin, le 8 mars, à 8 h. 30, à la cathédrale. Le convoi partira du no 4257, rue Saint-Hubert, à 8 heures.

La Société Coopérative
DE FRAIS FUNERAIRES
Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Assurances Funéraires
EST 1235
242, RUE SAINTE-CATHERINE EST

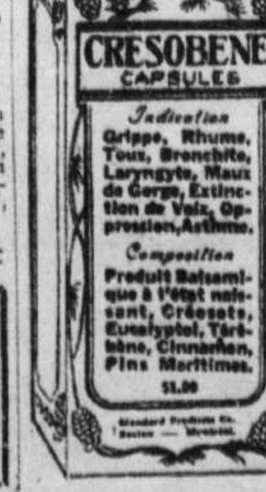

IRRITES de la GORGE
Une Toux sèche, une sensation de Picotement, le besoin fréquent de faire "hem" sont les signes d'une Laryngite ou Angine. Ces Maux de Gorge sont souvent Très Graves. Il faut enrayer le mal tout de suite, afin d'éviter que rien de fâcheux ne vous arrive.
Mettez-vous sous les bons effets des
CRESOBENE
Balsamiques Volatiles à l'état naissant, puissants Antiseptiques des Voies Respiratoires. Les Affections de la Gorge, les Toux les plus opiniâtres disparaissent vite, ce qui vous évitera tout accident.
Demandez-nous notre brochure Gratuite.
"SANTE des POUMONS"
Vous y trouverez comment préparer chez vous, au moyen des Crésobène, aussi facilement qu'une infusion de thé, un "Sirop", un "Gargarisme", une "Lotion Dentifrice" et comment en "Inhaler" les Vapeurs Balsamiques. Vous ne pouvez traiter vos Poumons, vos Voies Respiratoires mieux et à meilleur marché.
$1.00 partout ou par la poste.
Standard Products Co., 1566 rue St-Denis, Montréal.

CALENDRIER

Demain: MARDI, 8 mars 1927.
Saint Jean de Dieu, confesseur.

Lever du soleil, 6 h. 23.
Coucher du soleil, 5 h. 49.
Lever de la lune, 9 h. 11.
Coucher de la lune, 9 h. 52.
Nouvelle lune, le 3, à 2 h. 25 m. du soir.
Premier Quart, le 10, à 6 h. 03 m. du matin.
Pleine lune, le 18, à 5 h. 24 m. du matin.
Dernier quart, le 26, à 6h. 35m. du matin.

VOLUME XVIII — No 54

DERNIÈRE HEURE

LE DEVOIR

Montréal, Lundi 7 mars 1927

Le *Devoir* est membre de la *Canadian Press*, de l'A.B. C. et de la C. D. N. A.

DEMAIN

DOUX ET AVERSES

MAXIMUM ET MINIMUM
Aujourd'hui maximum 41.
Même date l'an dernier, 21.
Minimum aujourd'hui 35.
Même date l'an dernier, 3.

BAROMETRE

10 heures a.m. 29.93. 11 heures a.m. 29.92.
Midi: 29.91

a force militaire étrangère est de 15,000 hommes à Shanghaï

hanghaï, 7 (S.P.A.) — A cause la menace d'une manifestation iétrangère à Ningpo, au sud ci, un certain nombre de ci-cens britanniques et américains sont réfugiés à Shanghaï sa-di et les autorités britanniques envoyé le vaiseau *Keppel* pour rotéger les intérêts anglais.

Dès samedi il y eut une courte nifestation à l'hôpital de la *Chi- Mission Society* et les gardes-'ades ont dû se réfugier sur un vire anglais.

.es autorités de la concession appris que les unions font iscrire des fonds pour acheter s armes. Du haut des grands édifices de la concession, des circulaires demandant la grève générale ont été jetées dans les rues.

Le ministre des affaires étrangères du gouvernement nationaliste a donné au chargé d'affaires O'Malley un chèque de $40,000. pour les dommages causés à la propriété britannique pendant les manifestations de Han-Kéou.

Il y a maintenant un millier de marins japonais dans la concession de Shanghaï. Il ont leurs quartiers autour des filatures japonaises qu'ils protégeront s'il survient des incidents. Avec un nouveau régiment britannique qui doit arriver, la force étrangère comptera 15,000 hommes.'

NE EXCEPTION A LA FORME

VILLE DE MONTREAL S'OPPOSE AU BREF D'INJONCTION PRIS PAR M. PERRAULT CONTRE L'ACHAT DE LA *MONTREAL WATER* — LES RAISONS

.a ville a répondu ce matin, à tion et au bref d'injonction pris M. Avila Perrault pour empêcher l'achat de la *Montreal Water l Power Company*, au prix de ,000,000 par une exception à la me pour faire renvoyer l'action ncipale.

Elle prétend que M. Perrault, mme simple contribuable, n'a pas ntérêt particulier pour poursui- la ville, ni un intérêt distinct celui des autres contribuables qu'ainsi sa poursuite doit être re- ée.

Me Guillaume Saint-Pierre, pro- eur de la ville, prétend qu'il re- e seulement du procureur général la province de prendre poursui- en pareils cas. Il cite à l'appui cette prétention un jugement ren- sur division par la Cour suprême 1915, dans la cause de Robert- contre la ville de Montréal.

Me Sullivan, procureur de M. Per- ult, déclare que tout homme appe- à payer des taxes à un intérêt ndamental à prendre action. En us, le bref d'injonction est une esure d'urgence. Supposons que ville veuille passer d'ici cinq ures une mesure de dol, aux con- quences irréparables pour les con- buables. Le client devra-t-il at- ndre trois semaines pour obtenir ssentiment du procureur général ur agir? L'injonction n'aurait us alors sa raison d'être puisqu'el- cesserait d'être mesure d'urgence.

Le juge Bruneau a pris la cause délibéré.

Pour un circuit à voie double rue Rachel

Une forte délégation de propriétaires de la rue Rachel s'est présentée auprès du comité exécutif, ce matin, pour réclamer un circuit à voie double, rue Rachel, depuis la rue Saint-Denis jusqu'à la rue Iberville. Les échevins Mercure et Vandelac étaient en tête de la délégation et ont soumis ses demandes au comité.

M. Brodeur leur a répondu que la chose relevait de la Commission des Tramways et qu'il fallait passer par sa décision.

Aussitôt, les délégués se sont rendus auprès des commissaires du tramway pour plaider leur cause.

Mais il se présente un problème. Une partie des propriétaires de la rue Rachel, entre les rues Papineau et de Lorimier, s'opposent absolument au passage des tramways à cet endroit, à cause des défectuosités du sol et de l'inconvénient qui en résulterait pour les exercices du culte, le tramway passant en face de l'Immaculée-Conception déjà, rue Papineau. On ne veut pas de deux circuits de tramways encerclant l'église paroissiale, qui est fréquentée par une population de quinze mille âmes.

Les commissaires étudieront le problème sous toutes ses faces.

Le cours de M. l'abbé Groulx

IL AURA LIEU JEUDI SOIR

M. l'abbé Groulx donnera jeudi soir, à huit heures et quart, son prochain cours d'histoire du Canada. Il y traitera de l'Alliance réformiste sous Bagot.

Entrée libre. (Salle des cours publics de l'Université de Montréal, rue Saint-Denis). Les dames, comme les hommes, sont invitées.

Sur les listes provinciales

La révision des listes provinciales vient d'être complétée; 209 nouveaux noms ont été ajoutés à la liste ce qui porte le grand total des électeurs de Montréal à 133,698.

L'avion de Borges trouvé en Afrique

Casablanca, Maroc, 7 (S.P.A.) — On a retrouvé l'avion de l'aviateur Uruguayen Larre-Borges sur la côte africaine à une soixantaine de milles du cap Juby et le major Borges, avec ses compagnons, se dirigent vers ce dernier endroit accompagnés par une caravane de Maures amis.

Des ordinations à la basilique

A l'occasion des Quatre-Temps, S. G. Mgr Georges Gauthier, archevêque de Montréal, ordonnera plusieurs ecclésiastiques samedi à la basilique.

Incendie au *Progrès du Saguenay*

Chicoutimi, 7. (S.P.C.) — Un incendie a causé pour $2,000 de dommages au Progrès du Saguenay, *ce matin. Ce journal ne paraîtra pas aujourd'hui.*

Une trentaine de morts à Tamatave

Le Cap, Afrique-Sud, 7 (S.P.A.)— ne dépêche officielle de Tamave, Madagascar, rapporte qu'on a eaucoup exagéré le nombre des orts dans les premières dépêches ui ont suivi le cyclone de la semaine dernière. Les morts ne sont pas plus d'une trentaine. Toutefois, la ville a souffert des dommages sérieux à cause d'un raz-de-marée qui a accompagné le cyclone. Les navires dans le port ont été rt endommagés.

Congrès d'employés de la voirie

Québec, 7 (D. N. C.) — Demain matin s'ouvrira à Québec le premier congrès des Cantonniers et es employés divisionnaires au département provincial de la voirie.

Le but de ce congrès est de discuter les diverses méthodes et les ivers systèmes de voirie et d'obtenir une plus grande coopération ntre tous les membres du personel du département.

Un cyclone ravage l'île de la Réunion

Saint-Denis, Ile de la Réunion, 7 S. P. A.) — Un nouveau cyclone 'une grande intensité menace cette e. On craint que Madagascar ait té de nouveau atteint par ce cyclone comme à la fin de la semaine ernière.

Avez-vous le numéro gagnant ?

Le DEVOIR a fait distribuer dans certains quartiers de Montréal, les circulaires portant chacune un numéro différent.

De temps en temps un de ces numéros paraitra dans le DEVOIR. Celui ou celle qui aura la circulaire portant le numéro correspondant aura droit à une prime gratuite.

Nous publions aujourd'hui trois numéros gagnants.

NO 1449
" 1962
" 2667

Si vous avez reçu la circulaire portant l'un des numéros ci-dessus vous avez droit en présentant cette circulaire au DEVOIR, avant 5 heures mardi après-midi, à la prime suivante:

—L'OFFICE LITURGIQUE de chaque jour, par le Rév. Dom Fernand Cabrol, missel complet de 1770 pages, relié pleine toile.

LE DEVOIR, 336 Notre-Dame-Est, Montréal.
7 mars 1927.

La prétendue "comédie" du Lac Saint-Jean

De nouveaux documents officiels — M. Moreau, ministre, priait, en juillet dernier, qu'on fît "baisser les eaux" — "Dommages partout", télégraphiait-il

Un rapport très éloquent de M. Normandin, ingénieur en chef du Service hydraulique de la province — Autre télégramme de M. Moreau

Il y a des gens qui ont osé parler de "comédie", à propos de notre dénonciation de l'état de choses créé au Lac Saint-Jean par l'élévation des eaux du lac. Nous leur soumettons cette brève analyse, faite par l'un de nos correspondants de Québec, d'une partie du deuxième dossier du Lac Saint-Jean:

"Encore une fois donnez ordre "de faire baisser les eaux du Lac "Saint-Jean. Dommages partout. "L'eau dans les caves de l'hôpital "et du monastère des Ursulines. "Plaintes reçues de partout. Ne "retardez pas".

Par ce télégramme, daté du 5 juillet 1926, et adressé de Roberval à M. Arthur Amos, chef du Service hydraulique de la province de Québec, M. J.-E. Moreau, ministre sans portefeuille et député du Lac Saint-Jean, montrait jusqu'à quel point était déjà sérieuse cette question du Lac Saint-Jean.

Et si l'on veut prétendre que M. Moreau commit une exagération, un rapport officiel de M. A.-B. Normandin, ingénieur en chef du Service hydraulique de la province de Québec, rapport en date du 13 juillet 1926 et adressé au ministre des terres et forêts, prouve que M. Moreau n'avait pas exagéré.

M. Normandin, après avoir donné des précisions, résume ainsi son rapport au ministre:

"En résumé, je me suis borné à faire l'inspection autour du Lac Saint-Jean, des parties les plus affectées, mais en faisant le tour du lac, j'ai pu constater qu'il y avait des dommages un peu partout. L'emmagasinement des eaux du lac Saint-Jean à l'élévation de 15.42 pieds causent des dommages considérables sur tout le tour du Lac Saint-Jean et plus particulièrement aux endroits ci-dessus mentionnés. Une quantité considérable de terrains en culture, en pâturage et en bois sont affectés. ... La Cie Quebec Development ne devrait pas être autorisée à relever le niveau des eaux du lac au delà de 7 1-2 pieds ... avant d'avoir obtenu l'approbation des plans montrant l'étendue des terrains et droits affectés".

Ce rapport de M. Normandin est très précis. Après avoir fait le tour du Lac Saint-Jean, sur les ordres du département, M. Normandin rapporte au Ministre des Terres et Forêts que le niveau du lac a atteint le point 15.42 pieds. Puis M. Normandin décrit les dommages qu'il a constatés dans les paroisses qu'il a visitées.

De Chambord à Roberval, il y a environ 780 acres submergées, sans compter les petites étendues de terrains sur les lots de la paroisse de Chambord aboutissant au lac. Une grande étendue de terrain bas est affectée par l'infiltration des eaux à travers le sol. Les terrains submergés et affectés sont partie en terre ensemencée, partie en prairie, en pâturage et en bois. Le chemin public de la route régionale est exposé à se détériorer car le sous-sol de ce chemin est continuellement mouillé.

A Roberval, tous les terrains aboutissant au lac sont plus ou moins affectés. M. Normandin rapporte qu'il y a des jardins, de petites bâtisses et des résidences qui sont affectés. L'hôpital et le Couvent des Ursulines ont de l'eau dans les caves; les systèmes de drainage de plusieurs résidences sont affectés. D'autres propriétés sont exposées aux dommages en cas de tempête. Un mur de béton de 200 pieds de longueur au collège des Frères a été jeté à terre par une vague du lac.

A St-Prime et à St-Félicien, de grandes étendues de terrains ont été submergées autour du lac et à l'embouchure de la Chamouchouane.

A St-Méthode, un nombre considérable de cultivateurs sont affectés. Les eaux ont été refoulées jusqu'à douze milles dans la rivière Ticouabé. Il y a quinze tributaires de cette rivière dans la paroisse de St-Méthode et les eaux ont aussi été refoulées dans ces tributaires à des distances assez grandes. Une considérable quantité de terre est submergée et une grande quantité est affectée par le refoulement des eaux dans les coulées, les fossés et par l'infiltration. Les chemins sont affectés. M. Normandin dit qu'il a compté au delà de quinze ponceaux dont l'eau était à 2 ou 3 pieds de la surface.

A Péribonca. Une dizaine de cultivateurs sont affectés. L'eau est refoulée dans la Péribonca jusqu'à dix milles de l'embouchure. Une assez grande partie de terrain est submergée et une autre partie est affectée. Il y a de l'érosion sur les rives de la Péribonca et des dommages sont prévus aux chemins.

A Ste-Jeanne d'Arc. Un certain nombre de cultivateurs sont gravement affectés. M. Normandin cite les cas de MM. Gagnon, Gagné, père et fils, Bouliane, père et fils.

Dans le canton de Taillon. Sur une distance de quinze milles, sauf près du village, toutes les terres aboutissant au lac ont environ 35 acres en moyenne d'affectées par l'eau. Mais la plupart sont des terres abandonnées, couvertes d'aunes ou de bois de peu de valeur. Il y a quelques exceptions.

St-Henri de Taillon. — Une dizaine de cultivateurs à l'embouchure de la Pipe et le long de la rivière aux Cochons sont sérieusement affectés. Sur la rivière aux Cochons, l'eau a été refoulée jusque dans le troisième rang.

St-Gédéon et Metabetchouan. Une grande étendue de terrain est affectée à l'embouchure de la Belle-Rivière où il y a des terrains bas. Tous les terrains submergés et affectés sont en culture, en pâturage et en bois. Quelques-uns ont peu de valeur, les autres sont bons. Certaines parties boisées ont beaucoup de valeur, d'autres sont de moindre valeur.

A la suite de ces constatations M. Normandin donna au ministre le résumé cité au début.

MM. Moreau et Normandin ne peuvent être taxés d'intérêt en cette affaire. Aussi leurs déclarations ont-elles une grande importance. D'autres personnes ont aussi écrit à des membres du gouvernement pour leur dire les dommages constatés au Lac St-Jean. La documentation produite à la Chambre par M. Taschereau et d'où nous avons tiré le télégramme de M. Moreau et le rapport de M. Normandin, contient des lettres de MM. T. Potvin Edmond Lessard, Armand Gagnon, de plusieurs conseils municipaux, entre autres ceux de Metabetchouan, St-Jérôme, Péribonca, Ste-Jeanne d'Arc, St-Henri de Taillon, etc.

AGITATION

La correspondance produite par M. Taschereau prouve qu'il a dû y avoir une période de grande inquiétude et d'agitation au Lac-Saint-Jean au printemps dernier. Les nombreuses lettres et requêtes de personnes soulignant les dommages déjà causés et protestant contre l'élévation des eaux du lac en sont une preuve.

Il y a aussi comme preuve une lettre de M. Arthur Amos, en date du 19 janvier 1925, à M. F.-H. Cothran, gérant de la *Quebec Delopment.* M. Amos dit qu'il y a de l'inquiétude à Roberval au sujet des inondations du printemps et demande comment on s'arrangera.

Le 14 avril, nouvelle lettre de M. Amos à M. Cothran pour lui dire que le département est informé que le volume d'eau dans la Petite Décharge excède celui spécifié dans le contrat. Cothran répond que cela ne dépend pas des travaux de la compagnie.

Le 2 juillet 1926, M. Amos télégraphie à M. Cothran qu'il y a d'inquiétantes rumeurs au sujet du Lac-Saint-Jean et demande à quel niveau la compagnie a l'intention d'élever les eaux, cette saison.

Le 6 juillet, W. S. Lee, ingénieur de la compagnie, télégraphie à M. Amos que c'est l'intention d'élever le niveau du lac jusqu'au point fixé dans le contrat (17.5).

Le 5 juillet, M. Amos avait reçu le télégramme précité de M. Moreau. Le 6 juillet, M. Amos télégraphiait au ministre cette réponse:

"Ai requis ingénieur en chef Lee et Geoffrion abaisser niveau jusqu'à conférence d'entente avec vous. Geoffrion approuve et va aviser ses clients en conséquence."

Le même jour, M. Amos envoyait le message suivant à W. S. Lee:

"Demande urgente de pas élever niveau avant conférence. Informé dommages à Roberval."

M. Taschereau lui-même était évidemment au courant de la situation et s'en était occupé; car le 12 juillet 1926 il recevait ce mot de M. Aimé Geoffrion, avocat de la compagnie:

"Rejoint par téléphone Davis qui a maintenant contrôle de Duke-Price. Il apprécie mieux que ses subalternes la situation et il va donner des ordres immédiats par télégramme pour que tout soit fait pour rendre la situation endurable au Lac-Saint-Jean et il monte vendredi soir."

Le 7 novembre 1926, M. Moreau écrit à M. F.-X. Lemieux, sous-ministre des Terres et Forêts, au sujet d'une requête présentée par des cultivateurs de Saint-Coeur-de-Marie qui attendent en vain une réponse. M. Moreau demande cette réponse et met dans sa lettre le paragraphe sivant:

"Il me semble que j'ai eu et que j'ai encore assez de troubles avec cette affaire sans que le département me cause d'autres embarras."

FUNERAILLES DE M. PRUD'HOMME

Les funérailles de M. J.-Armand Prud'homme ont eu lieu ce matin. Le service a été chanté à l'église Saint-Viateur d'Outremont. Le R. P. A.-D. Richard, curé de Saint-Viateur, a fait la levée du corps. C'est l'un des frères du défunt, M. l'abbé Aimé Prud'homme, vicaire à Saint-Enfant-Jésus, qui a officié. Les RR. PP. J.-A. Roy et J.-A. Noiseux assistaient comme diacre et sous-diacre. Au sanctuaire, on remarquait: le R. P. Alphonse de Grandpré, assistant provincial de la maison des Clercs de Saint-Viateur d'Outremont, M. l'abbé Philippe Perrier, curé de Saint-Enfant-Jésus, M. l'abbé Arthur Deschênes, aumônier de la maison-mère des SS. des SS. Noms de Jésus et Marie, M. l'abbé Albert Pineault, aumônier du pensionnat du Saint-Nom de Marie, M. l'abbé J.-M. Saint-Denis, M. l'abbé Léon Verschelden, M. l'abbé E. Choquette, M. l'abbé Etienne Pépin, aumônier de Villa-Maria, M. L.-M. Borrel, aumônier du Mont-de-la-Salle, le R. P. J.-M. Robert, C.S.V., M. l'abbé J.-O. Maurice, représentant l'Université de Montréal, le R. P. L.-P. Fafard, C.S.V., M. l'abbé LaRue.

Conduisaient le deuil: le fils du défunt, M. Jean-Guy Prud'homme; ses frères, M. l'abbé Aimé Prud'homme, MM. Alexandre et Hector Prud'homme; son beau-père, M. J.-B. Drapeau, ses beaux-frères, MM. Adrien, René et Dollard Drapeau, MM. Adolphe Brazeau, Jean-Louis Poirier, Gustave Adam. On remarquait dans le cortège: MM. G. Prud'homme, C.-E. Prud'homme, Urbain Legault, Zotique Lespérance, E. Lefebvre, H. Godin, E. Godin, le docteur C.-E. Campeau, Roméo Boisjoli, Albert Gravel, J.-A. Lanctôt, J.-G. Manseau, Robert Ouimet, Henri Drapeau, le juge Jos. Archambault, Alfred Duchesneau, Ed. Martineau, Alfred Lacroix, Paul Saint-Germain, le recorder Wilfrid Bessette, J.-C. Martineau, M. Rodolphe Monty, J.-E. Hardy, David Deschamps, H. Bélair, Ernest Picard, J. E. Mongeau, H. Delorme, J. G. Monfils, J. Armand Monfils, Octave et Raoul Taillefer, Eugène Benoit (de Louiseville), L. C. Dubois, J. Sabourin, J. A. Léfebvre (de Chicoutimi) et un grand nombre d'autres.

Violent tremblement de terre au Japon

Tokio, 7 (S.P.A.) — Un tremblement de terre s'est fait sentir dans tout le centre du pays aujourd'hui, mais il ne parait pas y avoir eu beaucoup de dommages. La population des grandes villes a été très effrayée. Plusieurs maisons ont été démolies dans la région de Tajima.

Mort du Dr L.-A. Plante

Louiseville, 7 — Le docteur L.-A. Plante est mort hier à Louiseville.

Plus on les lit plus on les goûte

Les ouvrages qui ont une grande valeur de fond ne perdent jamais leur fraicheur. Ce ne sont pas livres à lire, mais à relire, Et ce n'est qu'en les relisant qu'on en extrait toute la moelle.

Pendant le carême, il est d'usage de s'infliger des mortifications. D'aucuns ne fument pas, d'aucuns se privent de sortie. Mais la bonne et vraie et salutaire mortification c'est de s'imposer des lectures sérieuses.

HISTOIRE DU CHRIST *par Giovanni Papini*......... $1.00 *franco*
SAINT PAUL *par Emile Baumann* .... .75 *fr.*
LE PAPE *par Jean Carrère* .75 *fr.*
MAGGY *par le R. P. Martial Lekeux, franciscain* .... .75 *fr.*
LES PIECES DE THEATRE *par l'abbé Louis Bethléem*...... .85 *fr.*
ROMANS A LIRE ET A PROSCRIRE *par le même*......... .85 *fr.*
Service de librairie du "Devoir", 336, Notre-Dame est, Montréal.

Aux Assises

La Cour d'assises a déclaré Stephan Atikaski aliéné. Ce prévenu avait tiré à travers une porte d'une chambre du Windsor sur les officiers O'Donnell et Savard qui allaient perquisitionner chez lui.

Sam Weeman s'est avoué coupable de recel de 10 caisses de tuyauterie de cuivre, propriété du Chemin de fer National du Canada. Le juge Wilson a remis la sentence à la fin du terme.

S. G. Mgr Emard a reçu l'Extrême-Onction

Ottawa, 7 (D. N. C.). — Sa Grandeur Mgr Emard, archevêque d'Ottawa, a reçu l'Extrême-Onction hier à l'hôpital d'Ottawa. Son état n'inspire cependant aucune crainte immédiate.

Vol de $1,400

Des voleurs ont pénétré au *Montreal Public Market*, rue Sainte-Catherine ouest, dimanche matin et se sont emparés d'environ mille quatre cents dollars renfermés dans le coffre-fort de l'etablissement. On ne sait pas comment les voleurs ont pu obtenir les chiffres de la combinaison du coffre-fort.

M. King est de retour

Ottawa, 7 (D. N. C.). — Le premier ministre sera en Chambre, cet après-midi, de retour de son voyage à Atlantic City. Le parlement se mettra à l'étude de quelques bills privés et prendra ensuite les résolutions inscrites au feuilleton par les députés. Le bill du Canal de la Baie Georgienne fera probablement son apparition de nouveau.

Une lettre de l'épiscopat de la province de Québec à l'épiscopat du Mexique

Québec, 7 — Les archevêques et évêques de la province, alors qu'ils étaient réunis à Québec récemment, ont envoyé une lettre collective aux archevêques et évêques du Mexique pour leur exprimer leur sympathie à cause de la persécution qui leur est faite par le gouvernement Calles et pour exprimer leur admiration du courage manifesté par les catholiques mexicains dans cette nouvelle épreuve. Ils disent la peine qu'ils ressentent de voir cette population si profondément catholique être en butte aux attaques qui rappellent les pires persécutions faites à l'Eglise dans le passé. Après avoir rappelé les principaux aspects de la persécution au cours des derniers mois, ils disent que le gouvernement n'a rien omis pour poursuivre sa lutte dans le but d'exterminer le catholicisme chez tous les Mexicains. Ils terminent en exprimant l'espoir que cette rage se terminera bientôt et que l'Eglise reprendra la place à laquelle elle a droit au Mexique.

Une réponse de Mgr Diaz, évêque de Tabasco, qui est exilé aux Etats-Unis depuis quelque temps, laisse entrevoir la réponse collective prochaine de tous les archevêques et évêques du Mexique. En leur nom, toutefois, il veut exprimer immédiatement leurs remerciements pour l'encouragement qui leur vient du Canada, ce qui démontre bien que les catholiques canadiens sont de coeur avec les persécutés du Mexique et qu'ils aideront grandement à la cause catholique par leurs prières.

M. BRODEUR N'A RIEN A DIRE

C'EST AU CONSEIL MUNICIPAL, DIT-IL, A DECIDER DES NOUVELLES PROPOSITIONS DE LA *MONTREAL WATER* —QUE FERONT LES ECHEVINS?

M. Brodeur n'a voulu rien dire, ce matin, de la lettre de la Compagnie *Montreal Water and Power;* il s'est contenté de nous en donner lecture, pour ajouter:

"J'ai tout dit ce que j'avais à dire au conseil municipal. La lettre est adressée au conseil, c'est au conseil à décider de la chose. Attendons à vendredi."

Le maire Martin a convoqué la séance spéciale du conseil pour vendredi matin, à dix heures et demie.

M. Martin s'est montré des plus réticents. "Je parlerai, dit-il, vendredi matin. La parole est maintenant aux échevins."

Il a ajouté que les échevins avaient la chance de leur vie de prendre le contrôle de la compagnie et il espère bien qu'ils ne la manqueront point. Les échevins ont agi de bonne foi, dit-il, ils ne peuvent pas se reprendre aussi facilement, surtout dans un marché aussi avantageux.

Les échevins ne savent maintenant que faire des propositions de la Compagnie. Quelques-uns veulent s'en tenir au premier contrat et sont décidés à acheter la Compagnie à $14,000,000, parce qu'ils sont d'avis que la ville n'aura jamais de meilleur prix. D'autres veulent une expertise sans condition, même s'il en coûte un million ou deux de plus que le prix actuel; ils prétendent que le public sera mieux servi de cette manière. Mais l'on demande que les arbitres soient choisis parmi des ingénieurs résidant à Montréal.

La majorité des échevins que nous avons consultés, ce matin, semblent s'opposer au projet d'achat de la Compagnie *Montreal Water and Power.*

La Chine ne désire que son indépendance

Genève, 7 (S.P.A.) —En arrivant pour assister à la séance privée du Conseil de la S.D.N., ce matin, le délégué de la Chine, M. Tchou Tchao Hsin, a déclaré que son pays ne soulèverait aucune question quant à la situation actuelle entre la république orientale et les puissances. Il dit que son pays ne demande rien si ce n'est de jouir de son indépendance. Toutefois, le gouvernement de Pékin se réserve le droit de répondre à la note qui a été soumise à la S.D.N. le 8 février. Il ne sait pas, toutefois, si le texte officiel de la communication britannique est arrivé à Pékin. Il fut envoyé il y a quelque temps par voie de Sibérie.

La commission d'arbitrage du lac Saint-Jean

Québec, 7 (D. N. C.) — On s'attend généralement à ce que le projet de loi présenté par M. Mercier, ministre des terres et forêts, pour obtenir l'autorisation de créer la "Commission du Lac Saint-Jean", soit soumis à l'Assemblée législative au cours de la séance de mercredi. La présentation de ce projet de loi en deuxième lecture ne manquera pas de soulever un long débat. Ce sera le débat le plus important de cette session et il sera suivi de celui qui provoquera le bill portant les amendements à la loi de la voirie.

L'éloge des cardinaux Mercier et Ferrari

Paris, 7, (S.P.A.) — Le cardinal Dubois a présidé la cérémonie de commémoration solennelle des cardinaux Mercier et Ferrari. Les orateurs, Mgr Deploige, président de l'Institut catholique de Louvain, et M. Guiraud, rédacteur en chef de la *Croix*, ont dit l'intérêt et les bienfaits de leurs oeuvres dans l'Amérique du Sud et ont célébré leurs vertus. Le cardinal Dubois s'est associé éloquemment aux déclarations des orateurs.

Les funérailles de M. R.-O. Pelletier

Les funérailles de M. R.-O. Pelletier, ancien organiste à la basilique, auront lieu demain matin, à 8h. 30, à la basilique.

Départ du No 4257, rue Saint-Hubert, à 8h.

Mort du Dr Remsen

Carmel, Californie, 7 — Le Dr Remsen, inventeur de la saccharine, vient de mourir.

LA SESSION FÉDÉRALE

(Suite de la page 2)

à l'auteur. Et enfin, on l'envoie. Dans ces allées et venues, l'affaire passe une semaine si ce n'est davantage. Et nous avons des frais additionnels multipliés à l'infini et des retards qui, parfois, sont coûteux pour le pays et pour les particuliers.

On pourrait trouver facilement des exemples frappants pour appuyer cette thèse. Prenons le ministère de la marine, par exemple, qui a tant de relations avec la province de Québec. Le personnel est trop anglais pour donner satisfaction pleine et entière. On y voit une bureaucratie qui ne sait que l'anglais, trop souvent, obligée de traiter chaque jour avec une population française. On peut imaginer facilement ce qui en résulte. Heureusement, aujourd'hui, le ministre responsable est canadien-français lui-même et connait les deux langues. Cela diminue les inconvénients. D'autant plus que M. Cardin n'est pas indifférent. Il vient de donner le poste d'ingénieur en chef de son ministère à M. Louis-E. Côté, qui connait les deux langues et peut visiter sans interprète le Québec et l'Ontario.

* * *

Ce rapide examen, si M. Séguin l'avait fait, aurait fourni au public les raisons profondes de sa résolution, en aurait exposé les racines, l'opportunité, aurait fait toucher du doigt aux Anglais le mal qu'il faut réparer, l'économie à faire, les retards à abolir.

Il aurait démontré d'une manière convaincante que le bilinguisme rend l'administration du pays plus efficace, si on sait l'appliquer avec justesse et avec énergie, qu'il la rend plus économique et plus expéditive.

Faute de cet examen approfondi de la question, faute d'exemples qui auraient fourni une justification de sa thèse, faute de distinctions appropriées entre postes où le bilinguisme est tout à fait nécessaire et ceux où il l'est moins, M. Séguin, tout animé d'excellentes intentions qu'il était, a plutôt heurté la députation anglaise qu'il ne l'a convertie. Car le public et les députés ont peu de connaissances en ces matières; et si l'on traite le sujet d'une manière superficielle, on court risque de n'obtenir qu'un seul résultat, soulever les préjugés et le fanatisme et fournir de nouvelles occasions de heurts inutiles.

Car si nous connaissons les désavantages d'avoir des fonctionnaires qui ne savent que l'anglais, les Anglais ne le connaissent pas. C'est un point sur lequel ils n'ont jamais réfléchi et qui ne les a jamais touchés. Ils n'ont aucune expérience personnelle, en ces choses. Toujours, qu'ils s'adressent à n'importe quel fonctionnaire, ils ont une réponse dans leur langue. Ils ont la réponse orale, tout de suite et ne rencontrent jamais la difficulté. C'est pourquoi ils comprendront mal nos récriminations à moins que nous ne puissions leur faire comprendre la question, à moins que nous ne leur donnions avec force tous les renseignements indispensables.

Bien expliquée, la question de donner à certains fonctionnaires un traitement supérieur s'ils savent les deux langues leur aurait paru plus logique et pleine de bon sens. Ils auraient reconnu que les services rendus au pays sont alors plus précieux. Ils ne l'auraient peut-être pas avoué, mais l'impression aurait été produite.

Aussi, malgré l'insuccès de l'autre jour, il faudrait trouver des députés canadiens-français qui continueraient à défendre cette cause et à la prôner. Mais il faudrait y mettre de la prudence, un esprit réfléchi et des informations abondantes et de première main, apporter un faisceau d'exemples aussi frappant que celui que M. Bourassa a donné incidemment au sujet du bureau des douanes à Montréal, et qui a porté en plein.

Léo-Paul DESROSIERS

Cours de bactériologie

C'est ce soir 7 mars qu'a lieu le cours de bactériologie de M. le Dr L. Boez. Il parlera du séro-diagnostic de la syphilis. Le cours a lieu dans le grand amphithéâtre de l'Université de Montréal, 1265, rue St-Denis, à 5h. p.m.

Lord Willingdon à Nazareth

Mercredi après-midi, le gouverneur général et lady Willingdon visiteront l'Institution des aveugles de Nazareth.

Chronique de l'A. C. J. C.

Organe du comité régional de Montréal

Casier postal 40

Secrétariat, 349, rue Notre-Dame est, Main 4601

Le Cap de la Vingtaine

A l'extrémité sud de l'Afrique est situé un cap au nom ironique de Bonne-Espérance. En effet, sous cette appellation trompeuse, il cèle un danger sérieux. Gare aux vaisseaux qui le doublent aux jours de mauvais temps nombreux dans ses parages, car il mérite alors son surnom de Cap des Tempêtes. Depuis sa découverte par le Portugais Barthélemy Diaz, en 1486, il occasionna maints naufrages et fit de nombreuses victimes.

A la sortie des classes, l'élève s'engage dans une période critique de la vie. Il doit doubler un cap aussi redoutable que l'autre: le Cap de la Vingtaine. Les deux qualificatifs du cap africain conviennent également à ce dernier, car si l'adolescence est l'âge de l'espoir accompagné de rêves, d'illusions, de grands désirs, par contre, elle apporte avec elle des tempêtes terribles causées par l'éveil plus aigu des sens, par les innombrables sollicitations au mal, par l'ardeur juvénile mue par le sentiment plutôt que par la raison.

Si nous jetons un rapide regard autour de nous, nous constatons que beaucoup trop de nos compagnons de collège, bons, pieux, intelligents à 15 ans, ne forment que des ruines morales à 25 ans. Au passage du Cap de la Vingtaine, ils se sont laissé emporter par le vent impétueux de la passion et leurs dépouilles gisent au pied du roc vainqueur!

L'écolier est assoiffé de liberté: comme l'oiselet, il aspire à quitter le nid du collège pour essayer ses ailes à peine poussées. Il lui semble que tout lui sera possible, tout lui sourira à souhait! Il ignore quelle somme d'efforts continuels est nécessaire pour planer au-dessus du vulgaire car, autrement, il compterait moins sur lui-même. La vie lui apparaît sous la forme d'un livre doré rempli d'histoires joyeuses: dans un court délai, il en viendra vite aux pages tristes cachées par la dorure!

L'écolier est donc en face de l'avenir. Il part pour un long voyage dont la première partie se compose du passage du fameux cap de la Vingtaine. Quel paquebot choisira-t-il? S'il s'adresse à la compagnie de transport "Il faut que jeunesse se passe", le premier fonctionnaire venu lui conseillera de s'embarquer à bord du "Plaisir", en lui vantant tous ses prétendus avantages: bateau superbe et peint aux couleurs vives, équipage stylé pour assurer tout le confort voulu et procurer tous les divertissements imaginaires, passagers gais, souriants, avides de plaisirs tels que danses lascives, cinéma et lecture sensationnelle, boisson forte, etc.

Malheur à lui s'il achète son billet pour ce bateau! Sa jeunesse se gaspillera en folies, en niaiseries pour ne pas dire plus! Quand les tempêtes s'abattront sur la mer de la vie, quand les tentations l'assailliront de toutes parts, sera-t-il en sûreté avec ces gens dont la seule préoccupation est de jouir en riant du danger? Non, à ce moment, personne ne s'occupera de l'embarcation, pas même l'équipage composé de démons complices de la fureur des eaux, et elle ira se fracasser sur ce nouveau cap de Bonne-Espérance sans aucun espoir de salut pour l'âme de ces pauvres fous! Le "Plaisir", malgré sa belle apparence, aura encore une fois trompé ceux qui avaient placé leur confiance en lui!

Si, au contraire, le jeune homme réfléchit quelque peu, il laisse passer le "Plaisir" débordant à pleine capacité et il attend un autre vaisseau pour entreprendre la traversée. Il veut se conserver pur, il désire développer de plus en plus son intelligence, il rêve d'apostolat. Plusieurs bateaux se présentent à lui. Ils sont moins jolis que l'autre mais on sent que leur coque est solide et leur équipage, habile. Un d'entre eux l'intrigue plus que les autres par son nom: "A. C. J. C." Il décide de le visiter.

Il s'aperçoit tout d'abord que l' "A. C. J. C." est conduit par des prêtres zélés, des religieux dévoués, qu'il appartient à la meilleure compagnie de transport pour atteindre la perfection, l'Eglise catholique. Son drapeau est l'image du Sacré-Coeur et son puissant moteur activé par trois forces distinctes, la piété, l'étude et l'action. Ses passagers aiment une gaîté de bon aloi et sont réunis par les liens d'une franche camaraderie. Soumis à une discipline morale et intellectuelle, ils sont mieux préparés pour lutter contre les tempêtes. Après avoir comparé le vaisseau "A. C. J. C." au "Plaisir", le jeune homme, s'il est sérieux, optera pour le premier, car il sent qu'il sera plus en sûreté pour doubler le Cap de la Vingtaine.

Quoique l'A. C. J. C. tende surtout à la formation morale et intellectuelle de ses membres, personne ne peut nier qu'elle sauvegarde le jeune homme. Par son programme de piété, elle lui conserve les coutumes de prière acquises au collège. Elle l'entoure d'amis sincères et le met en contact fréquent avec le prêtre, représentant de Dieu sur la terre, ou avec le religieux, son ancien professeur. Par l'étude, elle éclaire davantage sa foi et augmente son avoir intellectuel. Les nombreuses heures consacrées aux séances d'études, à la préparation des essais, l'éloignent de l'oisiveté, mère de tous les vices. Par l'action, elle l'accoutume au bien, elle développe son initiative et l'arme pour les combats futurs. Bref, elle s'empare du jeune homme et le mène au mariage plus préparé, mieux conservé, plus conscient de ses devoirs nouveaux.

Oui, l'A. C. J. C. possède tous les moyens nécessaires pour préserver le jeune homme contre les dangers de l'adolescence. Elle ne l'immunise pas contre les tentations mais elle lui donne plus de force pour les terrasser. Les membres fidèles à nos règlements sont obligés d'avouer que, sans elle, ils auraient vaincu avec plus de difficulté les obstacles à leur salut et même plusieurs affirment que, sans notre association, ils auraient sombré comme tant d'autres. Nous, membres de l'A. C. J. C., plus favorisés que tant de jeunes Canadiens français, n'oublions pas nos frères. Attirons vers notre association ceux de bonne volonté. Servons-nous de notre influence pour guider vers le bien les jeunes de notre âge. Arrachons au Cap de la Vingtaine le plus de victimes possible: voilà un désir d'apostolat bien digne d'un membre de l'A. C. J. C.!

Lucien DANIS,
du Comité régional.

L'ASSEMBLEE INTERCERCLE A BENOIT

AFFILIATION DU GROUPE A L'A. C.J.C. — FETES ALOYSIENNES A ROME ET IDEAL

Il semble que la jeunesse sans enthousiasme, c'est la mort prématurée, l'étiolement avant la vie. S'il en est ainsi, nous pouvions facilement constater, le dimanche après-midi 27 février, que l'A.C.J.C. jouit d'une heureuse vigueur dans la région de Montréal. Car, si jamais il fut assemblée intercercle enthousiaste et prometteuse, celle de ce jour figure au premier rang. Les quelque 200 personnes qui y assistèrent vous le répéteront à l'envi.

Nous pouvons donc nous réjouir qu'en l'année centenaire du romantisme, notre jeunesse fasse preuve d'un vif attachement pour les choses sérieuses, qu'elle suive les sages directives d'un clergé militant placé à la tête de chacun de nos cercles, qu'elle s'oublie elle-même, souvent, pour contribuer plus parfaitement au succès des nobles causes.

D'ailleurs, la fête d'affiliation du Cercle Benoit d'Ahuntsic à l'A.C.-J.C. était bien préparée par le groupe en cause. Il n'était que juste de voir aux places d'honneur le bien-aimé curé de la paroisse St-Nicolas, aumônier du nouvel élu, le R. P. Colclough, aumônier général de l'A. C.J.C., les RR. PP. Beaulieu, S.J., Eustache Gagnon, C.S.C., aumônier du Cercle St-Jean-Baptiste, MM. les abbés Lefebvre, aumônier du Cercle Ste-Jeanne d'Arc, et Mongeau, aumônier du Cercle Brébeuf, le frère Raymond, directeur du Cercle Taché, le frère Simard, C.S.V., et plusieurs officiers de l'A.C.J.C. ainsi que des parents des membres du Cercle Benoit et les présidents des Voyageurs de Commerce, de la Saint-Vincent de Paul et de toutes les sociétés paroissiales d'Ahuntsic.

M. Lebeau, président du nouveau groupe, souhaita la bienvenue à ce public choisi et remercia la nombreuse assistance de participer à la grande fête du jour. Il traça un historique vécu du cercle benjamin et affirma aux applaudissements de tous que sa doctrine était bien la même que celle de l'A.C.J.C.

M. Alphonse de la Rochelle luf alors la lettre d'admission du cercle Benoit au sein de l'Association et lui remit officiellement ses nouveaux titres.

Mais le clou de la réunion fut naturellement la causerie palpitante d'intérêt que nous réservait le R. P. Maurice Beaulieu sur les grandioses fêtes de Rome organisées pour célébrer le 200ème anniversaire de canonisation de saint Louis de Gonzague et snt Stanislas de Kotska. Dans langage un émouvant, le premier aumônier général de l'A.C.J.C. raconta ses impressions de voyages. Nous revimes brièvement la petite sainte Thérèse, à Lisieux, Paris durant la Noël, Lauzanne et sa trompeuse quiétude, Milan et sa fameuse cathédrale, mais nous voyions tout cela de façon beaucoup plus imagée que dans nos lectures ou nos études. Rome nous intéressa naturellement davantage par le charmant récit qui vous fut fait des fêtes aloysiennes.

Quand on visite Rome, on se sent chez soi, dit le R. P. Beaulieu en nous parlant de la ville éternelle et de tout ce dont lui et ses compagnons furent témoins à cet endroit. Mais passons au-fait principal. S. S. le pape Pie avait convoqué à Rome la jeunesse de tout les pays. Elle répondit généreusement à l'appel et rendit un éclatant hommage international au chef suprême de l'Eglise. Aux jeunes représentants de notre pays, le pape sût dire: "Nous aimons beaucoup les Canadiens français. Nous les savons des catholiques fervents".

Mais le grand discours du pape s'adressa à la jeunesse catholique du monde entier. Durant une quarantaine de minutes il parla de la pureté. Pour bien comprendre ses paroles, il faut les situer, car ces recommandations suprêmes viennent à leur heure.

Tout d'abord, l'influence païenne de la renaissance s'exerça dans le monde alors même que les deux modèles de la jeunesse chrétienne ont pratiqué parfaitement la vertu. Hélas! le paganisme a continué son oeuvre de mort et corrompu les moeurs et, par elles, les sociétés modernes. La glorification de la chair a tout détruit; l'impureté a désorganisé la famille. Ensuite, la réaction d'après la plus grande guerre des temps doit s'opérer et les jeunes gens seront les ouvriers de cette transformation sociale dans le bien. La pureté demande certes des sacrifices, mais elle doit être pratiquée. Il nous faut lutter contre un paganisme pire, peut-être, que celui d'autrefois — encouragé qu'il est par le mauvais cinéma, la mauvaise presse, la recherche des aises et des émotions des sens qui se généralise de plus en plus. Le pape voit que la jeunesse a besoin de pureté. Sans elle pas de famille, pas de société et pas d'oeuvres. Car, avant de mettre de l'ordre autour de soi, il faut en mettre en soi.

Le R. P. Beaulieu termina en faisant un appel à la jeunesse pour qu'elle aime le pape davantage et suive, dans la pratique de sa vie, les enseignements augustes qu'il lui donne.

Un second travail mettait M. Paul Lefebvre au programme. Dans un style recherché il traita de l'idéal et de sa nécessité pour faire valoir, dans notre vie, toutes les ressources de l'esprit et du coeur. Sans idéal, on n'avance pas, on recule; la perfection doit être l'idéal ultime; l'idéal doit partir du coeur même qui fera agir notre volonté et sera la force de notre intelligence; telles sont quelques idées développées par le conférencier qui tira les deux conclusions suivantes: 1o Bien déterminer notre idéal, le connaître; 2o s'en bien pénétrer, en vivre.

M. Paul Mailloux, président régional de l'A.C.J.C., parla avec la chaleur qu'on lui connait et rappela quelques mots d'ordres précis. M. Hector Lalonde s'exprima au nom du Comité central. Puis, le R. P. Colclough résuma les conclusions de la séance. Si le matérialisme jouisseur ravage le monde, sévit partout et répand son courant de mort spirituelle, il est heureux de voir que la jeunesse s'organise pour maintenir en elle une foi vivace, pour sauvegarder l'ordre et se préparer à l'avenir. Nous voulons des jeunes qui savent ce qu'est la vérité et veulent la représenter, être ses témoins. L'A.C.J.C. poursuit ce noble but; elle forme des lutteurs pour les causes de demain.

M. le curé Benoit termina l'assemblée. Il se dit content de lui-même, comme le père qui porte son premier-né au baptême. Il rendit un public hommage à son cercle de jeunes gens dont les membres sont "comme les auxiliaires et ses vicaires", puisqu'il n'en a pas. Ces jeunes gens du cercle, il ne craint pas de le dire, sont les meilleurs de sa paroisse et ceux sur qui on peut compter.

Bref, l'assemblée intercercle de février obtint un succès rarement surpassé et l'A.C.J.C. régionale ne peut qu'en garder un nouvel enthousiasme pour poursuivre son travail avec ardeur.

LEVIS LORRAIN

Période de la Croissance

chez les jeunes enfants de nos jours est de plus en plus alarmante. C'est surtout dans les grandes villes, chez les enfants privés d'air pur et d'exercices physiques, que les MALADIES de l'ENFANCE se rencontrent le plus souvent. Toute mère sensée, tout professeur clairvoyant sait fort bien que si l'on n'apprend pas aux enfants les moyens de conserver une bonne santé, le reste est inutile. L'

OVONOL

est une Médication intensive, vitale et reconstituante, spécialement préparée et dosée pour les enfants. Ne contient pas d'alcool. Mères qui aimez vos enfants, qui les voulez FORTS, VIGOUREUX, PLEINS de SANTE, mettez-les sous les bons effets de l'OVONOL aux premiers malaises qu'ils ont à subir durant la CROISSANCE.

Demandez-nous notre brochure illustrée GRATUITE.

"SANTE des ENFANTS"

vous y trouverez des renseignements remarquables qui permettront que l'on cesse de dire que nos mères canadiennes ne savent pas soigner leurs enfants.

$1.00 chez tous les pharmaciens ou envoyé par la poste.

Cie Chimique France-Américaine, Ltée, 1576, St-Denis, Montréal.

FAITS ET GESTES

CERCLE BARTHELELMY-VIMONT

Voici comment notre cercle de la Pointe-Saint-Charles a observé le programme de l'A.C.J.C. durant le mois de janvier.

Piété: Environ vingt-cinq membres ont pris part à la communion générale mensuelle. La plupart des membres prêtent un généreux concours à toutes les organisations paroissiales.

Etude: 85 p.c. des membres ont suivi les assemblées durant le mois écoulé. Différents sujets intéressants y furent traités. A une réunion spéciale le R. P. Liguori, directeur du groupe, donna une conférence sur "La jeunesse et les carrières économiques".

Douze membres suivent régulièrement deux fois la semaine, des cours de langue espagnole que veut bien leur donner leur dévoué aumônier M. l'abbé J.-E. Poisson.

Des leçons de sténographie bilingue d'une heure se donnent aussi deux fois par semaine sous la direction de leur dévoué directeur. Dix membres suivent ces cours.

Action: Un beau succès a couronné l'organisation d'une conférence publique de M. l'abbé Lepage, missionnaire colonisateur, sur "L'ouest canadien". Des requêtes furent envoyées à M. L.-A. Taschereau et au conseil de ville de Montréal, demandant l'observation des lois concernant l'entrée aux théâtres.

CERCLE PIE XI:

Nos amis de la paroisse Immaculée-Conception ont continué leur bon travail durant le mois de janvier.

Trois assemblées générales ont été tenues:

2 janvier: Conférence sur "La lecture, pourquoi lire et comment lire.

A la réunion du 16 janvier le R. P. Ménard, s.J., ancien professeur du collège de Sudbury, traitait de la question bilingue en Ontario. "La question bilingue en Ontario, dit-il, est l'ensemble des difficultés entre les deux races anglaise et française au sujet de la langue.

L'enjeu dans cette lutte est la possession du sol du nord de l'Ontario. Les Canadiens français s'emparent du sol et les Anglais veulent les en empêcher par toutes sortes de moyens".

30 janvier: Travail sur l'abatage du bois. Trois nouveaux membres sont admis au groupe à cette réunion.

En plus quatre réunions d'étude sont aussi tenues auxquelles on poursuit l'étude de l'économie sociale et politique.

La moyenne de communion pour chaque membre a été de 10 1-2 durant le mois.

Pie X poursuit fidèlement le travail de la formation de ses membres. Il n'y a là rien d'éclatant, mais quelle moisson s'y prépare. Bravo! Pie X continuez!

J. S.

NOTES BREVES

Ceux qui n'ont pas assisté à la réunion intercercle au cercle Benoit ont manqué une des assemblées les plus enthousiastes de cette année.

* * *

Assistance nombreuse, discours entrainants, enthousiasme "contagieux", tout a contribué à faire un succès de la cérémonie d'affiliation du cercle Benoit.

* * *

Il faut pratiquer ce que nous prêchons, voilà une des conclusions pratiques de la causerie du R. P. M.-H. Beaulieu, s.J.

* * *

Les belles démonstrations de foi, les vigoureuses protestations pour la morale sont toujours aussi nombreuses et aussi vibrantes qu'autrefois. D'où vient que la moralité ait baissé? Sinon, du manque de concordance entre les sentiments qui sont affichés et ceux qui passent dans la pratique.

* * *

Soyons sincères avec nous-mêmes. Soyons membres de l'A.C.J.C. pour de vrai, ou ne nous vantons pas d'en être.

* * *

L'A.C.J.C. ne fait pas de miracle. Elle ne forme que ceux qui savent dire je veux... et qui n'en reste pas là.

* * *

La retraite fermée de l'A.C.J.C. aura lieu à la villa Saint-Martin à la fin du mois d'avril. Il nous faut absolument un délégué par cercle. Nommez le vôtre immédiatement.

* * *

La liste pour la retraite fermée est ouverte. Hâtez-vous d'envoyer votre nom à notre secrétariat car il n'y a que quarante-huit places pour les membres de nos trente-huit cercles.

* * *

Et nos avant-gardes? Le comité régional s'en occupe, sous peu vous en aurez des nouvelles... et de bonnes, naturellement.

* * *

Votre cercle a-t-il besoin d'une réserve de membres qui chaque année lui fournira un contingent important et bien aguerri? alors, qu'attendez-vous? fondez une avant-garde.

* * *

Vous êtes responsables de tout le bien que ne font pas ceux que vous pourriez rendre apôtre en les amenant à votre cercle. Nous sommes coupables du bien que nous empêchons pas, de celui que nous empêchons de faire, comme du mal que nous faisons.

* * *

Si vous avez une avant-garde, il faut vous en occuper, ou votre cercle n'en retirera pas grand chose.

* * *

Le carême est le temps du sacrifice. Soyons pratiques, faisons des sacrifices utiles à notre association. Nous aurons les mérites d'avoir été utiles à la jeunesse qui dans sa masse est encore trop indifférents aux appels du Christ et de son église.

* * *

Quelle plus belle dignité que d'être des apôtres du Christ et de son Eglise, nous pouvons l'être, si nous le voulons.

* * *

Soyons apôtres!

Jean SECOULT.

Un exemple concret

L'Ecole sociale populaire vient de publier un nouveau tract, le cent cinquante cinquième de la série, qui a pour titre: *L'effort économique de notre race, de la conquête à nos jours.* L'auteur est un jeune que tous les membres de l'A.C.J.C. connaissent, particulièrement ceux de la région de Montréal: le cam. Rodolphe Laplante, membre du Comité central, et du cercle Saint-Henri.

Ce travail de notre ami Laplante ne nous étonne pas. Il est l'aboutissement logique d'un séjour prolongé et intelligent dans un cercle de notre association. Le point de l'étude pris dans un modeste cercle, l'a conduit à l'Ecole des Sciences économiques et politiques de l'Université de Montréal, dont il est diplômé.

La plaquette du camarade Laplante, non seulement par sympathie, mais surtout par sa valeur, devrait être lue par tous nos cercles.

J. S.

Convocations

CE SOIR

De Lamennais: réunion régulière à 8 h. 15 p.m.

Des Ormeaux: réunion régulière à 8 h. 15 p.m. Sujet: Les preuves de l'existence de notre ange gardien, par le camarade Sansregret. Travail secondaire: les abeilles par le camarade R. Cloutier: chroniqueur du "Semeur" tiré au sort.

Jeanne d'Arc: réunion régulière d'étude à 8 h. 15 p.m.

Landry: réunion régulière d'étude à 8 h. 15 p.m. Sujet: questions scolaires: étude de la langue française, par M. l'abbé Choquet, aumônier du cercle.

Langevin: réunion régulière d'étude à 8 h. 15 p.m.

LeMoyne: réunion régulière d'étude à 8 h. p.m. Sujet: Le militarisme, seconde partie, par G. Dansereau.

Pie X. réunion d'étude à 8 h. p.m.

Ste-Catherine: réunion régulière d'étude à 8 h. 15 p.m. Travail principal: Sir Joseph Dubuc par Louis Delongchamp; essai secondaire: de l'épargne en général, par René Perreault.

Ste-Croix: Réunion régulière d'étude à 8 h. 30 p.m. Sujet: Géographie du Canada.

St-Henri: réunion spéciale d'étude à 8 h. p.m. Chronique par Armand Danis; discours par Joseph Néron; débit par Laurent Siraut; essai principal: le change par L. Lavallée.

St-Pierre Claver: réunion régulière d'étude à 8 h. p.m. Travail principal par G. Vermette.

St-Stanislas: réunion régulière d'étude à 8 h. 30 p.m.

St-Viateur: réunion régulière d'étude à 8 h. 30 p.m.

MARDI

Notre-Dame de Grâces: réunion régulière d'étude à 8 h. p.m. Débat: Doit-on encourager l'école catholique ou les journaux catholiques en vue de restaurer la société.

MERCREDI

Comité Régional: réunion régulière à 8 h. p.m.

Plessis (paroisse du Sacré-Coeur). Réunion régulière d'étude à 8 h. p.m. Sujet: Le rôle des langues dans le commerce par Télesphore Beaudin. Chronique du bon langage, par le docteur Bertrand.

Verdun: Réunion régulière d'étude à 8 h. p.m. Sujet: Nos constitutions par Irénée Sloutney; essai secondaire: la confection des vêtements par Lucien S. Lacroix.

JEUDI

Colin: réunion régulière d'étude à 9 h. p.m. à la "maison des étudiants". Sujet: Droits et devoirs du citoyen catholique par Paul-Emile Lafontaine, E.E.D.

VENDRERI

Brébeuf: réunion régulière d'étude à 8 h. p.m. Sujet: Le culte du passé et des vieilles traditions, 2e partie, par Albert Saumur. Chronique par Emile Sarrazin.

Comité Central: réunion régulière à 8 h. p.m.

DIMANCHE

Félix-Martin: réunion régulière à 9 h. 30 a.m. Sujet: Les placements par Adrien Gratton.

Pie X: à 12 h. 15 p.m., quête à domicile pour la société St-Vincent de Paul.

St-Henri: assemblée régulière à 9 h. a.m. Essai principal par Garton Clairoux, essai secondaire sur l'excellence du christianisme par Jean Gélinas.

Retraite fermée

Les 8, 9 et 10 mars, il y aura chez les RR. PP. Franciscains, du Boulevard Rosemont, une retraite fermée. On est prié de s'inscrire au plus tôt.

Contre le suffrage féminin

Dans une réunion tenue le 26 février 1927, à son siège social, le Comité général de l'Association catholique des Voyageurs de commerce du Canada, sur proposition de M. J.-Alfred Bernier, appuyé par M. J.-Arthur Séguin, a adopté à l'unanimité la résolution suivante:

ATTENDU qu'un certain nombre de femmes dans notre province ont déjà fait et font constamment des instances auprès des autorités gouvernementales pour obtenir le droit de suffrage dans les élections provinciales.

ATTENDU que l'introduction de cette loi dans le domaine fédéral conduit à des abus et quelquefois à des menées scandaleuses.

ATTENDU que nos femmes canadiennes-françaises préfèrent pour la très grande majorité, ne pas se mêler au mouvement électoral et rester dans leur rôle de mères de famille et d'éducatrices de leurs foyers.

IL EST RESOLU que dans le but de prévenir notre députation contre de nouvelles tentatives qui pourraient lui être faites prochainement, et afin d'éloigner la plaie du féminisme et ses erreurs dans nos foyers, de faire les démarches nécessaires auprès du gouvernement de Québec pour lui manifester notre ferme détermination de rester dans le statut quo en ce qui concerne le sens électoral.

PETITES AFFICHES

Tarif

TOUTES DEMANDES — Location: Maisons, chambres, magasins, etc. — A vendre. Perdu. Trouvé, etc.— 1 sou le mot, minimum 25 sous.— La même annonce, un mois, remise de 10%.

NAISSANCES, DECES, MESSES, REMERCIEMENTS — 50 sous par insertion.

CARNET MONDAIN, etc. — $1.00 par insertion.

COLLEGE DE BARBIER

Voulez-vous occuper une excellente position, avec le plus haut salaire payé? Quelques semaines d'apprentissage suffisent. Système moderne. Position assurée, pourcentage payé en apprenant. S'adresser Moler Barber College, 62 St-Laurent. 1-3-27

CUISINIERE DEMANDEE

CUISINIERE expérimentée et de confiance dans une maison d'éducation. S'adresser à 5707, rue St-Dominique, près de la gare du Mile End.

A LOUER

Mentana, 3862, 7 pièces, bas; système de chauffage, appeler E. Boursier, York 1664.

MAGASINS chauffés, très belle localité à Notre-Dame de Grâce, 6043 et 6051, Sherbrooke-ouest, $80.00 par mois, autres magasins très bien situés pour commerce: Nos 31-33-35 et 41 rue Bernard et 2436 rue Clarke, $40.00 par mois. Pour informations, s'adresser Georges Tanguay, 1093 Sherbrooke-est.

ARGENT A PRETER

ARGENT à prêter sur première hypothèque 6 et 6½%. Dubois et Guénette, 423-B, Beaubien, coin Saint-Hubert. Tél. Calumet 7685. j.n.o.

A. JETTE & CIE, 50 Notre-Dame ouest, Ch. 52, courtiers en immeubles, experts en propriétés. Etablis 1885. Prêts première et deuxième hypothèques. Achetons hypothèques, balance de prix de vente. 16-7-26

PRETS SUR HYPOTHEQUES

Montreal Loan & Morgage Co.

Prêts première hypothèque: Montréal seulement, avec intérêts aux taux courants. Paiements faciles. 189 St-Jacques, chambre 14. Harbour 1675. Aucune commission chargée à l'emprunteur. 10-4-27

Livres et bibliothèques à vendre

Une collection de livres classiques, sociologie, histoire, romans, philosophie, littérature; une série complète de revues, Etudes, Lettres, Amérique Latine, Revue Critique des Idées et des Livres et autres. Deux bibliothèques à sections en chêne solide mat, quatre sections chacune et pouvant loger plus de deux cents volumes; et une bibliothèque artistique à trois panneaux en noyer rouge, logeant six cents volumes. S'adresser à 4537 rue Berri, près Mont-Royal. Tél. Bélair 0447W. j.n.o

Cartes Professionnelles et Cartes d'Affaires

AVOCATS

Aldérie Blain, L.L.,L.
Jean Fauteux, L.L.,B.
BLAIN & FAUTEUX
AVOCATS
Immeuble Duluth, chambre 21, Main 5228
50 ouest, rue Notre-Dame. Montréal

Vanier & Vanier
AVOCATS
Anatole Vanier — Guy Vanier
Tél. Havre 2841 — 97 Saint-Jacques

Jacques Cartier, L.L., L. Tél. Lanc. 7513
Jean-Victor Cartier, L.L.,L.
L.-J. Barcelo, L.L.,B.
J.-Eug. Rivard, L.L., L.
Cartier, Barcelo et Rivard
AVOCATS
Chambre 708a, immeuble "Power"
88 ouest rue Craig Montréal

ST-GERMAIN, GUERIN & RAYMOND
AVOCATS
Tél. Main 5154 — 30, rue St-Jacques
P. St-Germain, L.L.L., L. Guérin, L.L.L.
P. Panet-Raymond, L.L.L.

MAURICE DUPRE, L.L.L., C.R.,
AVOCAT ET PROCUREUR
de l'Etude
Fitzpatrick, Dupré, Gagnon et Parent
Immeuble Morin
111, COTE DE LA MONTAGNE
Téléphone 212 et 213
QUEBEC

Main 7693
ANTONIO ALLARD
AVOCAT ET PROCUREUR
50 Notre-Dame ouest, Montréal
Bureau de soir:
8128 St-Denis. - Calumet 8214J
12-12-27

ASSURANCE

Normandin & DesRosiers
Courtiers en Assurances
232, RUE SAINT-JACQUES
Tél. Main 3983-4553 Montréal

COMPTABLES

LARUE & TRUDEL
"CHARTERED ACCOUNTANTS"
J. Art. LaRue, C.A. Eugène Trudel, C.A.
J.-Wilfrid Boulet, C.A. Maurice Chartré, C.A.
Maurice Samson, C.A. Emile Beauvais, C.A.
David Robillard, C.A.
LaRUE, TRUDEL, & PICHER
Syndics et Liquidateurs
QUEBEC MONTREAL

P.-A. GAGNON
COMPTABLE LICENCIE
(Chartered Accountant)
Chambre 315
Edifice "Montreal Trust"
11 Place d'Armes. Tél. Main 49

RELIEURS ET REGLEURS

RELIEURS & REGLEURS
VILLEMAIRE & FRERES
REGLAGE ET COUVERT A FEUILLE MOBILES DE TOUT GENRE
Edifice Chambre de Commerce
Harbour 3078 — 17 St-Jacques

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 336 rue Notre-Dame est, Montréal. (Téléphone Main 7460).

DITES TOUJOURS
CONTANT
quand vous demandez un
JAMBON
Vous aurez le meilleur.

DEMANDE DE SOUMISSION

Des soumissions pour la construction d'une église et d'un presbytère pour la fabrique de St-Vital, seront reçues jusqu'au 18 mars prochain à midi au presbytère de St-Vital, 1912 boulevard Gouin Est, Montréal Nord. Un chèque accepté au montant de 10% sur le coût de la construction devra accompagner chaque soumission. La fabrique ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions. Pour plans et devis et tout autre renseignement, s'adresser à Trudel & Brais, architectes, 1272 rue St-André, Montréal.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 336 rue Notre-Dame est, Montréal. (Téléphone Main 7460).

PETIT AGENDA DU MONDE PROFESSIONNEL

On a "souvent besoin d'un plus "ferré" que soi"--dirait Lafontaine

Avocat
Tél. Bureau: Main 5550
Domicile: Cherrier 6608
Eugène Simard, b. a., l.l.l.
IMMEUBLE "SAUVEGARDE"
92, Notre-Dame Est Montréal

Notaire
Téléphone: Main 3223
Horace Lippé
Placements d'argent — Règlements de successions — Administration de propriétés, etc.
11, PLACE D'ARMES MONTREAL

Professeur
259, rue ONTARIO E.
LeBlond de Brumath
Bachelier des Universités de France et Laval
Officier d'Académie — Auteur
Préparation à l'étude de la médecine, du droit, de l'art dentaire, de la pharmacie et aux diplômes d'instituteur.

Notaire
Main 1859
Bélanger & Bélanger
Prêts hypothécaires
30 rue St-Jacques Montréal

Professeur
Tél. Uptown 4985
Cours préparatoires du professeur
René Savoie, I.C.I.E.
Bachelier ès-arts et sciences appliquées
Droit, Médecine, Pharmacie, Art Dentaire
Cours classique, commercial, leçons privées
696 SHERBROOKE OUEST

Orfèvre
M. Josse, de nos jours, ne compterait plus sur Molière pour faire savoir qu'il est orfèvre. Sa carte dans notre Bottin publierait partout sa compétence. Faites de même.

No 3

LES SYNDICATS CATHOLIQUES

CARROSSIERS SYNDIQUES

Demain soir, aura lieu, à la salle No 1, édifice des syndicats catholiques, 655, de Montigny est, une assemblée très importante du syndicat catholique des ouvriers carrossiers. Rapport de M. A. Auger, agent d'affaires. Initiation des nouveaux membres. Rapport et discussion sur la question d'assurance-maladie.

Tous les membres sont priés d'assister. L'assemblée commencera à 8 h. 30 p.m. précises et se terminera automatiquement à 10 h. 15 p. m. Les membres qui demeurent au loin peuvent assister en habit de travail. Par ordre.

SYNDICAT DES PLOMBIERS

Le Syndicat catholique national des plombiers et poseurs d'appareils de chauffage tient une réunion important ce soir, à la salle No. 1, édifice des syndicats catholiques, 655, de Montigny est. On procédera à l'élection générale des officiers. Seuls, les membres en règle ont le droit de voter; si un membre a quelques arrérages, il voudra bien voir le secrétaire-financier du syndicat ou l'agent d'affaires.

M. Dieumegarde donnera un rapport très intéressant sur les activités syndicales de la semaine et sur quelques bons succès obtenus. Tous les membres sont priés de prendre note et d'assister.

EXECUTIF DES CORDONNIERS

Le bureau exécutif général des syndicats catholiques des cordonniers se réunit ce soir, à la salle No 4, édifice des syndicats catholiques, 655, de Montigny est. Rapport de M. G. Laurier, agent d'affaires et des officiers. Par ordre.

SYNDICAT NO 2 DES PRESSIERS

Ce soir, salle No 3, édifice des syndicats, assemblée du Syndicat catholique national des pressiers de journaux, No 2. Rapport de M. J. Comeau, agent d'affaires et des délégués au Conseil d'imprimerie. Tous les membres sont cordialement priés d'assister. Par ordre.

OUVRIERS TEXTILES

Ce soir, salle du collège St-Henri, assemblée du Syndicat No 3 des ouvriers et ouvrières textiles (usine St-Henri). Rapport très important de l'agent d'affaires, M. J.-A. Blais et des officiers du Syndicat. Plusieurs questions à discuter. Initiation des nouveaux membres.

Le comité du euchre-concert, qui s'est réuni mardi passé, donnera un rapport très intéressant. On sait que cette soirée de euchre aura lieu le 22 mars prochain, soit à la Mi-Carême, à la salle du collège St-Henri. M. le Curé Roux, de St-Henri, a bien voulu accepter la présidence d'honneur de cette soirée.

Tous les membres du syndicat No. 3 sont priés d'assister.

A LACHINE

Ce soir, assemblée du Syndicat catholique interprofessionnel. Rapports importants. La réunion a lieu à la salle de l'académie Picher.

Demain soir, assemblée au même endroit du syndicat de la construction. Tous les membres sont priés d'assister. Par ordre.

SYNDICAT DES MENUISIERS

Le syndicat catholique des menuisiers tient demain soir son assemblée régulière. Avis est donné que conformément aux statuts, le syndicat procédera à l'élection générale de ses officiers. Rapport de M. J.-B. Délisle, agent d'affaires. Rapports des officiers et des délégués. Tous les membres sont priés d'assister à cette importante réunion, qui aura lieu à la salle No 2, édifice des syndicats catholiques, 655, deMontigny est.

Euchre

Mardi, 8 mars, à 2 heures 30 p.m., grand euchre au profit des oeuvres du patronage *Jean Le Prévost*, 5707 rue Saint-Dominique, près de la gare du Mile-End. Beaux et nombreux prix, admission, 25 cts.

LETTRES DE FADETTE

Toutes les séries .. 55c franco
Remise spéciale pour les commandes à la douzaine. En vente à la librairie du "Devoir".

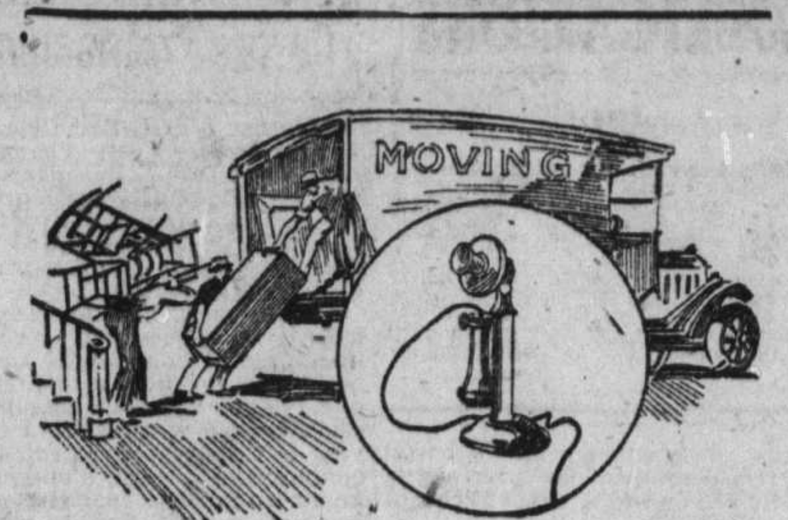

A propos de votre Téléphone?

NOUS avez-vous fait parvenir votre avis de déménagement?

Afin que nous puissions procéder rapidement à l'installation du téléphone dans votre nouvelle demeure, il faut que nous connaissions la date et l'endroit où vous vous proposez de déménager.

Si vous ne nous avez pas encore avisés, veuillez remplir la formule que vous trouverez à la dernière page de l'annuaire et nous la faire parvenir dès aujourd'hui.

F. G. WEBBER,
Gérant.

La "Montreal Water" refuse

Cette compagnie n'accepte pas les conditions d'arbitrage proposées par la ville — Trois solutions: le contrat d'achat à $14,000,000, l'arbitrage sans condition ou la rupture des négociations — Réponse d'ici vendredi

La compagnie *Montreal Water & Power* a refusé les conditions d'arbitrage que la ville lui imposait, à savoir que le prix déterminé par les arbitres ne dépasse pas la somme de $14,000,000, prix déjà convenu dans l'option d'achat du 14 février.

Dans une lettre de M. W.-Q. Stobo, président de la compagnie, au greffier de la ville, reçue samedi à l'hôtel de ville, la compagnie offre trois solutions aux autorités municipales: le contrat d'achat à $14,000,000, l'arbitrage sans condition ou la rupture des négociations. La ville devra rendre sa réponse d'ici le 11 mars.

Voici la teneur de la lettre de la Compagnie:

M. Etienne Gauthier, écuyer,
Greffier de la cité,
Montréal.

"Cher Monsieur,

"Nous avons reçu votre lettre du 3 courant renfermant copie des minutes de l'assemblée du conseil de ville de Montréal tenue le 28 février dernier et nous informant que la suggestion nouvelle de déterminer le prix contenue dans notre lettre du 26 février adressée au président du comité exécutif, avait été acceptée, sujette à la condition apparaissant dans la résolution du conseil.

"Votre lettre, avec les documents y-inclus, a été soumise au bureau de direction et mûrement considérée, et je suis chargé de vous informer que la condition que la cité veut imposer à la compagnie n'est pas acceptable.

"Afin de rendre claire la position de la compagnie, il est bon de faire une revue des faits.

"La compagnie n'a pas offert sa propriété en vente et elle n'a pas demandé d'offre de la part de la cité.

"Le 12 février, en réponse à une proposition d'achat, la compagnie a informé la ville qu'elle était prête à vendre pour la somme de quatorze millions de dollars son système d'aqueduc, y compris son usine de filtration, ses stations de pompage, son réservoir, son tuyautage, ses immeubles, ses meubles, son outillage, son équipement de transport, ses contrats ou franchise et son matériel de construction en main; en un mot son avoir physique complet et les immeubles de la compagnie à l'exception d'un lopin de terre à Bordeaux qui est maintenant sous option, le tout libre de toutes charges ou redevances à l'exception des obligations émises.

"Cette offre a été acceptée par le conseil de ville à son assemblée du 14 février; la compagnie a été régulièrement informée de cette acceptation et elle a confirmé la vente par sa lettre du 17 février.

"Nous avons écrit ensuite le 26 février, offrant, comme nouveau moyen de déterminer le prix par l'arbitrage, tel que le tout appert dans notre lettre de cette date. Cette alternative n'a pas été acceptée, si ce n'est à une condition qui ne nous convient pas.

"Afin d'en arriver à une conclusion aussitôt que possible, la compagnie serait disposée à donner à la cité le choix entre les alternatives suivantes:

1. La compagnie s'en tiendra à la résolution du conseil telle qu'adoptée le 14 février et complétera la vente;

"2. Elle consentira à faire arrêter le prix de la manière indiquée dans notre lettre du 26 février;

"3. Elle consentira à relever la cité de toutes obligations.

"Nous apprécions la valeur de notre propriété et nous sommes prêts à la garder.

"Nous attendrons une réponse pour le 11 du courant. Dans l'intervalle, nous continuerons à opérer la propriété.

"Vos bien dévoués,
"The Montreal Water & Power Co.,
(signé) W.-Q. Stobo.
président".

Le maire Martin convoquera le conseil municipal jeudi au plus tard, pour discuter les propositions nouvelles de la compagnie.

LE *BOARD OF TRADE*

Le comité exécutif du *Board of Trade* a accepté la proposition de la *Chambre de commerce* de constituer un comité spécial de citoyens, recrutés parmi les représentants des corps publics, dans le but d'obtenir le plus de renseignements possibles sur l'affaire de la *Montreal Water and Power*.

Le *Board of Trade* suggère qu'on ajoute à ce comité un certain nombre de citoyens qui ne font pas partie des principaux corps publics.

Le *Board of Trade* nommera, mercredi, ses représentants dans ce comité de citoyens.

DANS SAINT-EDOUARD

On a parlé peu de la *Montreal Water and Power*, dimanche, à la réunion convoquée par l'échevin Dubreuil, à l'académie Saint-Paul. Les orateurs ont surtout attaqué le régime Brodeur et ses conséquences néfastes.

M. Mathieu, le nouvel échevin de Saint-Eusèbe, a promis de faire sensation au conseil municipal dans ses attaques contre M. Brodeur et compagnie; il a déclaré qu'il donnerait tout son appui à son collègue, M. Dubreuil, dans ses motions et ses interpellations contre les actes du comité exécutif. Il veut ramener au conseil la question du *one man car*, le paiement des frais de l'enquête Coderre sur la police et la loi des pavages.

Les orateurs ont approuvé en principe l'achat de la *Montreal Water and Power*, mais ils sont unanimes à répudier le prix fabuleux que la ville est appelée à payer, et tous réclament une enquête approfondie en cette affaire. M. l'échevin Dubreuil a réitéré son approbation de l'achat de la compagnie et a formulé les mêmes objections contre le prix convenu.

Le notaire J.-M. Savignac et M. William Tremblay ont parlé des scandales de l'administration actuelle depuis l'enquête de la police jusqu'à l'affaire du *Laurier Palace* et l'achat de la *Montreal Water and Power*.

M. l'échevin Lalancette a surtout parlé des pavages et du nouveau projet de 82 la verge carrée accepté par la *Ligue des Propriétaires*.

A la fin de la réunion, l'auditoire a voté unanimement une motion de non-confiance dans les administrateurs actuels et a répudié l'achat de la *Montreal Water and Power*.

MAGASINS EATON

La marque Mayfair pour dames

"MAYFAIR", une nouvelle étiquette employée par The T. EATON Co. Limited exclusivement, pour robes, manteaux et certains accessoires de la garde-robe féminine élégante. "MAYFAIR", un nom qui signifie qualité supérieure, élégance impeccable et prix raisonnable, trois choses dont la réunion fait toujours plaisir à Madame. Cherchez l'étiquette "MAYFAIR"

MANTÉAUX
Mayfair
pour le printemps

Tailles 36 *à* 44 *pour dames*
45.00
Tailles 14 *à* 20 *pour jeunes filles*
35.00

EN Charmeen et tissus croisés parmi lesquels le noir et le marine dominent, quoique nous voyions aussi beaucoup de sable et de gris. Tous sont à col en fourrure d'été telle que: écureuil teint vison, gris ou beige, taupe naturelle, etc. Jolies garnitures reflétant toutes les idées nouvelles. Doublure de crêpe.

Chapeaux
Mayfair
10.00

Modèles également seyants pour dames et jeunes filles, en beaux galons de paille, paille crochetée, et ruban en les teintes de ciel, bois de rose, sable ainsi que noir. Les calottes sont élégamment drapées, les garnitures sont d'une simplicité de bon goût.

DEUXIEME ETAGE

ROBES
Mayfair
pour la saison nouvelle

Tailles 36 *à* 44 *pour dames*
35.00
Tailles 14 *à* 20 *pour jeunes filles*
25.00

DANS les modèles demi-sport, nous voyons des genres jaquette, bolero et blousants—pour jeunes filles, des modèles d'une pimpante jeunesse avec volants, plis variés, et encolure unie,—pour dames plus âgées, des modèles d'une élégance sobre et distinguée. Toutes ces robes sont en soie de qualité supérieure.

TROISIEME ETAGE

Bas de Soie
Mayfair
2.00

Entièrement façonnés, ils sont à longue jambe de soie montant plus haut que le genou, et bien renforcés aux points nécessaires. Nuances nouvelles de gris écaille, pétale de rose, pastel, parchemin, tan Stroller, nu français, noir et blanc. Pointures 8½ à 10.

REZ-DE-CHAUSSEE

THE T. EATON Co LIMITED
DE MONTREAL

CHARBON

C'est un plaisir d'alimenter votre fournaise avec un charbon qui ne produit pas de mâchefer.

Notre charbon dur est préparé mécaniquement, aux mines même: il ne contient pas de cette roche que vous trouvez dans d'autres charbons, productrice du terrible mâchefer qui obstrue les grils. Essayez-en une tonne et vous serez satisfait. Vous ne sauriez être trop exigeant.

F. Gobeille & Cie

GROS ET DETAIL

5298 HENRI JULIEN — TEL. BELAIR 3235

Université de Montréal

FACULTE DE PHILOSOPHIE

Horaire de la semaine du 7 mars:

I. COURS REGULIER

(7h. 30 et 8h. 30 p.m.)

Lundi. — Droit social: prof. Pineault — Eglise et Etat VI.

Mardi. — Ethique: prof. Gauthier — Finalité.

Psychologie: prof. Pineault — Immortalité de l'âme V.

Vendredi. — Histoire: prof. Forest — Réaction scientifique et philosophie contre le scientisme.

Droit social: prof. Pineault — Suffrage universel I.

II. COURS SPECIAL

(8h. 30 et 9h. 30 a.m.)

Samedi. — Psychologie: prof. Pineault — L'âme humaine.

Le
JAMBON ROULE
CONTANT
est populaire parce qu'il est
LE MEILLEUR
Exigez-le.

Histoire: prof. Forest — Ecoles et maitres VII.

Feuilleton du "Devoir"

L'ineffaçable Souillure

Par L'Abbé Arsène Goyette

26 (Suite)

— Ma tactique était à bon droit stygmatisée par ces lignes, confessa le rédacteur Langlais. Comme les auteurs de pièces de théâtre et les romanciers, qui escomptent la vogue et le succès grâce aux bas instincts qu'ils flatteront, ainsi j'augmentais la circulation et les dividendes de *"La Sensation"* en jetant en pâture à la foule toutes les immondices de la ruelle.... J'ai joué un rôle de misérable! Et la Providence me châtie dans ma propre maison!...

— Assurément, il faudra élaguer ces moyens de mauvais aloi.

Mais poursuivez donc votre lecture.

Après tout, en prenant cette détermination de fermer l'entrée des foyers honnêtes aux publications dangereuses, les parents chrétiens ne feraient qu'imiter ce journaliste de notre ville, qui m'avouait, il n'y a pas longtemps, s'être vu souvent lui-même dans l'obligation pénible et humiliante de soustraire à la vue de ses enfants le journal auquel il collabore chaque jour.

Ce n'est pas que les lois de la prudence et de la morale défendent absolument de donner toute publicité aux crimes qui se commettent. Mais le mal, le danger, l'excès blâmable consistent à leur accorder une importance exagérée, un espace démesuré, une place de faveur, une attention de complaisance, soulignée par des titres et des sous-titres tellement voyants et multipliés qu'ils sont presque une espèce d'appât aux appétits grossiers et de défi à la décence publique.

Et parfois, l'oubli des règles les plus élémentaires de la discrétion et de la charité est poussé plus loin encore. Non seulement on se jette sur le drame sanglant ou sur le scandale passionnel, comme sur une pâture enviée, mais on en recherche fiévreusement toutes les circonstances et tous les antécédents, pour les étaler au grand jour par le menu; on soulève tous les voiles, on fouille jusque dans les recoins les plus secrets du sanctuaire de la famille, prenant en quelque sorte un plaisir sauvage à retourner le fer d'une torture imméritée dans l'âme de la mère, de l'épouse et des enfants du criminel. Et cela comme s'il n'y avait pas injustice grave à ternir publiquement la réputation de pauvres créatures pourtant assez cruellement éprouvées déjà par le malheur qui les atteint.

— Il a parfaitement raison, cet éminent gardien de la morale, remarqua le rédacteur en ouvrant une parenthèse. Voyez le journal d'hier: l'histoire de Kenneth a été l'occasion de gloser à pleines colonnes sur ma famille... Tout le Canada sait que je suis son père... que je demeure sur telle rue... etc ... etc... Mon nom, soupira-t-il, a été attaché au pilori!...

— Une loi criminelle, compléta monsieur Madore, devrait défendre ces débauches de détails, inutiles pour la cause et pernicieux pour la réputation.

Si vous n'êtes pas lassé, veuillez donc continuer.

— Peu m'importe la fatigue. En vous lisant ce document magistral, il semble que je répare un peu mon aveuglement passé...

Sans doute, ces sortes d'enquêtes et d'investigations peuvent êt utiles quelquefois aux tribunaux. L'administration judiciaire, dans ce cas, y pourvoira sans léser les droits de personne, sans jeter dans le public des ferments de scandales et de démoralisation. Que les journalistes lui abandonnent ce soin, qui est de son ressort exclusif. Et qu'on ne les entende plus déclarer d'une façon cynique — le fait s'est déjà malheureusement produit — qu'ils ont surpris par des ruses inavouables, la confession de l'accusé ou celle de ses enfants.

Autrement tel journal voudra renchérir quand même sur son voisin. Tel reporter à court de nouvelles à sensation, en inventera de toute pièce. Ce sera une course honteuse et criminelle aux pires indiscrétions, à la médisance ou même à la calomnie.

Ai-je besoin d'ajouter que des des moeurs semblables ne doivent, pour aucune raison, être tolérées dans le journalisme catholique. L'écrivain n'a pas pour mission de flatter les passions de la foule ou de se laisser conduire par ses instincts de corruption. Il n'a pas pour ambition principale, d'encaisser à tout prix de grosses recettes, ou de faire profit de tous les moyens déshonnêtes, pour augmenter le nombre de ses lecteurs. Non! sa mission est beaucoup plus noble. Il a le devoir sacré d'exercer sur les masses un véritable apostolat. Il lui appartient, à un titre spécial, de travailler avec une énergie constante à la saine éducation morale et sociale des populations. Ses ressources précieuses et efficaces, il doit les mettre au service de la science qui cultive les esprits, des arts qui forment le goût, de la religion qui purifie et ennoblit les coeurs.

— Voilà qui est très bien! interrompit le juge. J'opine dans le même sens que le grand archevêque qui a écrit ce petit chef-d'oeuvre. User de son talent de littérateur pour farder le mal, c'est le prostituer! Seul le bien devrait accaparer les activités de tous!...

Monsieur Langlais fixait le juge avec étonnement...

Ce dernier s'en aperçut:

— Finissez, dit-il, votre lecture: j'aurai moi aussi quelque chose à vous confier...

Ce programme, je le sais bien, vous ne voulez pas le répudier. Vous l'acceptez de tout point, pour vous-même. Mais il faut que vous l'imposiez à tous vos collaborateurs, à vos reporters, à vos correspondants, à ceux qui ont la charge délicate de choisir les reproductions publiées dans votre journal, à ceux qui sont préposés au département de la réclame gratuite ou payante.

Et puis, ce programme imposé, veillez sans cesse à ce qu'il soit bien compris et fidèlement mis à exécution. Contrôlez personnellement, ou faites contrôler par des hommes sûrs, la copie de vos subordonnés avant de l'envoyer à la composition.

Dans ces conditions, vous ne serez plus obligé d'avouer que la direction du journal a été surprise Cette excuse, au reste, ne saurait être perpétuellement donnée et admise. Elle finirait par accuser un défaut de vigilance blâmable et une négligence volontaire. Ne permettez pas en particulier à vos reporteurs de croire un seul instant que leur rôle consiste à se tenir à l'affût des crimes, des meurtres, des scandales et des faits divers sensationnels. Au contraire, inspirez-leur un idéal plus utile et plus haut. Inculquez-leur des principes de discrétion, de réserve, de discernement. Mieux formés, ils se montreraient plus prudents et plus charitables, et votre journal y gagnerait en dignité. Tout récemment, par exemple, ils n'auraient pas traité si injustement ce religieux qui a été traîné devant les tribunaux et que les tribunaux ont exonéré de tout blâme. Un accusé n'est pas nécessairement un coupable. On manque en même temps à la justice, à la charité et à l'honneur, si on lui refuse le respect qui est dû à son caractère et à l'honorabilité de sa conduite. Nos ordres religieux ont assez mérité du pays, leurs membres ont mené une vie assez sainte et assez dévouée pour qu'on les entoure, il me semble, d'une sollicitude et d'une sympathie jalouse.

(à suivre)

L'INEFFAÇABLE SOUILLURE, roman canadien par M. l'abbé Arsène Goyette, brochure de 258 pages, format 5 x 7½, au comptoir et par la poste .75s SERVICE DE LIBRAIRIE DU DEVOIR, 336 Notre-Dame st, Montréal.

Ce journal est imprimé aux Nos 338134? rue Notre-Dame Est, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE, (à responsabilité limitée), GEORGES PELLETIER, administrateur et secrétaire.

COMMERCE ET FINANCE

LE MARCHÉ DES VIVRES

Le tableau suivant montre les arrivages, à Montréal, d'oeufs, de beurre et de fromage, pour la semaine dernière, avec comparaison à la semaine précédente et à la semaine correspondante de l'an dernier:

Semaine finissant—

	1927 5 mars	1927 26 fév.	1926 6 mars
Oeufs, caisses	4,319	8,791	9,565
Beurre, boîtes	6,714	828	1,934
Fromage, meules	1,076	624	1,852

Les arrivages du 1er mai au 5 mars sont comme suit:

	1926-27	1925-26
Oeufs	395,947	422,881
Beurre	424,498	580,183
Fromage	1,442,892	1,567,673

LES PRIX DU GROS

FARINE

Le marché est sans changement. Contrairement aux prévisions du commerce, la hausse du blé n'a pas stimulé la demande pour la farine.

Voici les prix cotés par la maison Elzébert Turgeon, pour la farine et les engrais alimentaires.

Par baril, 2 sacs:

Première patente	$7.90
Seconde patente	$7.40
Farine forte, à boulanger	$7.20
Farine à pâtisserie	$7.00

Le marché est tranquille et sans changement. Il y a assez de demandes, mais la production est peu forte.

Gru blanc, tonne	40.25
Gru rouge, la tonne	$34.25
Son, la tonne	$32.25
Farine d'avoine roulée, 90 lbs	$3.50
Farine d'avoine roulée, 80 lbs	$3.15

BEURRE ET FROMAGE

Il n'y a pas de changement de prix pour le beurre, mais on s'attend à une hausse d'un sou d'ici quelques jours. Ce matin il y avait une très forte demande.

Le marché du fromage est tranquille.

(Prix de gros de la maison Gunn, Langlois & Cie):

Beurre:

De crémerie, en boite	43s.
De crémerie, en blocs	44s.
De cuisine	31 et 32s.

Fromage:

Québec, doux, meule 20 lbs.	22s.
Québec, doux, au morceau	23s.
Canadien, fort mie de 80 lbs	27s.
Canadien, fort, au morceau	28s.
Kraft, boite de 5 lbs	33s.
Kraft, boite de 1 lb	35s.
Oka	35s.

OEUFS

Le marché est ferme, actif mais sans changement.

OEUFS FRAIS

Chanteclerc	44s.
Extras	42s.
Premiers	40s.
Seconds	38s.

SAINDOUX

En tinette,	15s.
En seau	15½
En bloc d'une livre	18s.

Saindoux composé:

En seau	13½s.
En tinette	13s.
En bloc	16s.

POMMES DE TERRE

(Prix fournis par la maison A. Laionde)

On annonce une nouvelle hausse de 10 sous. On ne prévoit pas que le marché s'améliore avant le temps des semences.

Les patates Green Mountains coûtent $1.10 en gros, prises au wagon en sacs de 90 livres; au détail on les vend $1.25 en sac de 80 livres; au gros, prises au wagon, les patates blanches du bas du fleuve coûtent $1.10 en sac de 90 livres; aux détaillants on les vent $1.25, le sac de 80 livres.

BOURSE DE NEW-YORK

Cours communiqués par Geoffrion et Cie, Membres de la Bourse de Montréal, 101, rue Notre-Dame ouest

	Ouv.	Ferm.
American Can	48½	48¼
American Locomotive	112¼	111½
American Smelting	149½	149⅛
American Tel. and Tel.	159	159
American Woolen	23⅛	23⅛
Anaconda	47½	47½
Atchison T. and S. F.	167½	167⅛
Baldwin Locomotive	186⅛	185⅛
Baltimore and Ohio	111½	111½
Bethlehem Steel	49½	49½
Canadian Pacific	184½	184½
Chrysler Motors	42⅝	42¼
Chicago Rock Island	80¼	80¼
Corn Products	51¼	51½
Crucible Steel	92½	92½
General Motor	167¼	[illegible]
General Electric	84⅝	84⅝
Erie R. R.	45½	45½
International Nickel	40⅝	40⅝
New-York Central	140⅝	140¼
New-Haven	51½	51⅛
Pan-American B.	62⅝	60⅝
Pennsylvania R. R.	58¼	58½
Reading	104	103¼
Republic I. and S.	70¼	70
Sinclair Oil Cons.	18½	19¼
Southern Pacific	107⅝	107⅝
Southern Railway	123¼	123¼
Stand. Oil of New Jersey	37⅞	37⅝
Studebaker	50⅛	50
Union Pacific	165¼	165
U. S. Industrial Alcohol	83⅝	82⅝
U. S. Rubber	64⅝	63⅞
U. S. Steel	157¼	156⅝
Westinghouse	73⅛	74
Willys Overland	26¾	26⅝

A Noranda

Voici deux ans à peine, le site de l'actuelle ville de Noranda n'était couvert que par quelques bicoques servant d'abris aux "prospecteurs." Aujourd'hui, il y a voie de chemin de fer réunie au National Canadien, à Taschereau, téléphone, énergie électrique et une usine de traitement du minerai, en cours d'établissement.

Cette installation et les mines Noranda emploient déjà 400 hommes. Avec la mise en exploitation de l'usine, vers septembre prochain, la Horne Copper Corporation emploiera, dit-on, un millier d'ouvriers.

COURS DU CHANGE

Londres, livre S.	4.85¾
Paris, franc	3.93
Bruxelles, franc	13.93
Bruxelles, franc . . Belgas	13.93
Rome, lire	4.40
Genève, franc	19.23
Amsterdam, florin	39.99
Madrid, peseta	16.99
Stockholm, couronne	26.72
Chirstiania, couronne	25.97
Copenhague, couronne	26.65
Rio de Janeiro, milreis	11.90
New York, dollar . Prime	¼%
Berlin, R. marks	23.71

LA MATINEE A LA BOURSE

SEANCE PEU ACTIVE, MAIS QUELQUES FLUCTUATIONS IMPORTANTES

Le marché a été passablement tranquille à la séance de ce matin, en bourse locale, bien qu'il y ait eu ici et là quelques fluctuations importantes.

Le *Brazilian* a encore été le titre le plus actif de la liste. Ce stock a peu fluctué et il a clôturé avec un gain de quelques fractions de point à 123 1-2. Le *Montreal Power* a perdu un demi-point à 74. Le *Shawinigan* n'a pas bougé à 69. Le *Twin City* s'est affaissé dès l'ouverture de 2 points 1-2 à 60, et il a perdu un autre point à 59.

Au groupe industriel, le *Smelter* s'est alourdi de deux points à 247. L'action privilégiée du *Canadian Car* a fait une chute de 2 points 1-2 à 89 1-2. L'action privilégiée de l'*Asbestos Corporation* a avancé de 3-4 de point à 84 1-2. Quelques lots de *Lake of the Woods* ont changé de portefeuille à 155, soit une chute de près de 5 points.

L'action *Abitibi* a été la vedette du compartiment des pâtes et papiers. Ce titre, actif, a avancé de 90 à 91. Le *Laurentide* a aussi avancé d'un point à 102.

Voici un relevé des ventes de la matinée fourni par la maison *L.-G. Beaubien et Cie:*

BOURSE DE MONTREAL

VENTES

DE 10 A 11 H. A. M.

Abitibi Power and Paper, 45 à 90 40 à 90 10 à 90 25 à 90 100 à 89⅞ 20 à 89½.
Asbestos Corporation, 10 à 22½ 15 à 22½.
Atlantic Sugar, 55 à 28½ 55 à 28½.
Bell Telephone, 5 à 147½ 18 à 147.
Brazilian Traction, 100 à 123¼ 10 à 123⅝ 25 à 123⅝ 50 à 123½ 25 à 123½ 100 à 123½ 180 à 123½ 25 à 123½ 25 à 123½ 10 à 123½ 90 à 123½ 50 à 123⅝ 10 à 123½ 25 à 123⅝ 10 à 123½ 90 à 123⅝ 25 à 123⅝ 25 à 123⅝ 25 à 123⅝ 350 à 123½ 25 à 123½ 100 à 123½ 50 à 123½ 5 à 123½ 100 à 123½ 20 à 123½ 100 à 123½ 46 à 123½ 100 à 123⅝ 50 à 123½ 5 à 123½ 75 à 123½ 75 à 123½ 25 à 123⅝ 35 à 123⅝ 100 à 123⅝ 25 à 123⅝ 50 à 123⅝ 50 à 123⅝ 25 à 123⅝ 50 à 123⅝ 25 à 123½ 25 à 123⅝ 5 à 123½ 50 à 123½ 300 à 123⅝ 35 à 123⅝ 95 à 123⅝ 95 à 123⅝ 5 à 123⅝ 5 à 123⅝ 100 à 123⅝ 25 à 123⅝ 100 à 123¾ 25 à 123⅝ 5 à 123¾ 10 à 123¾ 15 à 123¾ 35 à 123⅝ 15 à 123⅝ 150 à 123½.
Brompton Paper, 20 à 31½ 20 à 31¾ 5 à 31¾.
Canadian Canners, 2 0à 30.
Canada Car and Foundry, 10 à 43 10 à 42½.
Canada Cement, 25 à 132.
Can. Forging and Foundry, 50 à 28.
Cons. Industrial Alcohol, 75 à 26½ 150 à 26½ 50 à 26½ 10 à 26½ 10 à 26½ 10 à 26½ 15 à 26½ 15 à 26⅝ 5 à 26⅝ 25 à 26½ 30 à 26⅝ 2 à 26½ 25 à 26⅝.
Can. Steamship, 5 à 39½.
Consolidated Mining and Smelting, 15 à 247 25 à 247 10 à 247.
Cuban Sugar, 50 à 5.
Dominion Bridge, 25 à 139.
Dominion Textile, 30 à 110 5 à 110.
Hollinger Mines, 100 à 21.00.
Laurentide Co. 10 à 101¼ 25 à 101 10 à 101⅜ 65 à 101⅜ 10 à 101½. suite, 15 à 101½ 85 à 101½ 25 à 102.
Mackay, 5 à 125.
Montreal Light, Heat and Power, 5 à 74¼ 50 à 74 5 à 74 1 à 74¼ 5 à 74 5 à 74 5 à 74 35 à 74 45 à 74 11 à 74¼ 18 à 74 50 à 74.
Montreal Tramways, 8 à 176.
National Breweries, 10 à 69 50 à 69.
Ottawa Traction, 5 à 66.
Penmans, 15 à 214.
Shawinigan nouveau, 15 à 69 20 à 69.
South. Can. Power, 65 à 88 50 à 88.

LE MARCHE DES BESTIAUX A MONTREAL

SEMAINE FINISSANT LE 3 MARS

Les ventes, sur les deux marchés de Montréal, durant la semaine furent de 694 bêtes à cornes, 1,413 veaux, 3,537 porcs et 110 moutons et agneaux. Il y avait, en outre 541 bêtes à cornes en cours d'expédition directe, pour exportation, venant de St-Jean ouest.

BETES A CORNES: Les arrivages de lundi furent peu nombreux et les prix bien fermes et un peu plus élevés pour les vaches. Les ventes se firent rapidement et les bons bouvillons rapportaient de $7.25 à $7.62½; ceux de qualité intermédiaire de $6.75 à $7. Le plus haut prix payé fut pour une charge de bouvillons bien finis et lisses venant de la province d'Ontario, pesanteur moyenne de 1,130 livres. Une charge de vaches choisies se vendait $6.50 et les bonnes donnaient de $5.50 à $6. Les vaches de qualités intermédiaire et ordinaire comprenaient la majorité des arrivages, lundi, et elles se vendaient de $4.50 à $5.; les vaches communes donnaient de $3.75 à $4.50; celles pour la mise en conserves, $2.50 pour la plupart et les taureaux communs se vendaient de $3.75 à $5. Quelques bons taureaux réalisèrent $5.50. Tous les animaux étaient vendus avant la fin de la semaine.

VEAUX: Les veaux étaient rares, lundi, et les prix étaient élevés; cependant, les arrivages nombreux de mardi et mercredi, firent baisser les prix du marché d'environ 75 centins ou plus. Les ventes de lundi se firent de $10.75 à $11.50; une seule à $12.; les prix pour le reste de la semaine furent de $10. à $11., en général, mais la majorité des ventes furent entre $10.50 à $10.75. Une petite charge de veaux se vendait, mercredi, pour $12.25.

PORCS: Les porcs se vendaient, pendant toute la semaine, à $12. d'après une base classée, et on donnait une prime de $2. par porc de choix et 50 centins de moins les cent livres pour les porcs d'étal et les porcs pesants. Les bouchers locaux payaient $12., $12.10 et quelques-uns à $12.25, base uniforme. Les truies donnaient de $9.75 à $10.

MOUTONS: Un très petit nombre de moutons et d'agneaux furent vendus de $3.50 à $6.50 pour les moutons et $10.50 et $11. pour les agneaux.

A Wall Street

New-York, 7. — Les cours inclinaient avec irrégularité vers la baisse à l'ouverture de la séance. Les prises de bénéfices et les ventes des baissiers ont fait fléchir d'un point ou plus Houston Oil, International Harvester et Baltimore and Ohio. Cependant, quelques titres comme Hudson Motors et General Motors ont laissé voir des signes de vigueur, au début de la séance.

Comme la séance avançait, la pression des vendeurs augmentait portant surtout sur les pétrolifères, les ferroviaires, les équipements et les "spécialités".

LE MARCHÉ DES OBLIGATIONS

La maison René-T. Leclerc nous communique le relevé suivant des émissions d'obligations au Canada:

Sem. 26 fév au 4 mars 1927.		Déjà inscrits	Distribution géographique	
L'Etat	.....	$.....	Ven. au Canada	$32,895,987
Provinces	.....	35,025,500	" Etats-Unis	27,273,666
Municipalités	35,585	10,259,768		
Chemins de fer	.....	.....		
Sociétés	7,750,000	7,098,800		
	$7,785,585	$52,384,068		$60,169,653

Excellente année à la Regent Knitting

La "Regent Knitting Mills vient de soumettre son rapport annuel. Tous les postes du bilan font ressortir une amélioration sur l'année précédente et prouvent une année de prospérité pour la compagnie.

Voici un résumé des principaux item de ce rapport.

Le total des ventes de l'année 1926 a été de $2,057,392.32, montrant une augmentation de $226,722.32 sur l'année 1925.

Les profits de l'année 1926 disponibles pour le paiement des intérêts sur les obligations actuellement en cours ont été de $250,774.50, montrant une augmentation sur l'année 1925 de $33,290.25. Les profits de l'année 1926 se chiffrent donc à plus de six fois et demie le montant requis pour couvrir les intérêts sur les obligations actuellement en cours au montant de $580,000.

Après avoir pourvu aux intérêts sur les obligations, coût d'émission et après avoir porté au compte de dépréciation la somme de $89,396.29, les profits nets de la compagnie ont été de $116,648.98. Cette somme a été portée au compte de profits et pertes qui se chiffre maintenant par $590,752.12.

L'actif global de la compagnie est maintenant de $3,135,598.56, ce qui montre une augmentation de $61,773.03 sur l'année 1925.

La situation liquide de la compagnie est excellente; en effet, les exigibilités courantes ne sont que de $291,152.39 rapprochées d'un actif courant de $959,786.83, ce qui laisse à la compagnie un capital d'exploitation de $668,634.44, soit un montant supérieur au montant total des obligations que la compagnie a actuellement en cours.

L'actif net de la compagnie, après déduction faite de toutes dettes, exception faite des débentures actuellement en cours est de $2,844,446.17. Cette somme de $2,844,446.17 forme actuellement la garantie flottante des porteurs des obligations actuelles dont le montant en cours est de $580,000. Cette garantie équivaut donc à près de cinq fois le chiffre de l'émission actuellement en cours.

Au 31 décembre 1926, le montant du capital et surplus ainsi que la réserve pour dépréciation et mauvaises dettes de la compagnie *Regent Knitting Mills, Limitée,* se chiffrait à $2,268,946.17.

Une émission de $600,000 des obligations de cette compagnie avait été mise sur le marché en 1923 par la maison Versailles-Vidricaire-Boulais (limitée). Une somme de $20,000 a été remboursée le 1er septembre 1926 et le fonds d'amortissement pourvoit au remboursement de près de la moitié de l'émission avant l'échéance en 1935.

Le niveau de la cote

Voici la cote moyenne, en bourse de New-York, de vingt titres représentatifs des groupes industriel et ferroviaire:

	Indust.	Ferrov.
Samedi	148.43	132.79
Vendredi	148.98	133.28
Il y a un an	136.46	111.85
Maximum 1927	151.85	137.45
Minimum 1927	141.23	125.58

M. James Brown parle des taxes

M. James Brown, président du *Manhattan Single Tax Club,* était samedi dernier l'hôte d'honneur du *Club de Réforme.* Il a parlé en faveur de l'application de principes scientifiques dans l'élaboration des taxes. Il dit que les méthodes actuelles d'impôts sont une prime en faveur de l'inactivité.

La plupart des hommes, dit-il, évitent cette question; c'est pourquoi ils n'en connaissent rien. La seule idée de l'homme d'affaires est que l'impôt est une chose très déplaisante qui se présente trop souvent et trop régulièrement. Puis le conférencier a parlé d'une manière humoristique de certains moyens employés pour éviter de payer les impôts.

Il dit que l'impôt est l'une des choses les plus importantes dans notre régime actuel et que c pourtant celle au nom de laqu se font les choses les plus fo L'impôt ne doit servir que dans but utilitaire, dit-il.

M. Brown a surtout critiqu mode d'impôt dans l'Etat de N York et il dit que les adminis teurs, partout, ne connaissent le premier mot des principes q faudrait appliquer dans l'élab tion des impôts. D'où la néces pour chacun d'eux d'étudier sciences économiques et soci afin d'être mieux en mesure remplir leur tâche.

M. Allan Smith a présenté le c férencier et M. Albert Théberge président du club, l'a remercié.

Donnez-nous, faites-nous do ner des annonces.

C'est l'un des bons moy d'alimenter la caisse du journ

BANQUIERS EN OBLIGATIONS VB MONTREAL

Achat-Vente

Nous traitons les valeurs suivantes:

MONTREAL TRAMWAYS 5% — 1955
CANADIAN LIGHT 5% — 1949
CANADA STEAMSHIP LINES 6% — 1941
P. T. LEGARE, LTEE 7% — 1927-31
REGENT KNITTING MILLS 6½% — 1927-35
FRENCH LINE 6½% — 1951
BAILLARGEON EXPRESS 6% — 1935
BAILLARGEON EXPRESS 6½% — 1941
MONTREAL L. H. & P. 5% — 1951
LAKE ST. JOHN POWER & PAPER 6½% — 1947
LAKE ST. JOHN POWER & PAPER 6½% — 1942
CIMENT NATIONAL 7% — 1927-38
LAMONTAGNE LTEE. 7% — 1927-1933
CANADA STEAMSHIPS LINES 5% — 1942

Renseignements sur demande

Versailles Vidricaire Boulais (Limitée) BANQUIERS

MONTREAL QUEBEC
BUREAU CHEF:
Imm. Versaille, — MONTREAL
Tél.: M. 7080.

A vendre:

Obligations-Or

6%

VILLE DE PARIS

Echéance: 1er mai 1930

Intérêt (mai-novembre) et capital payables en dollars canadiens.

Ces obligations font partie d'un emprunt de $6,000,000 qui constitue toute la dette extérieure de la Ville de Paris.

Prix: 100 et l'intéret couru.

L. G. BEAUBIEN & CIE
Limitée
Banquiers en Obligations
50 ouest, rue Notre-Dame
MONTRÉAL
Téléphone: MAIN 4705

$2,500.00

placés aujourd'hui sur des

OBLIGATIONS-OR 1894 à 4% DU GOUVERNEMENT IMPERIAL RUSSE.

peuvent produire jusqu'à

$51,450.00

Circulaire sur demande

LA MAISON DE PLACEMENTS

C. M. CORDASCO & CIE

OBLIGATIONS GOUVERNEMENTALES ET MUNICIPALES ETRANGERES.

292, RUE ST-JACQUES

MONTREAL — CANADA

ATTENTION PERSONNELLE

Communiqué

Nous avons le plaisir d'annoncer que les affaires jusqu'à date transigées sous le nom de

VERSAILLES & CIE

le seront désormais sous le nom de

VERSAILLES, L'ESPERANCE & CIE

MEMBRES DU MONTREAL CURB MARKET

Immeuble Versailles -- MONTREAL -- 99, rue Saint-Jacques

Téléphone MAin 7080*

Achat — Vente — Cote

DES TITRES INSCRITS AU MONTREAL CURB MARKET

Nouvelle Emission

$230,000

Soeurs de Miséricorde

d'Ottawa

Obligations 5%—30 ans

Echéance: 1er février 1957

Capital et intérêts (août et février) payables à Ottawa, Montréal ou Québec, au choix du détenteur.

TITRES de $100, $500, et $1000 au porteur ou nominatif.

Comportent une 1ère hypothèque sur l'hôpital de cette Communauté à Ottawa (dont la valeur totale est de $500,000), et la garantie expresse de la Maison-Mère de Montréal. Les revenus assurent largement le service de la dette obligataire. Solide garantie matérielle, garantie morale encore plus précieuse. Placement de tout repos avantageux.

Prix: 98.50 et l'intérêt pour rapporter 5.10%

Disponibilité des titres vers le 21 mars.

RENÉ-T. LECLERC
INCORPORÉE

MONTRÉAL
160, rue Saint-Jacques

QUÉBEC
71, rue Saint-Pierre

(Maison fondée en 1901)

360

NOUVELLE EMISSION

$500,000.00

Religieuses de l'Institut de la Bienheureuse Vierge-Marie

(LORETTO ABBEY)

Obligations-or 5%, 1ère hypothèque, 6 à 30 ans

Emission: 1er mars 1927 — Echéances: 1ers mars et septembre 1933 à 1957

Capital et intérêts semestriels (1er mars et 1er septembre) payables en monnaie d'or du Canada aux bureaux de la Banque Royale du Canada à Montréal et Québec. Titres munis de coupons en coupures de $100, $500 et $1,000 admis à l'enregistrement quant au capital. Rachetables en tout ou en partie depuis le 1er mars 1928, à 101 et l'intérêt couru.

Fiduciaire: Capital Trust Corporation, Toronto.

Objet de l'émission:—Le produit de cette émission d'obligations, servira à défrayer une partie du coût de construction d'une nouvelle Maison-Mère de la communauté, actuellement en voie d'érection près de Toronto. Le coût approximatif de cet immeuble une fois terminé sera d'au delà d'un million de dollars.

Garantie de l'émission:—De l'opinion de nos avocats cette émission d'obligations constitue une première hypothèque sur l'immeuble en voie de construction. En plus, la communauté se porte garante du paiement du capital et des intérêts à l'échéance.

La communauté possède des Maisons, couvents et académies comme suit: Maison-Mère actuelle, Toronto; Loretto Abbey, Brunswick Avenue, Toronto; Académie, Niagara Falls; Académie et externat, Hamilton; Académie et externat, Stratford; Académie et externat, Seddley, Sask.; Académie et externat, Sault Ste-Marie; Académie et externat, Saskatoon; Loretto Academy (Woodlawn) et Angle Wood, Chicago, dont la valeur globale est d'au moins $5,000,000, y compris l'édifice en construction.

La dette totale de la Communauté, y compris le présent emprunt, sera inférieure à un million de dollars.

Nous offrons ces titres pour livraison quand, alors, et tels qu'ils nous seront livrés et après que nos avocats auront approuvé la légalité de l'émission, au prix de

100 et l'intérêt conru

Bray, Caron & Dubé, Limitée
105, rue St-Pierre
QUEBEC

Ernest Savard Limitée
190, rue St-Jacques
MONTREAL

LA VIE SPORTIVE

Montréal et Rangers bataillent pendant quatre-vingts minutes sans pouvoir compter de point, samedi soir

Ces deux équipes se sont surtout appliquées à éviter une défaite en se tenant presque constamment sur la défensive — La partie se termine par un résultat nul de 0 à 0 — George Mallinson se montre incompétent comme arbitre.

Décidément le club Montréal n'a pas de veine sur sa propre glace car sur les vingt parties disputées au Forum cette saison des Marons ont été tenus en échec dans six joutes et n'ont compté que vingt-huit points dans les autres rencontres locales tandis qu'ils ont enregistré quarante points à l'étranger. Samedi soir dernier les hommes du président Strachan étaient aux prises avec les Rangers de New-York et après un rude duel de 80 minutes ils laissaient la glace avec un résultat de 0 à 0.

La joute fut intéressante mais elle ne fut pas une brillante exhibition de hockey et cela est dû au fait que les deux équipes ont cherché à éviter un échec plutôt que de tenter de remporter une victoire. Les deux clubs se sont constamment tenus sur leur garde, faisant de temps à autres des attaques contre les buts ennemis mais à chaque fois les gardiens de buts bloquaient les lancers ou les défenses arrêtaient les élans des joueurs adversaires. Chabot et Benedict se dépensèrent sans compter pour éviter la défaite et ils ont accompli de la bonne besogne.

Les Rangers ont donné une performance de toute beauté sur la défense. Des hommes comme Abel, Bourgeault et Johnson constituent un vrai mur infranchissable devant Chabot. Et Boucher leur donne un gros coup de main au centre de la glace. Il possède le *poke check* à perfection et sait briser les attaques de ses adversaires.

Les Montréal furent agressifs au début mais se fatiguèrent graduellement. A la fin de la partie tous semblaient d'humeur massacrante et pendant qu'il était le temps de jouer la rondelle, ils ont plutôt joué l'homme. Broadbent, Seibert et Dutton furent rudes sans raisons aucunes et naturellement ils ont fait plusieurs voyages à la clôture.

Les frères Cook furent les plus effectifs des visiteurs. Ils furent toujours dangereux et donnèrent beaucoup de fil à retordre à la défense adversaire. Sur la défense, Bourgeault, Johnson et Abel ont fait un travail de toute beauté. Pour le Montréal, Phillips fut le plus en évidence. Stewart fut suivi de près et n'eut pas de chance.

La joute ne fut pas brutale mais la mise en échec fut plutôt dure et les joueurs du Montréal ont montré de grandes dispositions à démolir leurs rivaux et c'est ce qui leur a valu leurs punitions.

Nous croyons devoir dire que l'arbitre George Mallinson fut presque une nullité complète et sans l'intervention de Cooper Smeaton plusieurs infractions de la part des locaux seraient restées impunies mais Smeaton avait l'oeil ouvert et il s'est montré fort impartial. Nous ne voulons pas prétendre que Mallinson a cherché à favoriser les locaux mais nous croyons plutôt que c'est le manque de connaissance et le manque d'expérience qui ont été cause de l'indifférence du joueur du Victoria. Nous ne comprenons pas très bien comment il se fait que le président Calder qui assiste à nos parties locales et qui était présent samedi soir ne se rende pas compte de l'incompétence de Mallinson et qu'il persiste à le nommer pour diriger nos parties professionnelles.

Le Montréal en annulant avec les Rangers samedi soir a compté un autre point et a conservé son avantage sur les Américains dans la course au championnat de la section canadienne mais comme il a de dures joutes à jouer d'ici la fin de la saison il devra faire meilleure figure que samedi dernier s'il ne veut pas être délogé de la troisième place par les gars de Tom Duggan.

Alignement des équipes:—

Rangers		Montréal
Chabot	buts	Benedict
Abel	défenses	Munro
Bourgeault	défenses	Dutton
Boucher	centres	Stewart
W. Cook	ailes	Broadbent
B. Cook	ailes	Siebert
Johnston	substituts	Noble
Boyd	"	Dinsmore
Boyd	"	Oatman
Murdock	"	Rothschild
Thompson	"	Philips
Mackay	"	Donnelly

Arbitres: Cooper Smeaton et Geo. Mallinson.

Juges des buts:—Chas. Porteous et Redvers Mackenzie.

SOMMAIRE DE LA PARTIE

Première période.—Pas de point.
Deuxième période.—Pas de point.
Troisième période.—Pas de point.
Deuxième période supplémentaire.—Pas de point.
Résultat final:—Montréal, 0; Rangers, 0.

Beaurivage et St-Anthony ont annullé

LA PREMIERE JOUTE DE DETAIL POUR LE CHAMPIONNAT DE LA LIGUE MONT-ROYAL S'EST TERMINEE PAR UN RESULTAT DE 1 A 1 — DE NOUVEAU AUX PRISES DIMANCHE PROCHAIN

Une intéressante joute de hockey fut disputée hier après-midi à l'Arena Mont-Royal alors que les clubs Saint-Anthony et Beaurivage se rencontraient dans la première partie de détail pour le championnat de la Ligue Mont-Royal, joute qui se termina par un résultat de 1 à 1.

La seconde partie aura lieu dimanche prochain et le club vainqueur sera déclaré champion et sera appelé à rencontrer le champion intermédiaire des autres ligues de l'est de la province.

Le Beaurivage, qui n'est autre que le club Université de Montréal, a joué une excellente partie et il a manqué des chances superbes au cours de la rencontre. Pagé, l'excellent joueur de centre, a été le pilier de son équipe et c'est surtout par son beau jeu de défense qu'il a tenu ses adversaires en respect. Le Saint-Anthony a eu beaucoup de difficulté à passer le centre de la glace, surtout dans la dernière période. Pagé brisait toutes les courses avec son crochet.

Emard et Lafrance se sont signalés sur les ailes et ce dernier est responsable du point de son club qu'il a compté sur un beau lancer de la ligne bleue.

Rowan, le gardien de buts du St-Anthony, a joué une solide partie dans ses buts et il a arrêté des coups très durs. Pagé entre autres lui en a envoyé qui semblaient devoir être des points certains. Il a tout arrêté avec une grande adresse si l'on excepte le coup de Lafrance qui était particulièrement difficile.

Lapointe et Barry ont été les meilleurs hommes du côté du Saint-Anthony avec Noble sur la défense. Ces trois-là ont joué à une allure endiablée et ils ont en maintes circonstances menacé les buts de Beaumont.

Le point compté par Lapointe ne pouvait être arrêté car c'est à la suite d'une mêlée devant les buts du petit gardien de buts du Beaurivage que l'aile droite du Saint-Anthony a envoyé la rondelle dans le filet.

Plus de cinq mille personnes, la plus grosse assistance de la saison pour la ligue du dimanche après-midi, a vu les deux équipes aux prises et la qualité du jeu qu'on a fourni n'a pas désappointé les spectateurs.

Il en est même qui ont pris un tel intérêt à la partie que la bataille a éclaté entre des partisans des deux clubs. Les gardiens de l'Arena ont eu tôt fait de rétablir l'ordre en expulsant les belligérants.

La ligue, par son président, M. Dennis Henderson, a présenté une belle coupe à Billy Cyr, gardien de buts du club Champêtre comme étant le joueur le plus utile à son club.

Des courses ont eu lieu entre les périodes. Dussault, du C. P. Verdun, n'a pu abaisser le temps de Nicholson qui avait fait le tour en 14 4-5 secondes: il n'a pu faire que 15 secondes. Nicholson a essayé lui-même de battre son propre record mais il a fait 16 secondes.

Alignement et sommaire:

Saint-Anthony		Beaurivage
Rowan	but	Beaumont
Heffernan	déf.	Gratton
Noble	déf.	Lapointe
Lapointe	avant	Emard
O'Connell	avant	Pagé
Barry	avant	Lafrance
Devenny	subs.	Hamel
Roche, Shirriff		Lavery, Godin
Jessopp		Raymond

Première période:
1—Beaurivage, Lafrance...... 4.15
2—Saint-Anthony, Lapointe... 4.20
Deuxième période:
Pas de point.
Troisième période:
Pas de point.
Arbitre: Billy Bell.

Le Canadien l'emporte sur les Pirates

UN RALIEMENT DU BLEU-BLANC-ROUGE DANS LA TROISIEME PERIODE LUI ASSURE LA VICTOIRE PAR UN RESULTAT DE 2 A 1 — MORENZ ET GAGNE ENREGISTRENT LES POINTS DES HABITANTS

Pittsburg, 7. — Le club Canadien s'est assuré la victoire contre les Pirates de Pittsburg, samedi soir, en cette ville, en triomphant par un résultat de 2 à 1. Les points comptés par Morenz et Gagné, dans la troisième période, alors que les Pirates menaient par 1 à 0, ont permis au Bleu-Blanc-Rouge de changer une défaite en une victoire.

Les visiteurs ont été très dangereux du commencement à la fin de la partie et Howie Morenz fut particulièrement effectif sur l'attaque, assiégeant constamment les buts ennemis et en maintes circonstances il a été vu passant à travers la défense des locaux et lancer des coups dangereux contre la forteresse défendue par Roy Worters.

Milks, joueur de centre du Pittsburg, a compté l'unique point des Pirates dans la période initiale après avoir pris le retour de Arbour.

Dès le commencement de la troisième période les équipiers du Canadien se lancèrent résolument à l'attaque et en moins de trois minutes le centre du Bleu Blanc Rouge réussissait à mettre son club sur un pied d'égalité avec les hommes d'Odie Cleghorn. Encouragés par ce premier succès les protégés de Cecil Hart redoublaient d'efforts et Gagné parvenait, à son tour, à donner l'avantage à son club, avantage qu'il conserva jusqu'à l'expiration du temps réglementaire.

La victoire du Canadien lui assure sa participation aux séries de détails, car il a actuellement six points en avant du Montréal et un avantage de dix points sur les Américains de New-York.

Alignement des équipes:

Pittsburg		*Canadien*
Worters	buts	Hainsworth
Langlois	défenses	Gardiner
McKinnon	défenses	Mantha
Milks	centre	Morenz
Arbour	avants	Gagné
Darragh	avants	Joliat
R. Smith	subs	Gauthier
McCurry		Leduc
McGuire		Lépine, Larochelle
Drury		Hart
Cotton		Palangio

Arbitres: Lou Marsh, Toronto, et Bill Hughes, Kingston.

SOMMAIRE

1ère période:
1. Pittsburg: Milks 15.02
2ème période:
Pas de point.
3ème période:
2. Canadien: Morenz 2.30
3. Canadien: Gagné 12.34

St-Frs-Xavier remporte le championnat

L'EQUIPE DU GERANT CHARETTE REMPORTE LES HONNEURS DANS LE GROUPE SENIOR DE DE Q. A. H. A. EN TRIOMPHANT DES SONS OF IRELAND PAR 3 A 2 DANS LA SERIE DE DETAILS — JOUTE NULLE DE 2 A 2, HIER

Québec, 7. — Le Saint-François-Xavier-National, de Montréal, a fait partie nulle de 2 à 2 avec les Sons of Ireland, de Québec, dans la deuxième partie de détail pour le championnat sénior de la province de Québec hier, en cette ville.

Comme le Saint-François avait gagné la première partie à Montréal vendredi dernier par 1 à 0, il se trouve par le fait même avoir décroché le championnat senior. Goudreault et Carroll comptèrent dans la première période pour le Saint-François, et Dinan, pour les Sons. Lonergan mit son club sur un pied d'égalité dans le deuxième période et il ne se fit pas d'autre point du reste de la rencontre.

Le jeu fut très dur par certains moments mais l'arbitre Dave Munro sut sévir pour calmer les turbulents.

Composition des équipes:

Sons of Ireland		*Saint-François*
Turgeon	buts	Reid
Morrissette	défenses	Bourgouin
Gagné	défenses	Brunet
Lonergan	centre	Pernault
Dinan	avants	Baril
Laroche	avants	Gaudreault
McKinnon	subs	Arcand
Marion, Chevalier		Carroll, Lanthier, Burt

Arbitre: Dave Munro, Ottawa.

SOMMAIRE

1ère période:
1. St-François: Gaudreault . 4.00
2. St-François: Carroll 9.00
3. Sons: Dinan 4.00
2ème période:
4. Sons: Morrissette 18.30
3ème période:
Pas de point.

LE TIR AU CLUB BEAUREPAIRE

Enfin la température semble se montrer plus clémente envers les amateurs du tir à la trappe et bon nombre de tireurs ont passé un agréable après-midi au club Beaurepaire. L'entrain a été manifeste et de beaux résultats ont été réalisés.

Les honneurs de la journée reviennent à J.-E. McCurdy, un visiteur de la Nouvelle-Ecosse, qui ne manque pas sa visite annuelle chaque hiver. Il brisa 47 x 50 et détient aussi l'honneur de la plus longue suite de la journée en brisant ses 27 premiers oiseaux. M. Léo Marcoux se classe second avec 45 x 50.

En classe B, l'honneur revient encore à M. Geo. Moreau qui brisa 42 x 50, tandis que M. V. Morin brisa 36 x 50.

La classe C fut une surprise en la personne de M. Oscar Morin qui brisa 41 x 50. M. Morin mérite certainement toutes félicitations pour son beau travail. A noter que M. Morin se place particulièrement en vedette depuis quelques dimanches. M. J. Dépatie brisa 37 x 50.

Trois équipes prirent part au tir des levées "doubles" et les honneurs furent vivement disputées. MM. Geo. Moreau et l'échevin Jos. Monette brisèrent tous deux 18 x 24. M. Geo. Moreau l'emporta dans un détail. M. J.-E. McCurdy se classe deuxième avec 17 x 24, tandis qe MM. Victor Morin et D.-H.-L. Fortin brisèrent 16 x 24.

Dans le détail de 25 oiseaux consécutifs, M. le Dr H.-L. Fortin se mit en vedette en brisant 22 x 25. MM. Léo Marcoux et Chs Marcoux brisèrent respectivement 20 et 19 x 25.

RESULTATS

	10	15	10	15	Total 50
Classe A:					
J.-E. McCurdy	10	15	8	14	47
Léo Marcoux	9	12	10	14	45
Chs Hart	7	14	8	14	43
L. Dickson	10	13	7	12	42
Dr H.-L. Fortin	9	12	7	13	41
R.-M. Cagnev	9	12	7	11	39
W.-A. Moreau	7	9	9	12	37
Classe B:					
Geo. Moreau	4	15	8	15	42
Victor Morin	8	11	7	10	36
Classe C:					
Oscar Morin	8	12	7	14	41
J. Dépatie	8	11	5	13	37
F. Gillet	5	9	8	14	36
J.-W. Jones	8	8	8	10	34
Jos. Monette, échevin	7	9	8	9	33
A. Marcoux	5	8	8	10	31
J.-E. Plante	6	4	7	11	28
P.-H. Morin	4	7	4	11	26
M. Bigras	5	6	5	5	21
S.-L. Smith	7	10	—	—	17 x 25
Art. Goyer	—	—	4	8	12 x 25

Doubles:

Geo. Moreau	18 x 24
Jos. Monette, échevin	18
J.-E. McCurdy	17
V. Morin	16
Dr H.-L. Fortin	16
R.-M. Cagney	15
Léo Marcoux	15
L. Dickson	14
A. Marcoux	13
J. Moore	12
Chs Hart	12
J. Dépatie	7
J.-E. Plante	6

LE RADIO

Programme de lundi
Postes canadiens

CKAC, 411m. Montréal. — 1 h. 45: Orchestre du Windsor. 4 h.: Bourse, etc.

CFCF, 411m. Montréal. — 12 h. 35: Orchestre du Mont-Royal, bourse, etc. 7 h.: Orchestre: ouverture Phèdre, de Massenet. Valse, de Komzak. Fantaisie Parsifal, de Wagner. Rhapsodie, de Bobynaui. 8 h.: Concert par les élèves du studio Levert.

9 h. 30: Heure de musique de Radio Ltd. Lundi soir, à 9 heures 30, heure de musique de Radio Limited. En voici le programme: Sélection: Robin Hood, de Dekoken. Nuits heureuses, de Ancliffe. Gavotte, de McBeth. Dans l'Espagne ensoleillée, de Elliott. Boléra: le Jardin de Valence, les banderittos, la fieste. Extraits: Roméo et Juliette, de Gounod. Deux numéros avec accompagnement de vibraphone. Marche grotesque de Puck, de Grieg. Traumarel, de Echumann. Balade, de Grieg. La cinquantaine, de Marie. Idylle de vendanges, de Didier. Marche: Col. Bogey, de Alford.

Postes américains

NUMEROS INTERESSANTS

Lundi soir, à 10 heures, au poste WEAF, opéra, Marthe.
Mardi soir, à 8 h.: au poste WMBB, sélection de Faust.
Mardi soir, à 10 heures, au poste WBAL, fanfare municipale de Baltimore.
Mardi soir, à 9 heures, au poste WJZ, extraits d'opéras.
Mardi soir, à 9 heures, au poste WBZ, hockey, Boston Bruins vs Pittsburg.
Mercredi soir, à 9 heures, au poste WJZ et autres, Richard Crooks, ténor, durant l'heure Maxwell.
Mercredi osir, à 10 heures 30, opérette Patience, de Sullivan.

7 H. P.M.
WEAF, 492m. New-York. — Pianiste.
WLW, 422.3m. Cincinnati. — Orchestre.
WOR, 405m. Newark. — Ensemble.
WPG, 299.8m. Atlantic City. — Musique.
WRNY, 375m. New-York. — Musique.
7 H. 30 P. M.
WABC, 316m. New-York. — Orchestre.
WEAF, 492m. New-York. — Quatuor.
WGN, 303m. Chicago. — Concert.
WMCA, 341m. New-York. — Orchestre.
WOR, 405m. New-York. — Orchestre.
WRNY, 375m. New-York. — Concert.
8 H. P.M.
WBAL, 246m. Baltimore. — Musique.
WRNY, 375m. New-York. — Ensemble.
8 H. 30 P. M.
WJZ, 465m. New-York. — Programme de musique Willys.
9 H. P.M.
WBZ, 333m. Springfield. — Shriners Band.
WBAL, 246m. Baltimore. — Ensemble.
WHN, 361.2m. New-York. — Musique.
WLWL, 384.4m. New-York — Musique.
WOR, 405m. Newark. — Concert.
WPG, 299.8m. Atlantic City. — Concert.
9 H. 30 P. M.
WJZ, 455m. New-York. — Opéra, et postes WBZ et KDKA.
10 H. P.M.
WABC, 316m. New-York. — Orchestre.
WBAL, 246m. Baltimore. — Concert.
WEAF, 492m. New-York, et chaîne. — Opéra.
WMCA, 341m. New-York. — Musique.
10 H. 30 P. M.
WBZ, 333m. Springfield. — Musique.
WJZ, 455m. New-York. — Orchestre.
11 H. P.M.
WBAL, 246m. Baltimore. — Orchestre.
WEAF, 492m. New-York. — Orchestre.
WOR, 405m. Newark. — Orchestre.
11 H. 30 P. M.
WRNY, 375m. New-York. — Orchestre.
MINUIT
WABC, 316m. New-York. — Ensemble.

Programmes de mardi
Postes canadiens

CKAC, 411m. Montréal. — 4 h. Bourse, etc. 7 h. Orchestre. 7 h. 30: Orchestre du Windsor. 8 h. 15: Concert de la Brasserie Frontenac.

CFCF, 411m. Montréal. — 12 h. 35: Orchestre du Mont-Royal, bourse, etc. 4 h. 45: Thé musical.

Postes américains

6 H. P.M.
KDKA, 309m. E. Pittsburg. — Concert.
WAAM, 263m. Newark. — Orchestre.
WBAL, 246m. Baltimore. — Musique.
WCAE, 461m. Pittsburg. — Concert.
WCX, 517m. Detroit. — Ensemble.
WEAF, 492m. New-York. — Musique.
WNYC, 526m. New-York. — Pianiste.
6 H. 30 P. M.
WOR, 405m. Newark. — Quatuor.
7 H. P.M.
WBZ, 333m. Springfield. — Musique.
WEBJ, 272.6m. New-York. — Orchestre.
WGBS, 315.6m. New-York. — Violoniste
WJZ, 455m. New-York. — Orchestre.
WMCA, 341m. New-York. — Orchestre.
WOK, 410m. Chicago. — Ensemble.
WPG, 299.8m. Atlantic City. — Musique
WRNY, 375m. New-York. — Studio.
7 H. 15 P. M.
WEBH, 370.2m. Buffalo. — Symphonie.
7 H. 30 P. M.
WBBR, 416.4m. New-York. — Concert.
WBAL, 246m. Baltimore. — Quatuor.
WBZ, 333m. Springfield. — Concert.
WGY, 379.5m. Schenectady. — Musique.
WHN, 361.2m. New-York. — Musique.
WNYC, 526m. New-York. — Soprano.
WOR, 405m. Newark. — Orchestre.
7 H. 40 P .M.
WGBS, 315.6m. New-York. — Concert.
7 H. 45 P. M.
WRNY, 375m New-York. — Ténor.
7 H. 55 P.M.
WPG, 299.8m. Atlantic City. — Concert.
8 H. P.M.
WBAY, 246m. Baltimore. — Trio.
WEAF, 492m. New-York, et chaîne. — The Vikings.
WEBH, 370.2m. Chicago. — Orchestre.
WHN, 361.2m. New-York. — Musique.
WLW, 422.3m. Cincinati. — Orchestre.
WMCA, 341m. New-York. — Heure italienne.
WOR, 405m. Newark. — Concert.
WRNY, 375m. New-York. — Heure Edison.
8 H. 15 P. M.
WNYC, 526m. New-York. — Orchestre.
8 H. 30 P. M.
WJZ, 455m. New-York. — Programme Champion, et postes WBZ, KYW et KDKA.
WMAK, 266m. Buffalo. — Orchestre.
WPG, 299.8m. Atlantic City. — Quatuor.
8 H. 55 P. M.
WGBS, 315.6m. New-York. — Violoncelle.
9 H. P.M.
WBBM, 226m. Chicago. — Chant.
WBZ, 333m. Springfield. — Hockey: Boston vs Pittsburg.
WEAF, 492m. New-York, et chaîne. — Heure Eveready.
WJZ, 455m. New-York. — Grand opéra et postes KDKA et KYW.
WLW, 422.3m. Cincinnati. — Concert.
WPG, 299.8m. Atlantic City. — Trio.
WTIC, 475.9m. Hartford. — Ensemble.
WNRY, 3756m. New-York. — Orchestre.
9 H. 15 P. M.
WOR, 405m. Newark. — Concert.
9 H. 20 P. M.
WGBS, 315.6m. New-York. — Ensemble.
9 H. 30 P. M.
KOA, 322.4m. Denver. — Question de ferme.
WBAL, 246m. Baltimore. — Musique.
WGBS, 315.6m. — Trio.
WHN, 361.2m. New-York. — Orchestre.
WMAQ, 447.5m. Chicago. — Baryton.
WLWL, 384.4m. New-York. — Trio.
WRNY, 375m. New-York. — Inauguration.
10 H. P.M.
WBAL, 246m. Baltimore. — Fanfare.
WHN, 361.2m. New-oYrk. — Programme de musique.
WJZ, 455m. New-York. — The Wizard, et postes KDKA et KYW.
WOR, 405m. Newark. — Concert.
10 H. 15 P. M.
WBBM, 226m. Chicago. — Mélodie.
WRNYY, 375m. New-York. — Ensemble.
10 H. 30 P. M.
WEAF, 492m. New-York. — et chaîne de postes: Orchestre.
WGN, 303m. Chicago. — Quatuor.
WJZ, 455m. Nek-York. — Orchestre.
11 H. P.M.
WBBM 222.6m. Chicago. — Harmonie.
WBAL, 246m. Baltimore. — Orchestre.
WGN, 303m. Chicago. — Musique.
WMCA, 341m. New-York. — Orchestre Golden.

La fête sportive du collège Ste-Marie

Tous ceux qui s'intéressent aux sports d'hiver, ne sont pas sans attendre avec une impatience très louable la fête sportive annuelle du Collège Sainte-Marie qui aura lieu samedi le 12 mars prochain à l'aréna Mont-Royal. D'ailleurs la vente des billets, qui bat son plein, le prouve amplement. S'il restait quelques incrédules, ils n'ont qu'à jeter un coup d'oeil sur le programme pour se convaincre de l'intérêt que peut soulever un tel événement.

Tout d'abord deux parties de gouret, quelques courses libres, de patinage de fantaisie, et surtout la grande épreuve intercollégiale. La course de deux milles, ouverte à tous les amateurs de la province sera sans doute très goûtée.

Billets en vente à l'aréna Mont-Royal, à la Maison des Etudiants, rue Sherbrooke, et au parloir du Collège, 1180, rue Bleury. Adultes, 50 sous; étudiants, 25 sous; enfants, 10 sous.

LE CIRCUIT BANCAIRE

La grande attraction de ce soir sera bien la partie que la Banque Canadienne Nationale et la Banque Royale joueront dans le circuit bancaire. Les amateurs connaissent depuis longtemps la grande rivalité qui existe entre ces deux équipes et naturellement on anticipe une lutte acharnée.

Les joueurs de l'institution canadienne-française vont faire un effort désespéré pour l'emporter. Une victoire est absolument nécessaire pour les maintenir dans la course au championnat.

La Banque Canadienne Nationale a déjà décroché deux championnats et elle veut naturellement en prendre un troisième.

Dans la première partie à l'affiche, la Banque de Montréal rencontrera la Banque Canadienne du Commerce.

Les équipes s'aligneront comme suit:

Première partie

Montréal		*Commerce*
10 Rowan	buts	Haines 1
12 Shennett	déf.	Beatty 9
3 Grant	déf.	Harvey 10
11 Savard	déf.	Pearson 2
2 Devenny	av.	Lans 5
15 Slater	av.	Shirriff 6
8 Magnan	av.	Copeland 7
14 Shink	av.	Mulligan 12
16 Smith	av.	Stanley 15
17 Jessop. C.P.	av.	Armstrong 4

Deuxième partie

Royale		*Can.-Nat.*
6 Cockburn	buts	Lafrenière 1
7 Davins	déf.	Brunet 2
14 Shutz	déf.	Bourgouin 8
4 Campbell	déf.	Lapointe 7
5 Carroll	av.	Pednault 5
2 Baril	av.	Gaudreault 6
1 Arnold	av.	Arcand 4
17 Easton	av.	Bessette 11
3 Barnes	av.	Hamel 10
10 Quinn	av.	Pesant 9
11 Ratchford	av.	

FORUM
UPTOWN 9112
CE SOIR, A 8.00
Ligue de hockey des banquiers
Prix: $1.00, 50c — Taxe comprise
MARDI, 8 MARS, A 8.30 P.M.
CANADIEN VS MONTREAL
Prix: $2.50, $1.75, $1.50, $1.00, ?.?0.
— Taxe comprise —
Billets maintenant en vente.

SAUCISSE
au porc frais
CONTANT
Incontestablement la meilleure.
EXIGEZ-LA

CHICAGO BAT LES SENATEURS

LE CLUB OTTAWA A SUBI UN ECHEC AUX MAINS DES EPERVIERS NOIRS PAR 2 A 1, SAMEDI SOIR, DANS LA CAPITALE — McVEIGH COMPTE LE POINT DECISIF

Ottawa, 7 — Le club Chicago a causé la surprise de la semaine dans la National Hockey League, en battant l'Ottawa, ici, samedi soir, par 2 à 1. C'est McVeigh qui donna la victoire à son club après 18 minutes additionnelles.

Les Eperviers Noirs comptèrent le premier point dans la 2e période lorsque Irwin déjoua Connell après 2 minutes de jeu, puis Finnegan retarda la défaite des Ottawa en égalant le résultat après 14 minutes de jeu dans la 3ème période. Ce fut un match ardu et le retour en forme des visiteurs surprit tout le monde, surtout après leur écrasement aux mains du Canadien, jeudi dernier.

Alignement et sommaire:

Chicago		Ottawa
Lehman	but	Connell
Trapp	déf.	G. Boucher
Traub	déf.	Clancy
Irwin	centre	H. Smith
Hay	aile	Kilrea
Fraser	aile	Nighbor
Dye	subs.	A. Smith
Wilson, McVeigh		Denneny
Rodden		Finnegan, Gorman
Dutkowski		Halliday

Première période:
Pas de point.
Deuxième période:
1—Chicago, Irwin 2.05
Troisième période:
2—Ottawa, Finnegan 14.20
Période supplémentaire:
3—Chicago, McVeigh 17.50
Résultat final: Chicago, 2; Ottawa, 1.

LES AMERICAINS SONT BLANCHIS

LES BRUINS SORTENT VICTORIEUX PAR UN RESULTAT DE 5 A 0 CONTRE L'EQUIPE NEW-YORKAISE — LE BOSTON SE MAINTIENT EN DEUXIEME POSITION

Boston, 7 — Les Bruins ont causé une surprise aux Américains en les blanchissant par 5 à 0, samedi soir, dans une rencontre de la N.H.L. Les locaux partirent en ouragan, comptant deux points dans la première période. Ils augmentèrent leur avance d'un autre point dans la 2ème période. Coutu et Galbraith donnèrent deux autres points aux Bruins dans la finale.

Alignement et sommaire:

Américain		Boston
Forbes	but	Winkler
Reise	déf.	Cleghorn
Conacher	déf.	Coutu
Burch	centre	Frederickson
McKinnon	aile	Oliver
Red Green	aile	Galbraith
Himes	subs.	Stuart
Simpson, Scott		Herberts, Shore
Bouchard, Roach		Meeking
Connors		Hitchman

Première période:
1—Boston, Cleghorn 15.10
2—Boston, Frederickson..... 15.43
Deuxième période:
3—Boston, Galbraith........ 18.13
Troisième période:
4—Boston, Coutu 4.06
5—Boston, Galbraith 18.42
Résultat final: Boston, 5; Américain, 0.

LE MAPLE LEAF EST VICTORIEUX

TORONTO A VAINCU LES COUGARS DE DETROIT PAR 4 A 2 SAMEDI SOIR, DANS LA VILLE-REINE. — KEELING COMPTE DEUX POINTS

Toronto, 7. — Le Maple Leaf de Toronto, l'ancien Saint-Patrick, a triomphé des Cougars de Détroit par un résultat de 4 à 2 samedi soir dans une joute des séries régulières de la N. H. L. et cette joute fut dénuée de toute brutalité.

Keeling, avant du Maple Leaf, fut l'étoile de la joute et il enregistra deux points pour son club tandis que du côté des visiteurs Riley, Foyston, Keats et Bellefeuille se mirent fort en évidence. Holmes et Roach firent un beau travail dans les buts.

Alignement des équipes:

Détroit		*Maple Leaf*
Holmes	buts	Roach
Briden	déf.	Day
Walker	déf.	Corbeau
Gordon	centres	Bailey
Duncan	ailes	McCaffrey
Sheppard	ailes	Keeling
Bellefeuille	subs.	Voss
Loughlin	subs.	Halderson
Foyston	subs.	Patterson
Riley	subs.	Carson
Arbour	subs.	Brydge

SOMMAIRE

Première période
1—Maple Leaf—Bailey 5.50
2—Détroit —Bellefeuille .35
3—Maple Leaf—Keeling ... 1.00

Deuxième période
4—Maple Leaf—Keeling ... 6.08
5—Détroit —Keats 8.11

Troisième période
6—Maple Leaf—Carson 17.37
Résultat final: Maple Leaf, 4; Détroit, 2.

JOSE CAPABLANCA EST EN TETE

New-York, 7. — Dr Milan Vidmar et Rodolf Spielmann ont annulé hier après-midi vingt-sept mouvements dans le tournoi international d'échecs.

POSITION DES JOUEURS

	G.	P.
Capablanca	7	3
Nimzowitsch	6½	3½
Alekhine	5	5
Vidmar	5	6
Spielmann	3½	6½
Marshall	3	6

LA FETE DU MT-ST-LOUIS

Le manque d'espace nous oblige à remettre à demain le compte rendu de la fête sportive annuelle du Mont-Saint-Louis qui a eu lieu samedi dernier à l'Arena Mont-Royal.

La coupe de Miami

Miami, Floride, 7 — War Eagle, appartenant à l'établissement E. B. McLean, de Washington, a gagné la coupe de Miami, et une bourse de $25,000. disputée samedi après-midi, pour la deuxième fois annuelle. La classique, ouverte à la division de trois ans et plus, réunissait onze partants et War Flame a fini deuxième. Fly Hawk s'est classé troisième et Washakie a décroché le quatrième et dernier argent.

War Eagle a pris la tête au lever du fil et il a gagné par une tête sur War Flame, qui a bien fini sa course. Le jockey Clelland, qui conduisait War Flame, a réclamé un "foul", qui ne fut pas accordé.

La classique représentait une valeur de $24,100 au vainqueur en plus d'une magnifique coupe évaluée à $500. War Eagle était le favori de la course et rapporta plus de trois pour un à ceux qui l'avaient supporté.

Une foule énorme a assisté à la dernière matinée de la réunion. La spéculation fut fort élevée et ce fut là une brillante clôture de la meilleure réunion dans l'histoire du Miami.

La course de 250 milles

Culver, Cit., Cal., 7 — Léon Duray, de Los Angeles, a gagné la course d'automobile de 250 milles samedi, Harry Hartz, le champion de l'an dernier a fini en second, terminant la course à quelques pieds derrière le gagnant. De Paolo était troisième et Eddie Hearne, quatrième.

Duray, le vétéran coursier français a franchi la distance à une vitesse moyenne de 124 milles à l'heure et a gagné le premier prix de $10,000.

Harry Hartz a gané le prix de $5,000 en arrivant second et plus tard De Paolo a remporté le prix de $3.500 en se classant troisième.

Les parties de hockey

RESULTATS DE SAMEDI ET DIMANCHE

LIGUE NATIONALE

Montréal 0, N.-Y. Rangers, 0.
Canadiens 2, Pittsburg 1.
Chicago 2, Ottawa 1.
Toronto 4, Détroit 2.
Boston 5, Américains 0.

LIGUE SENIOR

St-Fran-Xavier 2, Son of Irel. 2.

POSITION DES CLUBS

	P.	G.	P.	N.	P.
Section Canadienne					
Ottawa	37	25	8	4	54
Canadiens	37	22	13	4	46
Montréal	38	18	16	4	40
Américains	38	17	19	2	36
Toronto	38	12	21	5	29
Section américaine					
Rangers	37	20	12	5	45
Boston	36	17	16	3	37
Chicago	37	16	19	2	34
Pittsburg	36	12	21	3	27
Détroit	36	10	24	2	22

LES PROCHAINES PARTIES

MARDI: Canadiens contre Montréal, au Forum. Pittsburg à Boston. Chicago à Détroit.

JEUDI: Montréal à Ottawa. Toronto contre Canadiens au Forum. Pittsburg à Détroit.

SAMEDI: N.-Y. Américains à Ottawa. Toronto contre Montréal, au Forum. Chicago à Boston.

DIMANCHE: Détroit à N.-Y. Rangers.

BOSTON BRAVES SONT VAINQUEURS

Tampa, Floride, 7. — Le club Boston, de la ligue Nationale, et le Washington, de la ligue Américaine, ont donné la première exhibition de baseball de la saison samedi après-midi alors que les Braves ont vaincu les Sénateurs par 9 à 6.

	R.	H.	E.
Boston	9	14	1
Washington	6	8	2

Batteries. — Knight, Mills, Hearn et Hazan; Crowder, Jones, Lisenbee et Tate, Berger.

LA COURSE DE SIX JOURS

New-York, 7. — La quarante-deuxième course annuelle en bicyclettes est commencée depuis neuf heures hier soir au Madison Square Garden alors que Harold Lloyd, acteur de cinéma, a donné le signal du départ aux quinze équipes suivantes:

Reggie McNamara et Franco Georgetti, champions.
Bobbie Walthour et Freddie Spencer.
Carl Stockholm et Charley Winter.
Goosens et Vermeerbergen.
Vannek et Dinale.
Horder et McBeath,
Bello et Benezatto.
Rohrbach et Choury.
Otto Petri et Tony Beckman.
Tom Merkner et Leroy Garrison.
Eddie Madden et Bill Hanley.
Fraicesco Zucchetti et Edward Raffo.
Bossi et Bill Coles.
Charlier et Roels.
William Grimm et Harry Horan.

TABAC
FOREST
FRERES
PUR CANADIEN NATUREL
TOUJOURS le MEILLEUR
CINQ VARIÉTÉS
pour satisfaire tous les gouts

La prédication du carême dans nos églises

A la basilique, M. le chanoine Harbour parle des propriétés du mariage, à Notre-Dame, le R. P. Nasse ouvre ses conférences en traitant de la pénitence – L'amour du prochain, tel a été le sujet du R. P. Bournival, au Gesù, et l'Eglise et la liturgie, celui du R. P. Allix à Saint-Eusèbe

La prédication du carême a été inaugurée hier dans les églises de Montréal.

Le révérend Père Nasse a parlé à Notre-Dame sur la nécessité de la pénitence. Il a été présenté aux fidèles par M. le curé Maurault.

M. le chanoine A. Harbour, qui prêche le carême à la Basilique, a traité de la question du mariage telle que comprise par l'Eglise.

Au Gesù, le révérend Père Bournival a parlé de l'amour envers le prochain. Dom Paul Marie Allix, bénédictin, a exposé, à l'église Saint-Eusèbe-de-Verceil, les principales caractéristiques de l'Eglise et de la liturgie.

A la basilique

M. le chanoine Harbour rappelle que la diminution de la foi et le relâchement général des moeurs chez nous comme dans les autres pays, ont donné naissance à certains maux qui minent la société.

Pour ne considérer que les problèmes qui découlent de la question du mariage, il n'est pas exagéré de dire que nous sommes à un tournant de notre histoire. Car, dit le prédicateur, "je crains, mes frères, qui y ait quelque chose de changé dans la valeur, dans la qualité des femmes de chez nous. Remarquez bien que je ne les compare pas aux hommes, elles les valent. Mais je les compare à elles-mêmes, à ce qu'elles devraient être, ou tout simplement à ce qu'elles ont été il n'y a pas si longtemps. L'éducation nouvelle à tendances masculines qu'on leur donne ou qu'elles prennent, sous des apparences de crânerie et de virilité, aboutit à tout autre chose que la fermeté d'âme et de coeur. Pour ma part, je suis encore à chercher le type formé à cette école nouvelle et qui se trouvera mieux préparé pour les devoirs et les responsabilités de demain. Car on aura beau rêver toutes les théories possibles, il restera toujours ce fait inéluctable, que toujours-ce fait inéluctible, que c'est à la femme d'être mère, et qu'ainsi toute éducation qui l'éloigne de ce grand but de sa vie est fausse et tout ce qui la prépare à ce devoir est la vérité.

Il y a quelques chose de changé dans les fréquentations où la surveillance est passée de mode et devenue vieux jeu. Il y a quelque chose de changé aussi dans la fidélité conjugale; en tout cas, on en parle avec plus de légèreté. Il y a quelque chose de changé aussi dans l'idéal de la famille où l'enfant n'est plus la raison d'être des unions; ou s'il doit venir, ce doit être ni trop tôt, ni se multiplier.

Il y a quelque chose de changé enfin dans l'idée que l'on se fait du mariage catholique et dans le respect envers la législation ecclésiastique sur le mariage.

Le prédicateur expose ensuite les propriétés essentielles du mariage chrétien. Personne de nos jours ne met en doute que le mariage pour atteindre son noble but et garder sa stabilité ait besoin avant tout de l'unité, c'est-à-dire qu'il doive être l'union d'un seul homme et d'une seule femme. Aussi la polygamie légale telle que comprise dans certains pays d'Orient, avec ses corruptions, ses haines, ses servitudes et ses hontes, n'est plus un danger, et tout le monde comprend qu'elle n'est qu'un principe de décadence.

Mais il est une autre polygamie, plus proprement moderne, qui n'est pas légalisée, mais qui s'étale au grand jour. L'adultère ne manque pas de foyers d'exemples et d'entrainements: le théâtre, le roman, et les oeuvres littéraires fondées exclusivement sur ce scandale.

Malheureusement, le mari n'est pas le seul à saper, à ruiner par ses oublis et ses fautes la solidité du foyer. Les déceptions peut-être, la vanité, l'inconstance, les vertiges du coeur ont fait oublier à plus d'une femme qu'elles sont épouses et mères.

L'adultère systématisé est le chancre qui ronge l'unité extérieure du mariage. Il est une autre maladie plus terrible et qui menace l'unité morale: le mariage mixte. Le prédicateur rappelle que l'unité du mariage chrétien n'est pas l'unité d'une année ou d'une période limitée par la fantaisie et le bon plaisir des parties, c'est l'unité pour la vie, c'est l'indissolubilité. On proteste contre cette loi, tantôt au nom de la liberté humaine; on représente l'indissolubilité comme un insupportable esclavage; le droit au bonheur, à l'amour; le récit des infortunes de deux conjoints forcés de passer ensemble une existence abhorrée, etc.

Tous ces arguments en faveur du divorce sont à l'ordinaire impressionnants parce qu'ils font appel à notre sensibilité, mais ils sont captieux. Car ils ne font qu'exagérer les cas d'exception pour tenter d'en faire la loi commune, et ils sont erronés et trompeurs parce qu'ils ne présentent le divorce que comme unique remède à des maux susceptibles d'être guéris par d'autres moyens.

Il est d'ailleurs plus facile que véridique d'exposer un sujet sous des couleurs sombres et de se dispenser de raisonnements par des peintures lamentables.

Il faut tout d'abord remarquer que les situations tendues à l'extrême, les situations violentes sont l'exception et très souvent la punition et la juste rançon des profanations du mariage. Car il n'est pas nécessaire pour regretter un jour les engagements indissolubles du mariage, d'y être entré avec des intentions criminelles, il suffit parfois qu'aveuglé par l'intérêt ou le plaisir, on ait oublié seulement que c'était là une démarche sérieuse, une question grave qui intéressait la conscience et toute la vie; tels sont par exemple les mariages d'argent, les mariages de passions, mariage de légèreté, de vanité.

S'il en est qui, innocents, sont enchainés par le mariage dans le malheur, ils doivent recourir à la prière et à la patience. Car on ne détruit pas une loi juste, générale, qui fait réellement le bien général, pour l'avantage de quelques cas particuliers, on ferait alors, en effet, le malheur général pour le bien de quelques particuliers. D'ailleurs le divorce entraîne des conséquences pires que le maintien du lien conjugal dans les cas d'exception, conséquences qui bouleversent la vie de la famille, l'avenir des enfants, et qui font finalement crouler les sociétés.

Si l'on veut obtenir du mariage les services que la société en attend, il faut lui laisser ses prérogatives d'unité et d'indissolubilité.

A Notre-Dame

Après quelques mots aimables à M. Maurault, le R. P. Nasse s'exprime ainsi:

Quand l'apôtre saint Paul se trouva sur le point de porter de l'orient vers l'occident d'alors, Rome, centre du plus formidable empire militaire et juridique, la flamme et le feu de son apostolat, il écrivit aux fidèles romains, Juifs convertis au christianisme, une lettre célèbre qui contient, par manière de préambule, une louange à la foi incomparable de leur Eglise, célébrée dans le monde entier. C'est de la même manière qu'il faut saluer de nos jours l'auditoire de Notre-Dame de Montréal. Monsieur le curé, en me disant que j'allais me trouver devant le plus bel auditoire du monde, n'a voulu, mes bien chers frères, ni se flatter ni vous flatter, il est trop chrétien pour cela! On le dit partout. En France, on le sait d'expérience. Je vois, maintenant, que c'est la vérité. Mais, je vous en prie, ne vous contentez pas d'être le groupement d'auditeurs catholiques actuellement le plus nombreux, et officiellement le plus religieux. Vous vous devez à vous-mêmes d'être ceux qui font le meilleur Carême, cex qui se préparent avec plus de ferveur chrétienne aux fêtes de la Passion et de Pâques. Combien j'ai été profondément ému, vendredi matin, lorsque, venant de la gare à cette église, pour y célébrer la messe, j'aperçus à la place d'honneur, si justement et si grandement représenté, Notre-Seigneur Jésus-Christ crucifié. Car c'est Lui seul qui, à l'exemple et sur les recommandations de saint Dominique, mon Père fondateur, j'ambitionne de vous prêcher.

Le Fils de Dieu inaugura sa carrière publique humaine après son baptême, et 40 jours dans le désert consacrés à la retraite, à la prière et au jeûne. Dans la vie d'un homme, ce sont ses premières paroles puis ses dernières, qu'il faut retenir comme les plus importantes. Eh bien, les première paroles de l'enseignement de Jésus, les voici: "Les "temps sont accomplis: le royaume "de Dieu s'est approché; faites pé-"nitence et croyez à l'Evangile."

Saint Jean-Baptiste, parlant à ses disciples, avait prêché dans les mêmes termes, annonçant le baptême de pénitence pour la rémission des péchés. La foule venait, docile, s'habituant à cette nouvelle pensée, si éloignée, dans sa haute teneur morale, des préoccupations terrestres de ceux qui aspiraient à la restauration promise du royaume d'Israël. Un jour, le regard de Jean-Baptiste discerna dans la foule et indiqua à ses disciples plus intimes une personnalité inattendue: "Regardez, voici l'Agneau de Dieu, celui qui ôte les péchés du monde". L'atmosphère juive du Jourdain était donc, aux jours de Jésus, une atmosphère d'un haut titre moral, toute de pénitence et de contrition des péchés. La prédication initiale de Jésus est donc annoncée, les esprits n'en sont pas trop étonnés. C'est la grande prédication de la vie et de la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Et, justement, l'Evangile d'aujourd'hui met sur les lèvres de Jésus cet avis important que "la parole de Dieu est nourriture pour l'homme". Cette première prédication de Jésus sur la pénitence retiendra donc, à fort bon droit, notre attention à nous, chrétiens, au début de ce carême, temps de pénitence.

De quelle pénitence s'agit-il?

Il ne s'agit pas tout de suite des "pénitences" ou "pratiques pénitentielles" dont nous savons que des communautés religieuses s'y consacrent et que de grands saints y ont recouru comme au moyen suprême de sanctification personnelle.

Je n'entends pas non plus parler maintenant de la Pénitence-Sacrement. Par ce mot de "pénitence", j'entends la Pénitence-Vertu. Ce que je veux en dire sera très utile à l'inspiration et à la détermination des mesures pratiques de mortification sans lesquelles il n'y a pas de carême; — très utile aussi à un usage fructueux du sacrement de Pénitence en temps opportun.

Qu'est-ce donc que la Vertu de Pénitence? C'est une disposition du jugement et de la volonté, un état de conscience, qui moyennant la "douleur" et la "satisfaction", tend à la destruction de ce mal précis qui s'appelle "notre péché" et qui est une "offense à Dieu".

Pour réaliser ce qu'est le péché, ce que doit être cette douleur, il faut avoir souffert. Il n'y a pas d'homme sans coeur. J'ai beaucoup voyagé, j'ai été en contact avec des âmes aux éducations les plus opposées, même les Musulmans, je n'ai pas rencontré d'homme qui, chez lui, "à la maison", disons-nous, n'ait pas de coeur. Tous savent qu'ils ne faut pas faire à autrui ce que nous ne souhaitons pas qu'autrui nous fasse. Il n'y a pas de conscience qui ne se soulève contre l'injure. Tous, un peu, par conséquent, nous pouvons réaliser ce qu'est le péché, si nous avons souffert dans nos droits, dans notre honneur public, dans notre réputation; si nous avons souffert d'ennemis, de rivaux, au d'amis ou de parents.

Dieu est notre créateur et notre Père.

Créatures, nous ne devrions pas exister. De nous-mêmes, livrés à nos ressources rigoureusement nôtres, nous devrions tomber dans le néant, d'où Dieu, seul Etre, nous a tirés. Nous sommes suspendus sur le néant, comme saint Pierre allant vers Jésus, marchant sur les eaux du lac de Tibériade.

Il aurait dû couler à pic, il faillit couler, il en eut peur, mais, sur l'ordre du Fils de Dieu, les eaux ne s'ouvrirent pas. Notre vocation à nous tous seuls, c'est de ne pas exister. Nous sommes, pourtant; voilà le grand miracle, pour notre raison. Continuellement, Dieu nous porte et nous maintient dans l'être comme les eaux fluides portèrent un jour saint Pierre étonné, effrayé. Pas un seul instant, nous ne sommes sans Dieu, notre Créateur. Rien de nous n'est, sans notre Créateur, qui nous porte comme une mère son enfant. Et ce Dieu Créateur, ce Père infatigable, a une pensée éternelle sur chacun de nous. Cette pensée éternelle, c'est mon nom propre, mon nom personnel, la formule de la perfection finale de ma vie d'homme terrestre, et Dieu me crée et me soutient pour me conduire vers cette perfection, vers mon nom, vers moi-même. Il me soutient et me conduit par sa volonté qui me désire et m'appelle. Cette volonté, c'est l'amour d'un Père.

Pécher, c'est donc me servir de Dieu même, mon Créateur qui me porte, contre les intentions éternelles qu'Il a lorsqu'il m'appelle et me porte; c'est me servir de ma liberté et de sa Toute Puissance contre Lui-même. Le péché c'est un scandale, pour la conscience, c'est de la folie pour un coeur de fils. C'est la destitution de Dieu et c'est l'érection de nous-mêmes à sa place, c'est l'insulte à Dieu qui est pour la créature qui ne devrait pas être.

Le sentiment de l'honneur et de la justice se révolte ici. Ici naît le sentiment de pénitence et de contrition dont je vous parlais.

Mes bien chers frères, laissez-le, faites-le naître en vous. Pendant ce temps de carême, les dimanches au moins, accordez à vos esprits, à vos consciences, quelques minutes de repos et de réflexion. "Repentez-vous de vos péchés", c'est Notre Seigneur qui vous parle ici. Alors, avec obéissance et loyauté, acceptez et pratiquez ces "pénitences" ou "mortifications" que l'Eglise vous propose ou impose. Vous sentirez monter en vous les gloires réparatrices de la Passion et de la Croix du Fils de Dieu, qui sont l'expression et la mesure de notre péché, puis vous sentirez naître en vous les joies et les forces de la Résurrection dans une vie chrétienne améliorée. — Ainsi soit-il.

Au Gesù

Le révérend Père Bournival expose le principe de l'amour du prochain qui est l'amour des hommes en tant que créatures de Dieu et créés à son image.

La vraie charité, celle qui exige que l'on aime le prochain pour Dieu, n'est guère connue dans le monde. On rencontre l'amour sous toutes ses formes et manifestations dans le monde, mais cet amour n'est pas la charité. Les esclaves de l'amour charnel peuvent aimer avec passion, ils peuvent aimer à la folie; mais cet amour n'est qu'un égoïsme grossier qui ne mérite même pas le nom d'amour. Car aimer ce qui charme les sens ou ce qui flatte les passions et quelquefois les plus mauvaises passions, c'est uniquement chercher son plaisir. Or, aussi longtemps que l'on cherche son plaisir, l'on n'aime que soi-même et l'on est encore aux antipodes de la charité.

Il est vrai qu'il y a dans le monde de très pures et très honnêtes amitiés, mais l'amitié n'est pas la charité. En effet lorsque je vois que nous n'admettons à notre amitié que les personnes qui nous font du bien ou qui nous plaisent par leurs belles qualités ou qui partagent nos idées ou qui nous font des compliments ou dont le commerce flatte notre vanité, je ne peux pas m'empêcher de reconnaître que même dans les amitiés les plus désintéressés, c'est toujours notre plaisir et notre amour-propre que nous recherchons, ce qui n'est encore qu'une forme d'égoïme.

La charité c'est aimer tous les hommes sans exception, c'est leur souhaiter, leur vouloir à tous, tous les biens possibles. L'amitié est différente de la charité. Autant celle-ci est grande et étendue, autant celle-là est petite, étroite, resserrée, exclusive; l'amitié ne nous lie qu'avec quelques personnes choisies, la charité aime tous les hommes.

Outre l'amour charnel, outre l'amitié, il y a une troisième sorte d'amour dans le monde, amour très noble et très désintéressé qui ne fait aucune exception et qu'on nomme la philanthropie. Il devrait porter le nom plus chrétien de bonté.

Cet amour qui fait pencher des mains secourables vers les miséreux, les souffrants n'est pas encore la charité. Cet amour du prochain, cette sympathie et cette pitié et cette grande fidélité à la secourir, tout cela est admirable et très méritoire; mais tout cela s'est déjà rencontré chez nos païens. Or la charité est une vertu chrétienne et la première. La bonté est aussi une vertu chrétienne et tout dépend du motif qui l'inspire. Car il ne suffit pas d'avoir pitié du prochain et de le secourir pour pratiquer la charité. Il faut le faire pour l'amour de Dieu, et la pitié ne suffit pas pour faire une vertu surnaturelle et chrétienne de l'amour du prochain.

Vous pouvez être surpris d'entendre dire que l'on doit aimer Dieu dans le prochain. Rien de plus juste pourtant. Quand un fils vénère et baise tendrement l'image de sa mère, on dit qu'il aime beaucoup sa mère; parce que évidemment ce n'est pas la vue de ce morceau de papier, mais le souvenir de sa mère, qui le transporte. Or c'est ainsi que l'on aime Dieu dans le prochain; car le prochain est une image de Dieu.

C'est Dieu lui-même qui a dit: "Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance". La Bible ajoute que "Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu". Toutes les perfections que Dieu a mises en l'homme sont à leur manière une image de Dieu; mais la véritable image de Dieu ne peut être évidemment que la plus belle de toutes les perfections: Or la plus belle perfection est certainement l'intelligence. C'est donc notre intelligence qui représente Dieu le plus fidèlement; c'est par notre intelligence que nous sommes des images de Dieu.

Aimer le prochain comme nous-même, pour l'amour de Dieu; quoi de plus logique, en effet, puisque le prochain est une image de Dieu? Dieu nous commande d'aimer tout le monde: quoi de plus naturel, puisque tout le monde est l'image de Dieu? Quand nous avons été offensés, Dieu nous commande de faire taire nos passions et nos susceptibilités, et de pardonner du fond du coeur; quoi de plus nécessaire que le pardon? car nous ne pouvons pas nous venger sur l'image de Dieu. Que notre prochain, en effet, nous traite avec justice ou injustice, avec bonté ou avec malice, ses torts ne l'empêchent pas d'être l'image de Dieu. Et même s'il parait rempli de défauts et de vices; nous n'avons jamais le droit de mépriser l'image de Dieu. Supposons que le prochain a fait des fautes, et que la divine image est tombée dans la boue; n'oublions donc pas que c'est l'image de Dieu, toujours digne de tout notre respect, même lorsqu'elle est dans la boue; et, au lieu de piétiner et d'avilir davantage cette image divine, en divulguant les fautes du prochain, en en parlant avec plaisir et en les exagérant peut-être; rappelons-nous que notre devoir est de tâcher de couvrir et de protéger alors cette image, au moins par notre silence, si nous ne pouvons pas faire mieux.

A Saint-Eusèbe

A SAINT-EUSEBE, LE R. P. ALLIX A PRIS POUR SUJET *L'EGLISE ET LA LITURGIE*

En montant pour la première fois dans la chaire de votre belle église, le premier sentiment qui m'anime, est celui d'une joie bien pure, dit le R. P. Allix. Il m'est doux, en effet, à moi, religieux français de l'Ordre de saint Benoit, de constater que le grain de senevé apporté de France, il y a près de trois siècles, a germé dans la terre bénie du Canada au point de devenir dans le champ de l'Eglise catholique un arbre qui grandit tous les jours, et à l'ombre duquel les âmes canadiennes-françaises viennent se reposer.

A ce premier sentiment s'en ajoute un autre, celui de la confiance, car je vais m'adresser non pas à des coeurs indifférents ou hostiles en matière de religion, mais à des coeurs qui en croient toutes les vérités.

Je ne puis que vous en louer, mes frères, aussi, pendant ces jours qui vont vous réunir nombreux dans votre église, ma parole n'aura qu'un but: celui d'affermir vos croyances, et de vous faire aimer davantage cette belle et sainte religion, dans les bras de laquelle vous avez grandi et pour laquelle vous seriez disposés à verser votre sang.

En acceptant d'être votre prédicateur, j'ai demandé à votre vénéré pasteur, quels sujets il me faudrait traiter plus particulièrement.

"Eh, mon Père, m'a-t-il dit, avec cet esprit tout animé de la clairvoyance et du zèle qui le caractérise: les sujets de vos prédications, mais ne sont-ils pas tous trouvés? Vous êtes bénédictin de la congrégation de France, fils de Dom Guéranger, le champion de la liturgie romaine; de Dom Guéranger, l'auteur de l'"Année Liturgique" que l'on trouve non seulement dans les bibliothèques presbytérales, mais aussi dans celles des simples fidèles; de l'"Année Liturgique", ce chef-d'oeuvre par excellence et qui fait l'admiration des catholiques dans l'Ancien comme dans le Nouveau Monde. Vous nous parlerez donc de liturgie, particulièrement dans vos conférences du dimanche; les sujets ne vous manqueront pas, j'en laisse le choix à votre discrétion."

Et puis, ajoutait encore votre excellent curé, "n'êtes-vous pas aussi le fils de l'illustre Dom Pothier, qui fut restaurateur du plain-chant grégorien, l'ami intime de Pie X, celui à qui l'on doit le retour à la pure exécution grégorienne telle qu'on l'entendait dans les églises chrétiennes, il y a 1,200 ans. Vous nous parlerez donc aussi du plain-chant.

Liturgie, plain-chant, sont deux choses qui se tiennent de près. Voilà votre programme tout tracé. "Mon Père: Allons, au travail".

Devant le désir de votre pasteur, je n'avais qu'à m'incliner, mes frères. Aussi bien, ce genre de conférences n'est point pour me déplaire, le bénédictin n'est-il pas l'homme de la liturgie par excellence?

Et d'ailleurs, ces conférences liturgiques ne sont-elles pas à l'ordre du jour? J'étais en France il y a quelques semaines, et j'avais le plaisir de constater que les congrès de la liturgie et du plain-chant ont eu lieu dans un grand nombre de diocèses, et que c'est avec un véritable bonheur que les prêtres et les laïques eux-mêmes y prennent part.

Et à ce sujet, il nous est bien permis de penser que tôt ou tard, sous le haut patronage des chefs spirituels de l'Eglise canadienne-française se tiendront de semblables congrès de liturgie et de plain-chant pour la plus grande gloire de Dieu et le plus grand bien des âmes.

Quels seront les sujets de nos conférences dominicales? Les voici:

1. — La sainte messe. — l'acte religieux par excellence autour duquel gravite toute la liturgie.

2. — Les cérémonies d'une messe au Ve siècle de l'Eglise.

3. — Les lieux liturgiques. — Le plain-chant.

4. — Le mobilier sacré.

5. — Les Bénédictins.

Résumé de la première conférence:

LA SAINTE MESSE

I. Son institution: — Définition du sacrifice — Les sacrifices des patriarches — Les sacrifices au temple de Jérusalen — Chant des psaumes de David pendant que montait vers le ciel la fumée de l'holocauste.

Ils n'avaient de valeur que parce qu'ils étaient le symbole du seul sacrifice qui devait réconcilier la terre coupable avec le ciel. Enfin, après quatre mille ans d'attente, sacrifice de Jésus sur la croix, précédé de l'institution de la sainte messe — ses relations avec le sacrifice du Calvaire — Pouvoir donné aux apôtres, aux évêques, aux prêtres d'offrir le divin sacrifice — Les apôtres à la fraction du pain — La messe aux catacombes.

II.—Ce qu'elle est — Représentation et continuation du sacrifice de la croix. — sanglant au calvaire, non sanglant à l'autel — Jésus-Christ s'offre sur l'autel comme il s'offre à son Père au ciel.

A la consécration, Jésus, sous les espèces sacramentelles, entre dans un état qui touche aux portes même du néant. Alors il s'offre à son Père, *"propter nos et propter nostrum salutem"* — Comparaisons pour donner une faible idée de ce "Mystère de la foi".

III. — Les raisons de l'institution de la Sainte messe.

1. Pour procurer à Dieu la plus grande gloire possible.

2. Pour le plus grand bien de nos âmes. — Enumération des bontés de Jésus, dans le cours de sa vie mortelle, bontés qui ne semblent être que des essais, car au Calvaire la miséricorde de Jésus éclate en toute sa puissance. Il ne sait rien refuser. Il pardonne au larron pénitent. Il nous donne la Très Sainte Vierge comme mère. Il pardonne à ses bourreaux. Qu'aurions-nous demandé à Jésus si nous avions assisté à sa passion? Grâces temporelles, grâces spirituelles, pardon des péchés, grâces pour ceux-là qui nous sont chers, (âmes du purgatoire). Nous n'avons rien à envier aux saintes femmes, à saint Jean, puisque nous avons la Sainte messe, qui est le même sacrifice.

Assistons à la Sainte messe avec les sentiments que nous aurions eus si nous avions été au Calvaire. Unissons-nous d'intention à la Divine Victime.

Un cyclone ravage Madagascar

Londres, 7 (S.P.A.) — Un cyclone a ravagé la côte orientale de Madagascar, vendredi dernier, causant des dommages énormes et des pertes de vie qu'on évalue à 500.

La ville de Tamatave a été détruite. Dans un message aux Lloyds, le *Général-Duchesne* dit que la tempête a complètement démoli cette ville et que les pertes s'élèvent à 1000 millions de francs. Il ajoute que les navires *Catinat, Sainte-Anne, Amanda, Elizabeth* et *Deriziky* sont des pertes totales.

AVIS LEGAUX

Province de Québec COUR SUPERIEURE
District de Iberville.
No 676.

La Corporation du collège de Saint-Jean, demanderesse, vs Mlle Evelyne W. Gadoury, défendeur.

Le 16ème jour de mars 1927, à 11 heures de l'avant-midi, au domicile dudit défendeur, au no 525, rue Dufresne, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en un piano, un gramophone, meubles de ménage, etc.

Conditions: ARGENT COMPTANT.

J.-H. DOCKSTADER, H. C. S.

Montréal, 7 mars 1927.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT
District de Montréal
No 4305.

La Banque de Montréal, corps politique et constitué en corporation, des cité et district de Montréal, demanderesse, vs Joseph Coppold, du même lieu, défendeur.

Le 16ème jour de mars 1927, à 11 heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au no 423, rue Notre-Dame de Grâce, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en un gramophone, meubles de ménage, etc.

Conditions: ARGENT COMPTANT.

J.-A. BOURDEAU, H.C.S.

Montréal, 7 mars 1927.

PROVINCE DE QUEBEC
District de Montréal
No C. 14471

Cour Supérieure

Dame REGINA CHAGNON, de la ville de Beloeil, district de Montréal, épouse de GUSTAVE DEMERS, peintre, dûment autorisée à ester en justice

Demanderesse

VS

Ledit GUSTAVE DEMERS, peintre, du même lieu, Défendeur

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, le 18 février 1927 contre le défendeur.

ANGERS & DELAGE,
Procureur de la demanderesse.

Montréal, 23 février 1927.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT
District de Montréal.
No 24514.

J.-H. Miron, taîlleur, des cité et district de Montréal, demandeur, vs J.-E. Charron du même lieu, défendeur.

Le 16ème jour de mars 1927, à 11 heure de l'avant-midi, au domicile dudit défendeur, au no 1851 rue Théodore, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en une machine à laver électrique, meubles, etc.

Conditions: ARGENT COMPTANT.

G.-A. LAFONTAINE, H.C.S.

Montréal, 7 mars 1927.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT
District de Montréal.
No 14728.

Alexandre Bombard, demandeur, vs William Sinette, défendeur, et MM. Beaulieu, Goulin, Marin et Mercier, avocats, dis trayants.

Le 17ème jour de mars 1927, à 11 heure de l'avant-midi, au no 166 rue Delinelle, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit demandeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc.

Conditions: ARGENT COMPTANT.

J.-H. TRUDEAU, H. C. S.

Montréal, 7 mars 1927.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT
District de Montréal.
No 3382.

G. C. Fraser, des cité et district de Montréal, The Fraser Publishing Co. demandeur vs Andrew S. Forman, du même lieu, "The Andrew S. Forman Co.", défendeur.

Le 16ème jour de mars 1927, à 10 heures de l'avant-midi, à la place d'affaires dudit défendeur, au no 232, rue Saint-Jacques, chambre 50, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en un coffre de sûreté, meubles de bureau, etc.

Conditions: ARGENT COMPTANT.

J.-M. DESCHENEAUX, H.C.S.

Montréal, 7 mars 1927.

Tél. Est 8000

VENTE ÉCLIPSE

de rideaux et tissus à rideaux chez Dupuis

MOUSSELINE RUCHEE DE COULEUR, MOUSSELINE FLEURIE, MOUSSELINE ET MARQUISETTE BLANCHE AVEC BORDURE, la verge ..... **.15**

Fine Marquisette

Avec dessins de couleur, rayures bleues ou roses, carreaux avec pois bleus, roses, jaunes ou blancs. Largeur de 36 pouces. Ordinaire .45, la verge ..... **.29**

Tulles à Rideaux

42, 45, 48 et 60 pouces. Beau choix de dessins fleuris, quadrillés ou rayés. Valeur de .50 jusqu'à 1.20 la verge, dans les nuances de blanc et d'ivoire, pour, la verge ..... **.34**

Grands Panneaux

En tulle crème ou écru, finis avec frange au bas. Hauteur de 2¼ verges. Ordinaire 1.19 et 1.39, pour chacun ..... **.83**

Dupuis Frères—Au Troisième

EXTRA! EXTRA! EXTRA

500 serviettes à rouleaux

prêtes à l'usage, deux verges de longueur en toile ouvrée de fabrication anglaise à rayures; qualité pesante. Belle valeur pour hôtels, maisons de pension ou Institutions. Ordinaire .49. Tant que le lot durera . . **3** pour **1.00**

Dupuis Frères—Au Premier

Missel quotidien de Dom Gaspar Lefebvre

Nouvelle édition, comprenant les messes nouvelles, entre autres celles du Christ-Roi, de sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, du curé d'Ars, de Notre-Dame du Bon Conseil, du Très S. Rédempteur, etc. 1,700 pages sur papier indien, format 6 x 3¾ pouces. Reliure en pegamoïde. Tranche rouge. Prix ordinaire 2.25, pour . . . **1.75**

Dupuis Frères—Au Troisième

EPICERIE

SPECIAUX POUR MARDI

FARINE OGILVIE OU FIVE ROSES—Sacs de **7** livres **.31**, ou sacs de **24** livres, **1.09**

PETONCLES—Marque "Carlton" en boîte de ½ livre, **.25**

PETITS POIS—"Soleil" (moyens) **.10** la boite ou **1.15** les 12 boites.

MAYONNAISE—Marque "Golden Glow" ou "Bawron". La grande bouteille, ordinaire, .49 pour .35

Pas de commandes contre remboursement pour ces spéciaux.

Dupuis Frères—Au Sous-sol.

Paletots de Mi-Saison pour Garçons

Modèle Reefer — Boutons dorés et ornement sur la manche avec col de velours ou uni

En serge-cheviote bleu marine tout laine de qualité supérieure, pour garçons de 2 à 10 ans. Valeur spéciale à **8.00**

Dupuis Frères—Au Premier

SPECIAL DU MATIN

Série de 4 BOITES pour épiceries

La farine, le sucre, le thé et le café. La série ..... **.69**

Dupuis Frères—Au Sous-sol

Un poêle cuisant sans feu: le Beeby Thermos

Le fourneau de ce nouveau poêle à gaz est construit de manière à retenir la chaleur pendant des heures, de sorte que vous n'avez qu'à le chauffer pendant quelques minutes et ensuite, fermant le gaz, vos viandes, vos pâtisseries ou vos potages continuent à cuire jusqu'à parfaite cuisson. —Pensez à l'économie de gaz, environ 66% et au confort d'une cuisine fraiche durant l'été.

—Ce poêle se paie dans le cours d'une année par le gaz qu'il fait épargner. Venez le voir, il est remarquable, et sera pour vous une véritable révélation. Tous renseignements donnés avec plaisir. —2, 3 et 4 brûleurs, genre cabinet. Prix:

57.50 A 218.00

Facilités de paiement, si désiré.—Aussi 20 autres modèles de poêles à gaz au choix.

Dupuis Frères—Au Troisième

LESSIVEUSE-SECHEUSE "SAVAGE"

Pas une autre pareille au monde

C'est la seule machine à laver électrique qui se remplit et se vide automatiquement. — Pas de seaux pesants à manoeuvrer. — C'est la seule qui lave, passe au bleu, rince et assèche toute une cuvée de linge (environ sept draps doubles) en 18 minutes. — C'est la seule qui rince et assèche en une seule opération—sans essoreuse—par conséquent, pas de boutons brisés ni d'agrafes aplaties.

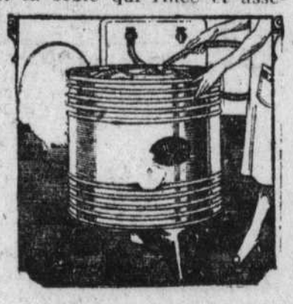

Démonstration gratuite au Rez-de-chaussé et au Deuxième étage.

10.00 comptant, balance à termes faciles.

Appelez EST 8000 pour DEMONSTRATION A DOMICILE.

VIN FER ET BOEUF "DUPREX", 16 onces ..... .55
SIROP HYPOPHOSPHITES "DUPREX", 16 onces ..... .65
SEL EFFERVESCENT "DUPREX" ..... .33
SIROP PIN BLANC "DUPREX" pour ..... .19

Dupuis Frères—Au Rez-de-chaussée

Dupuis Frères

LE MAGASIN DU PEUPLE

J.-N. Dupuis, Prés. Albert Dupuis, Vice-Prés. A.-J. Dugal, Directeur-Gérant

Rues Sainte-Catherine, Demontigny, Saint-André et Saint-Christophe.